# Bibliothèque numérique



Pia, Philippe Nicolas. Détail des succès de l'établissement que la ville de Paris a fait en faveur des personnes noyées, & qui a été adopté dans diverses provinces de France. Troisième partie. Année 1774. Description de la boîte-entrepôt, pour le secours des noyés.

Paris : Lottin l'Aîné et Eugène Onfroy, 1775.



## DÉTAIL

### DESSUCCES

### DE L'ÉTABLISSEMENT QUE LA VILLE DE PARIS

A FAIT

EN FAVEUR DES PERSONNES NOYÉES, & qui a été adopté dans diverses Provinces de France.

### TROISIÈME PARTIE.

·A N N É E 1774.

On y a joint plusieurs exemples de moyens éprouvés pour rappeller à la vie les Personnes que des vapeurs mosétiques & d'autres accidents de dissérente nature, ont frappé d'une mort apparente; avec le Procès-verbal de la mort des Sr & Dme le Maire, suffoqués à Paris, par la vapeur de Charbon allumé:

#### PAR M. PIA.

(Ampliat ætatem fuam vir bonus, quando longævitati confortium prodeft.)



#### A PARIS,

Rue S. Jacques, près de S. Yves, au Coq & au Livre d'Or,

Chez {LOTTIN l'aîné, Imprimeur de la VILLE,

Eugène Onfroy, Libraire.



Avec Approbation & Permiffion du Sceau.

TABLEAU des Officiers Municipaux de la Ville de l'aris, depuis l'époque de l'Etabliffement fait en faveur des Noyés.

#### PREVOT DES MARCHANDS.

Messire Jean-Baptiste-François DE LA MICHO-DIERE, Chevalier Comre d'Hauteville, Seigneur de la Mi hodière, Roméne & autres lieux, Confeiller d'Etat, du 22 Mars 1772 \*.

E C H E V I N S, MESSIEURS:
Hubert-Louis Cheval de S. Hubert, Ecuyer,
Conseiller du Roi, Quartinier de la Ville
de Paris.
Philippe-Nicolas Pia, Ecuyer.

Thomas Bellet, Ecuyer, Conseiller du Roi en l'Hôtel-de-Ville. Etienne Viel, Ecuyer, ancien Avocat au

Parlement.

1772. Louis Dominique Sprotte, Ecuyer, Confeiller du Roi, Quartinier de la Ville de Paris. François - Bernard Quatremère de l'Épine, Ecuyer, Avocat en Parlement.

Pierre-Richard Boucher, Ecuyer, Conseiller

1 Sept. Henri-l'(aac Eftienne, Ecuyer, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Parlement.

1774. Etienne Vernay de Chédeville, Ecuyer, Confeiller du Roi, Quartinier de la Ville de Paris.

Jacques-François Trudon, Ecuyer. GENS DUROI.

1755. M. Jollivet de Vannes, Avocat & Procureur du Roi & de la Ville.

GREFFIER EN CHEF.

1773. M. Taithout, le fils, Chevalier, Conservateur des Hypothèques.

1737. M. Taithout, le père, Chevalier de l'Ordre du Roi (8 Mai 1758), Adjoint & fur-

<sup>\*</sup> Cette date & les suivantes sont celles de la prestation de serment entre les mains de S. M. & non de l'Election qui se fait, quant à MM. les Echevins, le 16 Août de chaque année.

## TABLE DES MATIÈRES.

1	
INTRODUCTION,	page 1
TABLEAU des Personnes noyées & l'eau, pendant l'année entière 17	retirées de
Ie CLASSE: Noyés (au nombre de 3 à la vie, dont quelques uns sero avant l'Etablissement des secours,	() rappellés
IIe CLASSE: Noyés (au nombre de éprouvé des secours sans succès,	7) qui ont
HIIe CLASSE: Noyés ( au nombre a morts , ou qu'on n'a pu retrouver	de 12) jugés , 85
DÉTAIL concernant les Noyés ta Provinces de France que dans les gers, — Madrid, — Livourne, — Londres, — Riez en Bas-Poitou, Poitou, — Lyon, — Rouen, — Rennes, — la Rochelle, — Moutie vaiss, — Amiens, — Sézanne en d'Oléron, — Lille en Flandres, — Co	nt dans les Pays étran- Florence,— — Croissic en Nantes,— res en Beau- Brie,— Iste
PROCÈS - VERBAL de la mort de le Maire , suffoqués à Paris par Charbon allumé ,	es Sr & Dme la vapeur de
PRECIS de la Liste Chronologique ments faits en faveur des Noyés verses Provinces de France & de étrangers,	des Etabliffe- dans les di- ans les Pays 171
OBSERVATION sur les Remédes,	(1) aiota 177
SUITE de la Notice des Livres p moyens de rappeller les Noyés à	ublies far les
6.7	A STATE OF THE STA

Fin de la Table des Matières.

### TABLE ALPHABÉTIQUE

Des 94 Personnes noyées à Paris, dont il est fait mention dans cette troisième Partie, & dont 35 ont été sauvées.

Nota. L'Étoile défigne les sept Noyés qu'on n'a pu réchapper, malgré les secours. — La Croix dénote les douze sur lesquels on n'a fait aucune tentative, parce qu'ils étoient morts, ou qu'on les jugeoit tels.

and the state of t	
Bazu (N. Fille de N.) Porteule de Linge.	17
Bazu (N. Fille de N.) Porteuse de Linge,	23
Beaulieu (N. Fils de N.) Gagne-denier,	7.20
Bidalle (Jacques) Répétiteur,	85
# Diane (Macques ) Repetiteur,	60
* Bigot (N. Fils de N.) Maçon,	81
Bottel (Nicolas) Charbonnier,	55
* Chapelain ( Claude ) Ecolier,	71
Clairet (Gaspard)	49
Collin (Claude ) Domestique,	41
Conard (Jacques)	63
Darblait (N.)	65
Dauphin (Louis) Manouvrier,	38
Dedé ( Magdeleine Bonnot , Femme de Jose	ph)
Négre,	67
Dubeau (La Dme ) Marchande Lingère,	40
Fenne (N.) Fils d'un Maître Cordonnier,	41
Fenne (N.) Fille d'un Maître Cordonnier,	
Fine (Clarks) Careon Derriquier	19
Finien (Claude) Garçon Perruquier,	to result
Gallot (Antoine) Fils d'un Horloger,	39
Gathois ( N. ) Aubergiste,	17.7
Gué (Nicolas) Décroteur,	22
Huron (Nicolas) Garçon Cordonnier,	59
* Joly (Claude)	79
La Vallée (N.) Cuifinier,	39
Le Beau (Noël-Nicolas) Fils d'un Ecrivain	, 24
* Lemaire ( N. Fille de Laurent ) Savetier,	82
Martin (Etienne)	46
* Migot (François-Géorges)	71

Mouvetard (Lazare) Apprentif Cordonnier,	44
Olivier (Marie-Magdelcine)	48
Onfroy (Jacques ) Vigneron ,	63
Pariatote (Antoine)	47
Petit (Pierre')	56
Poignon (François dit)	62
Riffonier ( N. Fille de N. ) Blanchiffeur ,	24
+ Rose ( N. ) Fille Domestique,	86
Roux (Géorge) Compagnon Ebéniste,	64
Sallé (Claude ) Compagnon de Rivière,	22
Santon (Germain ) Gagne-denier,	56
† Saveux (Dile)	86
Taillard (N.) Fille,	58
* Trouillard (N. Fils de N. ) Batelier,	78
Vital (Jacques) Garçon Cordonnier,	50
ANONYMES.	357
† N. Compagnon-Metteur à Port,	85
N. Femme inconnue,	45
N. Femme inconnue,	45
† N. Femme inconnue,	86
† N. Femme inconnue,	87
† N. Femme inconnue,	87
† N. Homme inconnu,	85
+ N. Homme inconnu,	86
† N. Homme inconnu,	86
† N. Homme inconnu,	86
† N. Homme inconnu,	87
* N. Jeune-homme inconnu.	86

### Fin de la Table des Noyés.

@BIUM

### APPROBATION

du Censeur Royal.

J'AI LU, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Manuscrit qui a pourtitre: Détail des Succès de l'Etablif. Sement que la Ville de Paris a fait en faveur des Personnes Noyées, &c. IIIme Partie. Ces Succès doivent être publiés pour exciter à employer plus souvent les divers secours qui ont rappellé des Noyés à la vie, & qui ont été également utiles, lorsqu'il y avoit, depuis peu de temps, privation de mouvement & de fentiment; dans les cas de froid exceffif, de chaleur extrême, de coups de soleil, de commotions violentes, d'odeurs fortes, d'accès de peur, de colère, ou d'autre passion, d'apoplexie, d'affections spasmodiques ou vaporenses, d'étranglements, de violentes syncopes, de suffocations par la sumée, la vapeur de charbon allumé, les émanations des Liqueurs en fermentation, les exhalaisons des mines, des cloaques, des puits abandonnés, des fosses d'aisances, &c. Fait à Paris, ce 1er Février 1775. Signé, LE BÉGUE DE PRESLE.

## PERMISSION DU SCEAU.

LOUIS, par la Grace de Dicu , Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Confeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement ... Maitres des Requêtes ordinaires de notre Hotel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Barllifs , Sénéchaux , leurs Lieutenans Civils , & autres nos Jufficiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le sieur LOTTIN ainé Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un Détail des succès de l'Etabliffement que la Ville de Paris a fait en faveur des Personnes noyées, &c : s'il Nous plaifoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A ces causes, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire réimprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de trois années consécutives, à compter du jour de la date des Presentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelques qualité & condition qu'elles foient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance : A LA CHARGE que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'Impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance de la présente Permission; qu'avant de l'exposer en vente, le

Manuscrit qui auta servi de copie à l'impresfion dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ècs mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France, le Sieur de MAUPEOU; qu'il en sera ensuite remis deur Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit Sieur de MAUPEOU; le tout à peine de nullité des Présentes : Du CONTENT desquelles Vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes , pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudir Ouvrage, foi foit ajoutée comme à l'O. riginal. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires. fans demander autre permission, & non-obitant clameur de Haro, Charte Normande, & Lertres à ce contraires : Car tel est notre plaisir, Donné à Paris le douzième jour du mois de Mai , l'an mil fept-cent foixante-treize , & de notre Régne le cinquante-huitième. Par le Roi en fon Confeil.

#### Signé, L E B É G U E.

Registré sur le Registre XIX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nº 146, fol. 102, conformément au Réglement de 1723: A Paris ce 10 Juillet 1773.

Signé, CH. A. JOMBERT Père, Syndic.



## DÉTAIL DES SUCCÈS

## DE L'ÉTABLISSEMENT

QUE LA VILLE DE PARIS A FAIT EN FAVEUR DES PERSONNES NOYÉES.

#### III. PARTIE.

#### INTRODUCTION.

de rendre compte tous les ans de la réuffite de l'Etablissement en faveur des Noyés, nous n'imaginions pas que cette entreprise gratuite seroit aussi dissicile, & que nous serions obligés d'en porter seuls le fardeau. Quelque pesant qu'il soit pour nous, nous ne pouvons néanmoins disconvenir qu'il se trouve beaucoup allégé par la mul
III. Part. (1774)

tiplicité des heureux fuccès obtenus dans la Capitale, & nous devons à la faveur que cet Etablissement semble prendre de jour en jour dans quelques Provinces de la France & même chez l'Etranger, la satisfaction que nous éprouvons de le voir se propager, & de soutenir nos foibles talents en ranimant notre zèle; mais il nous restera toujours à desirer pour l'avantage de l'Humanité, de voir une semblable émulation se manifester dans toutes nos Provinces, & le projet d'une Correfpondance avec nous s'exécuter plus exactement. Par ce moyen, nous ferions instruits de tous les fuccès qu'on obtiendroit, au moins dans ce Royaume, ainsi que des observations que chacun pourroit faire rélativement à cette importante institution, nous n'aurions qu'à réunir tous ces matériaux, & leur réunion formeroit un Tableau qui deviendroit bien plus utile pour le Public. Cette Correspondance que nous avons recherchée avec le plus grand empressement, & qu'il nous étoit fi naturel de fonhaiter, éprouve cependant des difficultés dont nous ne pouvons pénétrer le motif. En effet,

pour quelles raisons plusieurs Villes auxquelles nous avons adreffé des Lettres pour en obtenir des détails circonftanciés de fuccès rapportés en précis dans les papiers publics, n'ontelles pas daignées nous faire de réponse? quoique nous leur ayions réitéré plusieurs fois les mêmes instances. Les Officiers Municipaux de ces Villes pourroient-ils craindre que nous ne leur rendiffions pas la justice qu'ils méritent, & que nous ne fissions pas une mention affez honorable de leur zèle & de leur amour pour l'Humanité? Cette crainte est trop frivole pour que nous la leur imputions comme cause unique de leur silence, nous dirions presque de leur indifférence; au furplus, nous les prions de croire que le bien public est le seul motif de notre réclamation & de nos plaintes.

Mais s'il est quelques Villes auxquelles la pureté de nos intentions nous donne droit de faire des reproches, il en est aussi dont nous ne pouvons trop louer le zèle qu'elles ont témoigné, en nous faisant part de leurs Etablissements, & en nous apprenant les succès qui en ont été le fruit.

Etablissement en faveur La ville de Lyon entr'autres, est celle qui a fait paroître le Patriotifme le plus remarquable pour une si bonne œuvre; on y a formé l'Etablissement pour secourir les Noyés avec toute l'étendue que sembloit exiger cette grande Ville. Les bords des deux Rivières qui la baignent sont garnis de vingt-deux Dépôts, où se trouvent toutes les choses nécessaires en cas de fubmerfions. M. Faiffole, Chirurgien du Roi, a été choisi pour être à la tête de cette administration, & en diriger toute la marche; cette Ville pouvoit-elle jetter les yeux sur quelqu'un qui fut plus en état de remplir dignement les fonctions dont elle l'a chargé? M. Faissole s'étoit non-seulement fait connoître rélativement à l'objet des Noyés, il avoit déjà traité cette matière en homme sçavant & éclairé; mais il joint encore à beaucoup d'érudition des qualités auffi honorables pour lui qu'essentielles à ce genre d'administration, l'amour du bien public, l'estime & la considération de ses Compatriotes. Cet utile Citoyen a bien

voulu se concerter avec nous pour la direction de l'Etablissement qui lui a été confié, nous lui en faisons nos fincères remerciments, & nous le prions de continuer à nous faire part de ses Réflexions & des succès qu'il ne peut manquer d'obtenir par la suite : nous n'omettrons certainement pas d'enrichir cette troisième Partie des

détails qu'il nous a envoyés.

M. Dornay, Avocat en Parlement & Echevin de la ville de Rouen, a donné des preuves de sa bienfaisance, en se déclarant pour cette charitable Institution. Il s'est volontiers chargé de lever tous les obstacles qui sembloient s'y opposer faute de lieux convenables, & il est enfin parvenu, de concert avec le Bureau de sa Ville, à former, dans différents endroits de ROUEN, des Entrepôts commodes, où l'on pourra trouver tous les secours propres à rappeler les Noyés à la vie. Nous jugeons qu'il n'a pas encore eu occasion d'avoir des succès; car il nous en auroit sûrement informé, conformément à la promesse qu'il a eu l'honnêteté de nous en faire.

M. Seignette, Maire de la ville de la Rochelle, n'a pas été des derniers à se distinguer sur ce même objet. Aussi-tôt qu'il a connu les secours, il a excité le Corps Municipal dont il est membre à les sournir à ses Concitoyens, & son zèle a été récompensé par des succès dont nous donnerons la Note à l'Article de la Rochelle.

Il en est de même des villes de Tours, de Lille-en-Flandre, de Beauvais, d'Abbeville, de Valencienne, de

Châlons-fur-Marne, &c. &c.

Entre les Particuliers qui se sont le plus fignalés pour cet honorable Etabliffement, M. le Comte DE Moussy mérite sûrement d'occuper le premier rang. Nous regrettons avec lui que le Gouvernement ne seconde pas les vues bienfaisantes de semblables Patriotes, en distribuant par-tout des secours pécuniaires & des encouragements honorifiques. On lit dans la Gazette d'Agriculture, un Article qui concerne cet excellent Citoyen; nous le transcrirons ici pour faire connoître ce qu'il a fait en faveur des Noyés, & pour rendre à son zèle l'hommage qui lui est dû.

"Tous les hommes ne composent "qu'une même famille dont les puis-"fants & les riches doivent se regar» der comme les aînés, qui doivent » traiter les autres comme des frères " dont ils font les Tuteurs. C'est aussi " ce qu'a fait M. le Comte DE MOUSSY: » Seigneur de plusieurs Justices réunies » dans le Poitou; il vient de donner " un bel exemple & une belle leçon » aux grands Propriétaires, par les » Etablissements qu'il a faits sur ses " Terres pour secourir les Noyés. Le » long de la Rivière d'Yartampe, il » a institué plusieurs Bureaux, où se » trouvent déposés les instruments & » les instructions nécessaires pour rap-» peller à la vie ces infortunés. Les » Officiers & les Habitants de ses Ter-» res font invités à fuivre la Méthode » dont chaque Chef de famille a reçu » un exemplaire; & à l'instigation de » ce respectable Seigneur, les Juges de » ses Domaines ont enjoint à tous les » Habitants de retirer très-prompte-» ment de l'eau ceux qui y seroient » tombés, quand même leur mort pa-» roîtroit certaine, fans attendre l'ar-» rivée des Officiers de Justice qu'on » aura néanmoins attention d'avertir » de l'accident. Mais ces injonctions » ne font pas autant d'effet que les A iv

" récompenses qu'on promet; car c'est " ainsi qu'on a mis dans tous les nou-

» veaux Etablissements de ce genre,

» les Noyés fous la protection de l'Hu-» manité & de l'intérêt particulier ».

A l'exemple de ce Seigneur, M. R...\* Directeur des Aydes de Nyort en Poitou, animé par le seul amour du bien public, & pénétré d'ailleurs de la plus vive douleur, en apprenant que, faute d'avoir eu les secours nécessaires pour rappeller les Noyés à la vie, deux perfonnes fubmergées, & très-promptement repêchées, n'avoient pû être fauvées de la mort, s'est déterminé à faire la dépense de deux Boëtes Entrepôts, dont l'une pour S. Savinien, lieu de fa naissance, & l'autre pour Taillebourg. Il a en outre eu soin de faire distribuer dans les environs de ces deux endroits, des instructions imprimées pour fervir à diriger les Habitants de ce Pays, & exciter leur émulation.

<sup>\*</sup> Si nous ne prononçons pas le nom de cet honnête Ciroyen, c'est pour nous conformer, en quelque sorte, au desir qu'il nous a témoigné de n'être point nommé: il mérite cependant bien d'être connu, pour qu'on puisse l'imiter.

M. Haudry de Soucy, qui n'est pas moins connu qu'estimé pour sa bien-faisance, & qui mérite, à tant-d'égards, la haute confidération dont il jouit universellement, ne s'est pas contenté de manifester ses bonnes intentions, & de les publier dans tous les environs de ses Terres, il a encore chargé M. Debusne, son Chirurgien, de veiller particulièrement à ce que l'administration des secours qu'il a fournis aux Habitants de ses Domaines, se sit avec toute l'intelligence possible; il lui a en même-temps recommandé de nous faire à ce sujet toutes les observations que ce Chirurgien est très-capable de bien faire; & il faut convenir que ce n'est que par un tel concert entre toutes les personnes qui s'intéressent à cet Etablissement secourable, qu'on parviendra à le rendre de plus en plus utile.

On verra d'ailleurs par la Liste chronologique, qui sera placée à la fin de cette troisième Partie, quelles sont les Villes & les personnes qui ont marqué le plus d'empressement pour cette Institution aussi glorieuse pour ses Fondateurs, qu'elle est avantageuse

pour l'Humanité.

©BIUM .

## 10 Établissement en faveur

Nous ne pouvons nous refuser ici à renouveller publiquement l'hommage que nous avons déjà rendu à la Société établie à Amsterdam en faveur des Noyés. La Hollande est le berceau de l'heureuse découverte, qui intéresse aujourd'hui toute l'Humanité. C'est à la Société qui s'est formée dans cette République, qu'on aura éternellement l'obligation de tous les fuccès obtenus jusques à présent dans ce genre, & de tous ceux qui pourront s'obtenir dans la suite. L'Europe entière doit à cette Société un tribut de reconnoisfance d'autant plus grand, que c'est à fon exemple qu'on a vu naître dans tous les Pays, des Institutions du même genre. C'est elle qui, la première, a établi des gratifications pour ceux qui fe porteroient à fauver les malheureuses victimes de l'eau. Elle ne s'est pas contentée d'adjuger des récompenses pécuniaires (ces fortes de récompenses sont ordinairement refufées par les Citoyens d'un certain ordre, qui trouvent leur plus précieux falaire dans le bonheur d'avoir été utiles à leurs semblables); mais desirant que chacun pût envifager un encouragement proportionné à fon état; cette Société a cru devoir en instituer un que toutes personnes peuvent se faire honneur de mériter, & ne pas dédaigner de recevoir. La Médaille imaginée pour cela, fait d'autant mieux qu'en prouvant la charité du Particulier qui l'a acquise, elle montrera à la postérité l'amour des Hollandois pour leurs Compatriotes, & perpétuera l'idée de leur fondation; enforte que, dans mille ans, dans deux mille ans, on scaura qu'il a été fait en Hollande un Etablissement qui est le fruit de la plus tendre Humanité; & que c'est au concours d'un nombre de Citoyens honnêtes, qu'il a dû fon origine & fon exécution.

Cette idée des Hollandois, en proposant des distinctions honorisques, n'est-elle pas une imitation de celle des Romains, qui décernoient une couronne civique à quiconque sauvoit la vie d'un Citoyen ils n'imaginoient pas pouvoir récompenser plus dignement un tel service rendu à la patrie. Ce service consistoit, à la vérité, à garantir du trépas un Citoyen au milieu des batailles; mais n'est-ce pas dans le BRION

12 Établissement en faveur

fond remplir le même objet pour le bien de l'Etat, que de rappeller à la vie des sujets qui étoient autresois perdus, faute de secours & de moyens

pour les arracher à la mort?

Auffi quelle belle émulation n'a pas excité en Hollande la manière noble dont y est monté cet Etablissement qui s'y perfectionne de jour en jour, & que les moyens les plus glorieux & les plus flatteurs rendent encore plus précieux. Une multitude de personnes de tous états se font honneur de contribuer à cette charitable entreprise, par des avis & des observations qu'ils s'empressent de communiquer; d'autres en allégent le poids & la dépense par des présents confidérables qu'ils prodiguent à cette admirable Société; & l'administration est telle qu'indépendamment du prix affigné en espèces, on distribue très-souvent des Médailles d'or ou d'argent, dont les Particuliers qui les ont reçues se font gloire de se décorer, ou qu'ils se plaisent du moins à montrer.

Tel est le Tableau intéressant que nous présentent les Mémoires de la Société, formée à Amsterdam en faveur des Noyés. Et quels nombreux fuccès cet Etablissement ne nous offre-t-il pas chaque année ? Non-seulement ils sont plus fréquents que dans notre Pays; mais les circonstances dans lesquelles on a réussi, sont, pour la plupart, beaucoup plus désespérées. On en compte dans la première Partie du fecond Volume de ces Mémoires, plus de foixante exemples, les détails de ces succès sont presque tous aussi touchants par le zèle purement patriotique qu'on y reconnoît qu'ils sont instructifs par leur diversité, & les nouvelles épreuves dans les moyens qui y font dévéloppés.

La Société d'Amsterdam, animée du plus vis desir d'être utile à l'Humanité entière, ne se borne pas, dans ses Mémoires, aux seuls faits qui regardent son Pays, elle y rend aussi compte des progrès de ce même Etablissement dans les autres Etats de la Chrétienté. Elle nous apprend, par exemple, que le Roi de Dannemark, dans une Ordonnance rélative à cet objet, a joint des distinctions honorissques à des récompenses pécuniaires; & qu'en Angleterre une Compagnie nombreuse de person-

14 Établissement en faveur

nes riches, va former, à l'imitation de la Hollande, un Etablissement national à la faveur de souscriptions & de contributions volontaires. Ne semble-t-il pas, d'après ces modéles & beaucoup d'autres, qu'il ne seroit pas difficile de produire, que la France seule oublie, ou néglige les moyens peut-être les plus puissants, pour donner à son Etablissement toute la splendeur & l'efficacité dont il est susceptible?

Nous fçavons cependant que plufieurs Villes de ce Royaume, instruites par les Mémoires que nous venons de citer des avantages réels qui réfultent de la Médaille imaginée en Hollande, & adoptée par toutes les autres Nations, font disposées à en faire frapper une en leur nom. Ne seroit-il pas convenable que la Capitale qui, la première, a donné l'exemple de cet Etablissement par la réunion de tous les objets utiles à rappeller les Noyés à la vie, ne se laifsât pas ravir la gloire de donner aussi celui de la Médaille? Le projet que nous en avons présenté a été approuvé, & M. Duvivier, Graveur, fut chargé dans le temps de le mettre à exécution; mais des circonstances particulières ont empêché que le coin commencé ne fut entièrement exécuté. M. de la Michodière, dont on connoît la fagesse de l'administration économique, & qui a fait ses preuves à tous égards dans les différentes Intendances qu'il a remplies fuccessivement, n'a pas cru, jusques à présent, devoir ni pouvoir ajouter aux dépenses fixées pour le soutien de l'Etablissement formé à PARIS; mais peut-être le dessein que nous avons annoncé être pris par quelques Villes, nécessitera-t-il à les prévenir. Nous espérons même que le Gouvernement, qui retire tout le fruit de cette Institution, se portera à la seconder dans les différentes parties du Royaume, en y procurant tous les moyens qui dépendent de lui, pour allumer partout une émulation fi defirable.

Nous allons maintenant entrer dans le détail des fuccès obtenus pendant le cours de l'année 1774, que nous pensons être aussi propre à mériter l'attention du Gouvernement, qu'à exciter la générofité de tous les bons Citoyens.

16 Établissement en faveur, &c.

Nous joindrons à ce détail quelques observations rélatives aux personnes suffoquées par les vapeurs mosétiques, nous indiquerons tous les moyens que nous connoissons pour les rappeller à la vie, & nous mettrons sous les yeux plusieurs exemples de Curation, afin que, dans de semblables circonstances, on puisse désormais recourir avec confiance à ces mêmes moyens.





## TABLEAU

DES PERSONNES NOYÉES

ET RETIRÉES DE L'EAU,

Pendant l'Année entière 1774.

#### PREMIERE CLASSE.

No y é s rappellés à la vie par les fecours qui leur ont été administrés, & dont quelques-uns auroient été réputés & feroient restés morts avanz cet Etablissement.

## I. Le 9 Janvier 1774, à 8 heures & demie du matin.

Jacques BAUGÉ, Compagnon Serrurier, âgé de 42 ans, s'est jetté de dessus le Quai des Tuileries dans la Rivière. Il est tombé au bas de l'esca-III. Part. (1774) lier de pierre qui conduit à la Galliotte; où il s'est cassé la cheville du pied. La Sentinelle, qui l'avoit entendu tomber. avertit auffi-tôt des Mariniers qui coururent à son secours, & le repêchèrent à environ quinze pieds du bord, (la Rivière étoit alors très-forte, il y avoit à cet endroit sept à huit pieds d'eau), il étoit sans connoissance, on le porta au Corps-de-Garde de la Grenouillère. Là il a été déshabillé, féché & frotté avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée, animée avec l'esprit volatil de Sel-Ammoniac; on lui a foufflé dans la bouche avec la canulle à cet usage; on lui a fait boire deux ou trois cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, qui ont excité quelques foulevements d'estomach, mais sans vomissement. On n'a pas cherché à le faire vomir, mais on a réitéré l'Eaude-vie camphrée, en lui en présentant une petite cuillerée de temps en temps. On continuoit toujours les frictions, on l'agitoit sans cesse; & il s'étoit déjà passé plus d'une heure, sans qu'il eut donné des fignes de vie affez marqués, pour qu'on pût se flatter de le réchapper; cependant les mêmes fecours qui furent pratiqués sans interruption, firent enfin appercevoir en lui quelques changements; il ouvrit les yeux, il fit quelques foibles mouvements, & peu à peu sa connoissance se manifesta. Alors arrive un Chirurgien, qui, ayant remarqué qu'il perdoit beaucoup de fang d'un de ses pieds, l'examina attentivement, & décida qu'il avoit la cheville cassée. Il ne le faigna pas, de crainte de trop l'affoiblir; & il dit qu'il n'y avoit pas de temps à perdre pour le conduire à l'Hôtel-Dieu. Il fut cependant mené chez Me Blanchet, Commissaire de l'Hôtel-de-Ville, qui, après l'avoir entendu & l'avoir fait reconnoître par ses parents, l'envoya à l'Hôtel-Dieu; il avoit, dans ce moment, un peu de délire. Il a été foigné & parfaitement guéri, mais son traitement a été très-long.

II. Le 17 Janvier 1774, à 10 heures du matin.

Le nommé Claude FINIEN, Garçon Perruquier, tourmenté de chagrin & de misère, ayant d'ailleurs l'esprit aliéné, s'est jetté dans la Rivière par-dessus le Pont-Royal, du côté du Pont-Neuf,

le courant l'a entraîné fous des bas teaux; mais comme l'eau étoit trèsforte, il a reparu au bout de quelques minutes fans mouvement. La Sentinelle du Pont-Royal l'ayant vu & entendu tomber, fiffla pour avertir au Corps-de-Garde. Quelques Bateliers qui avoient été témoins de sa chûte, se font empressés d'aller à son secours, & n'ont pu le repêcher que vis-à-vis la rue de Belle - chasse, du côté des Tuileries, après environ un quart-d'heure de submersion. Il étoit sans connoissance, fans pouls, & avoit tous les fignes de la mort. Porté au Corps-de-Garde de la Grenouillère, on a été obligé de déchirer en partie ses vêtements pour le déshabiller; on l'a effuyé avec une Flanelle pour le sécher; on l'a frotté avec une autre imbibée d'Eau-de-vie camphrée. Il s'est écoulé environ une demi - heure, sans qu'on apperçut le moindre changement; enfin ses dents, qui étoient très-serrées, ont paru avoir moins de roideur; on lui a foufflé dans la bouche, peu-à-peu sa machoire est devenue plus fouple, il a ouvert la houche; ses yeux, quoique fixes, ont paru avoir quelques mouvements; &

l'espérance de le sauver, a excité de nouveau le zèle de ses sécouristes, qui ont redoublé leurs soins; on a continué à le frotter & à l'agiter, on lui a fait boire de l'Eau-de-vie camphrée à plufieurs reprifes, ce qui l'a ranimé; & comme il avoit des foulevements d'eftomach, un Chirurgien qui venoit d'arriver lui fit prendre de l'Emétique, qui n'a fait effet qu'au bout d'une heure, en lui faifant vomir beaucoup de nourriture & de bile; cette évacuation, qui s'est opérée sans de grands efforts, a femblé le dégager sensiblement; mais sa connoissance ne s'est manifestée qu'au bout de deux heures de foins; & cependant il ne sçavoit encore ce qui lui étoit arrivé. Un Théatin qu'on a fair venir pour le confesser, le lui a appris. Enfin les secours ne lui ont pas été épargnés; &, après les avoir continués pendant quatre heures dans le Corps-de-Garde, il a été conduit chez Me Morel, Commissaire de Police de l'Hôtel-de-Ville, qui l'a envoyé à l'Hôtel-Dieu, il étoit alors en pleine connoissance; mais il avoit besoin d'être traité d'une plaie qu'il avoit à la tête, & qu'on lui avoit faite en le repêchant avec un croc.

III. Le 6 Février 1774, à 9 heures du matin.

Claude SALLÉ, Compagnon de Rivière, étoit avec plufieurs de ses camarades fous la première arche du Pont-Royal, pour recueillir des débris de bateaux naufragés, il tombe dans l'eau & est entraîné par le courant jusques au-dessous du Port de la Grenouillère; son frère cadet, qui avoit été témoin de fon accident, se hâte d'aller à fon secours, il est assez heureux pour le joindre & le tirer avec son croc. Il avoit été environ un demi quart - d'heure dans l'eau , il donnoit encore quelques foibles fignes de vie, & il avoit presque perdu la connoisfance lorsqu'on le porta au Corps de-Garde de la Grenouillère. On ne lui a fait autre chose que de le déshabiller, l'essuyer, le réchausser, le frotter & lui faire boire deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée; &, après une heure de repos, il a été en état de s'en aller à pied.

IV. Le 6 Février 1774, à 8 heures du soir.

Nicolas G v É, Décroteur, âgé de

75 ans, avoit bu plus que de coutume, & étoit descendu au bas du parapet vers l'Abreuvoir du Quai du Louvre, il tombe dans la Rivière. La Sentinelle qui s'en apperçoit, appelle du secours; le Sergent fort incontinent du Corpsde-Garde, court à la Sentinelle pour scavoir le sujet de son allerte; & ayant vu ledit Gué qui étoit en danger de fe noyer, lui présente sa hallebarde pour le retirer, il y réussit; ledit Gué étoit seulement évanoui, on le conduifit au Corps de-Garde du Port S. Nicolas, on le déshabille pour le fécher, le réchauffer & le frotter; &, après lui avoir fait avaler deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, il a été conduit chez la femme Mouton, logeuse, où il demeuroit.

#### V. Le 21 Mars 1774, à 5 heures du foir.

La Fille de la nommée BAZU, Porteuse de Linge, âgée de 15 ans, passe sur les planches du bateau à Lessive du Port S. Paul, elle étoit chargée d'une hottée de Linge, elle trébuche & tombe dans la Rivière. Des Particuliers qui la virent tomber, la repêchèrent sur le champ, de saçon qu'elle ne sur pas plus de deux ou trois minutes dans l'eau; elle étoit seulement saisse, & n'avoit pas perdu la connoissance. On la conduisit chez sa mère qui demeuroit dans le voisinage, & il ne sut nécessaire que de la déshabiller pour la sécher & la réchausser.

## VI. Le 14 Avril 1774, à 8 heures du foir.

La Fille du nommé RIFFONIER, Blanchisseur, âgée de 12 ans, s'est trouvée précisément dans les mêmes circonstances que la susdite; c'est pourquoi on n'en dit rien de particulier.

On ne cite-des cas semblables que pour ne rien laisser ignorer de ce qui se passe dans la Capitale, relativement à la submersion & aux effets de l'Etablisse

ment pour les Noyes.

Dans le nombre des détails qu'on va lire, on en trouvera quelques-uns qui ne font pas plus importants que les deux précédents.

## VII. Le 3 Mai 1774, à 6 heures du soir.

Noël-Nicolas le BEAU, âgé de 8 ans, Fils Fils de Charles-Nicolas le Beau, Ecrivain, rue des deux Ecus, jouoit sur les bateaux du Port-au-Bled de l'Ecole, où il étoit entré furtivement. Voulant paffer dans un autre bateau, il tombe dans la Rivière, il est entraîné par le courant dessous un autre grand bateau. chargé de Bled, il disparoît pendant environ un demi quart d'heure, & ce ne fut qu'à la queue du susdit grand bateau qu'on le vit reparoître, & qu'il fut repêché; il étoit seulement évanoui. L'agitation & le tourment qu'on lui fit éprouver, en le transportant au Corpsde-Garde du Quai de l'Ecole, le firent revenir de son évanouissement ; il se plaignit d'avoir grand froid, & dit qu'il étoit gêlé, on le déshabilla pour l'effuyer, on l'envéloppa dans la couverture pour le réchauffer; & une seule cuil-Îerée d'Eau-de-vie camphrée qu'on lui a fait boire, a opéré son rétablisse-ment. Il a été ensuite, & après une heure de repos, remis à sa mère, qui, avertie de son accident, étoit venue le réclamer.

VIII. Le 23 Mai 1774, à 8 heures du foir.

Le sieur GATBOIS, Aubergiste, rue du Foin S. Jacques, âgé de 43 ans, revenant de Passy, traverse la Rivière pour gagner l'îsse des Cygnes, passe ensuite sur un petit Pont de bois pratiqué nouvellement par l'Ecole-Militaire au bout du Champ de Mars; il avoit plu toute la journée, le Pont étoit glissant, le pied manque au sieur Gatbois, il tombe à l'extrêmité du Pont; &, roulant sur un mur de terrasse en glacis de huit à dix pieds d'élévation\*, au haut duquel le pied lui avoit man-

<sup>\*</sup> On observe que le mur en glacis du haut duquel est tombé le sieur Gatbois, est un mur de terrasse construit à sec avec de gros libages, dont quelques-uns font saillie de cinq, six, huit & dix pouces plus ou moins; qu'il y avoit alors, en cet endroit, environ dix à douze pieds d'eau, que cette eau étoit presque dormante, n'étant pas chassée par les eaux d'amont; parce que, dans l'intention de combler tout à fait ce bras de l'Hse pour le joindre au terrein du côté de l'Ecole-Militaire, la partie supérieure de ce bras, vers la tête de l'Hse, étoit déjà remplie par des gravois & des décombres de terres sapportées, & celle qui n'étoit pas comblée, ne recevoit ses eaux que par la pattie basse de l'Hse,

qué, il est rejetté dans le milieu du bras de l'Isle. Il y avoit à cet endroit au moins dix à douze pieds d'eau. Il va à fond, il revient peu après à la superficie; sa connoissance n'étoit pas alors tout-à-fait perdue, mais il ne la conserva pas long-temps, il re-gagna le sond de la Rivière, où il resta environ trois quarts - d'heure fans reparoître, enfin il remonte & flotte fur l'eau; plusieurs Femmes qui l'appercurent dans ce moment, ne voyant point de bateaux ni de moyens pour le secourir, imaginèrent, sans délibérer, un expédient aussi glorieux pour elles qu'il a été utile au noyé. Elles étoient au nombre de dix à douze que le hazard avoit rassemblées en revenant de la Muette, toutes d'un commun accord défirent leurs jarretières, les nouerent ensemble; & lorsqu'elles furent réunies pour en faire une manière de corde, elles attachèrent à un des bouts une

en suivant le niveau de la Rivière; mais, quoique ces eaux fussent presque stagnantes, elles avoient cependant un courant rélatif à l'écoulement de la Rivière, en sorte que le sieur Gathois n'aété repêché qu'à environ cinquante ou soixante pas de l'endroit où il étoit tombé.

pierre de médiocre groffeur, & gardant par-devers elles l'autre bout , elles jettèrent à vau-l'eau au-devant du corps flottant le bout où étoit attaché la pierre; elles prirent fi bien leurs dimensions, que, maitresses de la prétendue corde, elles la dirigèrent de façon qu'elles la fixèrent entre le bras & le corps du noyé. La pierre occupant toujours le fond faisoit obstacle, & leur donnoit la facilité de tirer à bord du côté qu'elles le defiroient, le corps flottant, objet de leur charité. Alors, sans perdre de temps, on cherche un Chirurgien au gros Caillou, il arrive un Jeune-homme de l'Hôpital de Biron (il s'étoit déjà passé plus d'une demiheure depuis que le corps étoit retiré de l'eau), on lui confie le foin du Noyé; & ce qui suit est le Procèsverbal du traitement qu'il lui a fait.

Rapport des moyens pratiqués par M. le Grand, Elève en Chirurgie, employé à l'Hôpital Royal & Militaire des Gardes Françoises, pour rappeller à la vie le sieur Gathois, qui s'étoit noyé en tombant dans la Seine, & y étoit resté submergé environ une heure.

Le 23 Mai 1774, à huit heures du

foir, je fus requis de me transporter dans l'Isle des Cygnes, pour y donner les secours nécessaires au sieur Gathois qui, étant tombé dans la Rivière, s'étoit noyé, & étoit repêché depuis environ demi-heure lorfque j'arrivai.

Je trouvai effectivement sur la berge le corps d'un homme qui me parut être d'une constitution grasse & pléthorique, je ne remarquai en lui ni respiration, ni pulsation dans les artères; fon corps étoit absolument froid, son vifage & fon col étoient gonflés & violets, il avoit les yeux fixes & les paupières rabattues \*, sa bouche étoit fermée & ses dents serrées, enfin il ne donnoit aucun figne de vie; il avoit au contraire toutes les apparences de la mort la plus décidée. Je le fis auffitôt transporter, comme on le put, dans une chambre à la Triperie, éloignée d'environ un demi-quart de lieue dans l'Isle, il se passa un grand quart d'heure pour y arriver. Le mouvement & le tourment qu'il éprouva pendant ce

<sup>\*</sup> Ses yeux ne se sont ouverts que le lende-main matin vers les trois heures.

transport, ne lui furent pas inutiles, ils lui procurèrent par les selles une

évacuation assez copieuse.

Arrivé dans la Chambre, on le dépouilla de ses habits; mais la boufisfure étoit trop confidérable pour qu'on pût lui ôter fa chemife fans la couper: on la coupa. Pendant ce temps on allumoit du feu dans la Chambre, & on faifoit chauffer les couvertures. Lorfqu'il fut nud, je l'examinai extérieurement, je reconnus qu'il avoit plufieurs contufions & plufieurs écorchures; ces accidents ne m'occupèrent que foiblement, je ne pensai qu'à lui donner d'ailleurs les secours que je croyois pouvoir lui être utiles, & dont l'évacuation survenue pendant le transport, me faisoit bien augurer; en conséquence je le fis envélopper dans la couverture de laine qu'on avoit chauffée; & pendant que je me disposois à le faigner, on mettoit en usage les frictions avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée; on pratiquoit l'infufflation d'air chaud dans la bouche; on lui introduisoit dans les narines des méches de papier mouillées d'efprit volatil de Sel-Ammoniac; on lui

fouffloit aussi dans le nez & dans la bouche la fumée d'une pipe de tabac; & cependant, ayant suspendu pour un instant tous ces secours qu'on reprit ensuite, je parvins à lui ouvrir la veine au bras, n'ayant pu le faire à la jugulaire, attendu le gonflement du col qui étoit trop considérable. Le sang ne sortit qu'avec beaucoup de difficulté, je n'en étois pas furpris, il bavoit le long du bras, & ce fut avec beaucoup de peine que j'en obtins la valeur d'une palette; je ne m'obstinai pas à en tirer davantage, parce que je comptois y revenir dans un autre temps. Pendant cette faignée, on ne cessoit de tourmenter le malade, les frictions qui n'avoient pas été interrompues, se faisoient particulièrement fur le ventre & fur la poitrine; enfin j'eus la fatisfaction d'appercevoir que le pouls commençoit à se faire sentir; & peu de temps après un petit hoquet qui se fit entendre, m'annonça le jeu de la respiration: j'eus de nouveau recours à l'esprit volatil de Sel-Ammoniac, que je lui introduisis dans les narines, & en même-temps je lui fis avaler un peu d'Eau - de - vie camphrée; alors il poussa de grands cris, il s'agita beaucoup. Je sis dissoudre trois grains d'Emétique dans quelques cuil-lerées d'eau, il en avala la plus grande partie, il s'en répandit sort peu; mais il n'eût pour le moment aucun effet sensible.

La respiration qui se manifestoit de plus en plus m'ayant paru laborieufe, & craignant l'inflammation, j'ouvris de nouveau la veine, le fang fortit avec un peu plus de facilité que la première fois, il ne faisoit pas encore le jet, mais il filoit le long du bras, j'en tirai environ deux petites palettes. La respiration parut alors plus aisée, & le mouvement de la poitrine plus senfible, mais le pouls étoit toujours trèsintermittent, & le corps ne paroissoit pas reprendre de chaleur; jinfistai à lui faire boire une cuillerée d'Eau-devie camphrée, on lui infinua encore dans le nez de l'esprit volatil de Sel-Ammoniac, on hii fouffla dans la bouche la fumée d'une pipe de tabac, il ne fut pas possible de lui en introduire par le fondement.

Après trois heures de foins, le malade parut avoir un peu de connoilfance, il fut plus docile, car il fembla se prêter à prendre de l'Emétique; alors je lui donnai un lavement fait avec le tabac & le Sel-Marin, qui l'évacua beaucoup. A trois heures du matin il se plaignit à voix intelligible d'un grand mal de tête & d'une difficulté très-confidérable de respirer, il touffoit avec peine, & il crachoit du fang; alors le pouls paroiffoit animé, & le corps avoit repris un peu de chaleur, je le saignai pour la troisième fois, le sang vint en arcade, je me contentai d'en tirer seulement deux palettes: une demi - heure après cette saignée, il convint que sa tête étoit plus libre, la respiration étoit aussi plus aifée, le pouls plus élevé & moins intermittent.

A quatre heures du matin, il fut tourmenté par une soif insupportable & par de fréquentes envies de vomir, je lui sis boire de l'eau tiède dans laquelle j'avois fait dissoudre de l'Emétique, il vomit beaucoup d'eau, & il eut des évacuations par les selles qu'un second lavement avoit déterminé.

A cinq heures je me rendis à l'Hôpital pour vaquer à mon devoir, & je ne revis mon malade que quatre heures après, vers les neuf heures; jusques-là, on ne lui avoit fait autre chose que de lui donner de temps en temps un peu d'Eau-de-vie camphrée pour l'animer, & de l'eau simple chauffée pour le désaltérer; mais comme il ne respiroit qu'avec beaucoup de difficulté, & que fon pouls étoit fort & très intermittent, je le faignai pour la quatrième fois, je ne tirai qu'environ une palette & demie de fang. Cette faignée le foulagea très-sensiblement, la respiration devint moins gênée, & le pouls plus régulier; mais la foif dont il s'étoit plaint le tourmentoit toujours, je lui prescrivis de la limonade nitrée pour sa boisson, & de temps en temps une cuillerée d'une potion faite avec l'eau de Fleur d'orange & la Liqueur d'Hoffmann; j'avois fait faire cette potion particulièrement pour calmer un mouvement convulsif, qui se paffoit dans fon estomach, & qui lui occasionnoit un hocquet fatiguant; enfin la soif, ainsi que le hocquet & la douleur de poitrine dont il s'étoit plaint, s'appaisèrent sensiblement; mais la toux & le crachement de sang con-

35

tinuèrent & durèrent pendant tout le premier jour. Je ne le quittai qu'à onze heures & demie du foir, dans la confiance qu'il passeroit la nuit sans accidents sacheux; en esset, il la passa assez

tranquillement.

Le lendemain deuxième jour, la refpiration étoit gênée, la tête lourde & douloureuse, les pulsations, quoique fortes, manquoient souvent, l'altération subfistoit, mais elle étoit supportable. Je crus nécessaire une cinquième faignée, elle fut de deux palettes; je lui fis continuer la même boisson nitrée & la même potion que la veille; vers les cinq heures après midi, trouvant le malade en état de soutenir la voiture, je le mis dans un carosse pour le conduire chez lui, & je l'y accompagnai. Sa femme, qui avoit été avertie dès le commencement, ne l'avoit pas abandonné. Quelque temps après fon arrivée, je lui fis prendre un petit bouillon, je recommandai qu'on lui en donnât de temps en temps, fans interrompre sa boisson & sa potion.

Le troisième jour il se sentit l'estomach embarrassé, sa langue étoit trèschargée, il avoit des aigreurs & des envies de vomir; je lui fis prendre deux grains d'Emétique, qui l'évacuerent beaucoup par haut & par bas, & il fe trouva fingulièrement foulagé. Vers le foir furvint nouvelle difficulté de respirer & douleur à la tête, je fentis à son pouls des soubre-sauts & toujours de l'intermittence, je lui tirai pour la fixième sois deux palettes de sang, qui calmèrent ces accidents; le pouls néanmoins resta intermittent.

Le quatrième jour le malade sur purgé avec une médecine ordinaire, qui le fatigna un peu; à la fin de la purgation, son pouls devint petit & irrégulier, je lui sis faire une légère insussion de plantes vulnéraires pour sa boisson, & je lui prescrivis une potion fortissante dont il prenoit une cuillerée

de temps en temps.

Le cinquième jour je le trouvai passablement bien, quoiqu'il eut toujours la langue chargée & beaucoup d'amertume dans la bouche. Il continua sa boisson vulnéraire, & il prit des lavements simples pour entretenir le ventre libre.

Le fixième jour il fut purgé pour la feconde fois, il se plaignoit de douleurs dans les bras & dans les jambes.

Le feptième & le huitième jour il fe trouva très-bien, il ne ressentoit plus les inquiétudes dans les bras & dans les jambes dont il se plaignoit la veille, le pouls étoit cependant toujours intermittent, & sa langue étoit toujours chargée.

Le neuvième jour je le purgeai pour la troisième sois, il rendit beaucoup de matières bilieuses, je ne lui-prescrivis autre chose que sa même boisson & sa même potion, je le tenois

toujours au bouillon.

Le dixième jour je fus encore plus

content de son état.

Le onzième il reffentit des douleurs à la poitrine, à la tête, aux bras & aux jambes, & j'apperçus de l'élévation dans le pouls, je le faignai pour la feptième fois du bras, tous ces accidents se dissipèrent, le pouls alors devint très-régulier.

Le douzième jour il se plaignit d'avoir l'estomach chargé & la bouche amère, je lui sis prendre 25 grains d'Ipecacuanha qui le firent vomir sans le fatiguer. Il se trouva très-bien; &, depuis ce moment, il a été chaque jour de mieux en mieux, son pouls s'est entièrement rétabli dans son état naturel, je l'ai mis à l'usage des Amers, & l'ai purgé pour la quatrième sois le quinzième jour.

Le seizième je lui ai permis de la nourriture, & depuis il a joui d'une

très-bonne fanté.

Il s'est ressouvenu de sa chûte, mais il n'a aucune idée du traitement du premier jour, quoique très-laborieux.

Ses écorchures & ses contusions se sont dissipées sans aucun soin parti-

culier.

Il seroit à souhaiter que tous les Noyés fussent traités avec autant de méthode que celui-ci l'a été, il n'est pas douteux que l'Humanité y gagneroit beaucoup.

## IX. Le 11 Juin 1774.

Louis DAUPHIN, Manouvrier, se baignant à l'isse Merdeuse est entraîné au fil de l'eau. Il se seroit noyé, si le nommé Barache, qui s'en étoit apperçu, n'eût couru à son secours; il le repêcha dans l'instant, que, suivant sa propre déclaration, il alloit couler à fonds. Conduit au Corps-de-Garde de Tisse des Cygnes, il n'a eu besoin que d'être séché & réchaussé.

## X. Le 14 Juin 1774, à 9 heures du foir.

Le nommé LA VALLÉE, Cuisinier de M. de Bissy, conduisoit des chevaux à l'Abreuvoir, il s'avance trop dans la Rivière, dont il ne connoissoit pas le local, il n'est plus maître de ses chevaux, il se laisse entraîner au courant; mais il est secouru à propos, & il n'a en besoin d'aucune administration.

## XI. Le 15 Juin 1774, à 11 heures du foir.

Le nommé Antoine GALLOT, fils du fieur Gallot, Horloger, rue de la Calandre, voulant se baigner se jette à l'eau au bas du Quai des Orphevres, il est entraîné par le courant dont la rapidité le porte contre une des arches du Pont-Neuf, où il se heurte la tête; abandonné au gré de l'eau, il passe fous le Pont sans pouvoir s'en désendre, & sa tête commençoit à se perdre lorsque le nommé de Folie, Garçon Passeur, étant sur la berge du Quai Conty, le vit flottant; tout habillé qu'il

étoit, il se jette à la nage pour le secourir, il est assez heureux pour le rejoindre, il le faisit par les cheveux & le mene à terre; il n'avoit pas toutà-fait perdu la connoissance. On ne tarda pas à le reconnoître, & il fut mené chez son père, dont la maison n'étoit pas éloignée.

XII. Le 17 Juin 1774, à 9 heures du foir.

La Dame DUBEAU, Marchande Lingère, & la Demoiselle SAVEUX fa Nièce, fortoient des Bains du fieur Poitevin, au bas de l'Isle S. Louis, voulant abréger leur chemin, elles entrent dans un bachot pour se faire conduire à la queue de ladite Isle, elles veulent passer de leur bachot dans un bateau de bois neuf, qui étoit en décharge en cet endroit, le pied manque à la Dame Dubeau, elle tombe dans la Rivière; la Demoiselle Saveux cherche à la fecourir, elle est entrainée avec la Dame sa Tante. Le nommé Pierre, Batelier, s'empresse de les repêcher; mais il ne peut s'occuper de toutes les deux à la fois. La Dame Dubeau est retirée de l'eau pendant que la Demoiselle Saveux est entraînée par le courant. La première n'a eu besoin d'autre secours que d'être essuyée & changée de vêtements: la seconde n'a été repêchée que trois jours après au bas du Quai des Morsondus.

# XIII. Le 21 Juin 1774, à 1 heure de relevée.

Le nommé Claude COLLIN, âgé de 38 ans, Domestique fans condition, tourmenté par la misère, entre dans le Bac des Invalides, étant à Port du côté du gros Caillou, arrivé à l'autre extrêmité du Bac, il se précipite dans la Rivière, & va à fond; mais ayant été apperçu par les Garçons Paffeurs, on ne tarda guère à le repêcher, il étoit seulement évanoui. On le conduisit auffi-tôt, à pied à l'aide de plufieurs personnes, au Corps-de-Garde de l'Isle des Cygnes, & de suite dans la Chambre à la Triperie; on lui fit avaler deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée, on le déshabilla pour le frotter & le fécher avec les Flanelles imbibées, on le coucha dans un lit bassiné pour le réchausser, on lui sit encore avaler une troifième cuillerée d'Eau-de-vie camphrée, qui lui procura un vomissement de quelques phlegmes. avec beaucoup d'efforts. Ces révolutions passées, il s'endormit; & comme il étoit revenu en parfaite connoisfance, on le laissa tranquille. Au bout d'une heure de sommeil, on lui fir manger une soupe; une heure après, on lui donna un demi-septier de vin avec du fucre, dans lequel il trempa du pain, & il déclara qu'il y avoit trois jours qu'il n'avoit mangé. Vers les sept heures du soir, on le conduisit dans les prisons de l'Hôtel-de-Ville, où on ne le laissa manquer de rien, il y resta huit jours, & il en est sorti lorsqu'un de ses parents est venu le réclamer.

## XIV. Le 22 Juin 1774, à midi.

Deux Enfants de Jean-André FENNE, Maître Cordonnier, rue de la Tifferanderie, dont l'un Garçon, âgé de 12 ans & demi, portoit dans fes bras fa petite Sœur, âgée de 18 mois, vont se promener du côté de l'Estacade de l'Isle Louvier, ils passent sur une planche qui conduisoit à un bateau, dans lequel le petit Garçon vouloit entrer: il fait un faux pas, il tombe dans l'eau avec fa Sœur, & tous deux vont à fond. Le Frère alors quitte sa Sœur; & comme on les avoit vu tomber, ils ne tardèrent pas à être repêchés: on les tire de l'eau l'un après l'autre, ils étoient tous deux sans connoissance, leur vifage étoit pâle, on les porta fur le champ dans une maison voisine, rue Contrescarpe; pendant le transport, on ne cessoit de les agiter & de les tourmenter. Arrivés dans cette maison. la connoissance s'étoit manifestée si sensiblement, que le petit Garçon, qui fe voyoit avec les Soldats qui avoient apporté la Boëte-Entrepôt, croyant qu'on alloit le mener en prison, pleura, & demanda pardon, promettant que pareille chose ne lui arrivera plus. On le console, il se rend aux raisons qu'on lui donne. On les déshabille, on les frotte, on les couche tous deux dans un même lit baffiné, on les réchauffe par ce moven; &, après les avoir gardé pendant plusieurs heures, on les remet à leurs père & mère qu'on avoit fait avertir pour venir les réclamer. On avoit eu soin de leur faire manger une foupe.

Di

XV. Le 28 Juin 1774, à 4 heures de relevée.

Le nommé Lazare MOUVETARD, Apprentif du fieur la Rue, Maître Cordonnier, rue du Jour, à la Croix de Lorraine, se baignoit près les bateaux à Lessive de l'Hôpital: voulant s'avancer dans la Rivière, il est entraîné par le courant & se noye. Le nommé Langlois, Garcon Paffeur, l'ayant appercu s'empresse de le secourir; il se jette aussi-tôt à la nage & plonge à l'endroit où il avoit vu disparoître ledit Mouvetard, qui s'étoit débattu très - longtemps avant que d'aller à fond; il y étoit depuis un grand quart-d'heure lorsqu'il fût repêché; il étoit absolument fans connoissance ni mouvement; on le dépose sur la Berge, le croyant fans ressource, il y reste l'espace d'un grand quart-d'heure fans autre secours. que d'un peu d'Eau-de-vie qu'on essaie de lui faire avaler, & qui ne put paffer; enfin on le transporte au Corpsde-Garde de la Garre, on l'essuie, on l'enveloppe dans la couverture de laine, on lui donne des frictions avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée,

on lui fouffle de l'air chaud par la bouche, on lui fait avaler un peu d'Eaude-vie camphrée, elle passe & lui occasionne un léger vomissement d'eau, ce qui détermina sans difficulté à lui donner de l'Emétique, qui eut un effet plus marqué, mais qui ne le fit pas beaucoup évacuer; ce fut cependant à cette occasion que la connoissance. fe manifesta, & il y avoit déjà plus d'une heure qu'il avoit été repêché. Il fe plaignit d'avoir grand mal à la tête & au ventre, lorsqu'on lui administra l'Emétique, qui n'eût pas plutôt opéré qu'il convint qu'il se trouvoit beaucoup mieux; alors on lui donna encore un peu d'Eau-de-vie camphrée, on continua toujours les frictions, on s'occupoit à le réchauffer; & une seconde heure après, il se trouva en état de retourner à pied chez son Maître; un de ses camarades s'étoit présenté pour l'accompagner.

## XVI. Le 28 Juin 1774.

Deux Femmes dont une enceinte, avoient pris le Coché de Corbeil, elles en sortoient & étoient sur la planche qui sert pour le débarquement des Voyageurs. Cette planche quitte le bord du Coche, ces deux Femmes tombent dans la Rivière; mais elles en ont été retirées sur le champ, &

n'ont eu que la peur.

XVII. Le 30 Juin 1774, à 4 heures de relevée.

Le nommé Etienne MARTIN, âgé de 14 ans, demeurant chez le fieur Bertrand, Parfumeur, rue de l'Arbresec. au coin du cul-de-fac de la petite Bastille, étoit dans un bateau aux environs du Port de l'Ecole, il tombe dans l'eau en voulant passer dans un autre bateau. Les nommés Grandval & Ancelle qui le virent tomber, se mirent aussi-tôt à le chercher, & ne le trouvèrent qu'à environ trente pas de l'endroit où il étoit tombé, il fut repêché, il n'avoit pas encore tout-àfait perdu la connoissance, il étoit seulement évanoui; mais une minute plus tard, il seroit vraisemblablement peri sans ressource; car il a été saisi dans l'instant qu'il alloit passer sous des grands bateaux qui se trouvoient à Port. A peine arrivé au Corps-de-Garde du Quai de l'Ecole, il fint reconnu pour

47

être du voisinage; en conséquence on le transporta sur le champ chez son père, où les secours nécessaires lui ont été administrés; ils n'ont consisté qu'à le déshabiller pour l'essuyer & pour le réchausser, on l'a couché dans un lit bassiné, on lui a fait boire un peu d'Eau-de-vie, ce qui lui a sussi pour le remettre en peu de temps dans son état ordinaire.

XVIII. Le 5 Juillet 1774, à 7 heures du matin.

Le nommé Antoine PARIALOTE, âgé de 14 ans, fils de Jean Parialote, Déchireur de Trains, travailloit avec fon père au-dessus de l'Egoût de la rue de Poitiers, il vouloit tirer à lui une perche de dessus un Train de bois flotté, les efforts qu'il fit pour cela lui firent quitter la perche, il tombe dans la Rivière & disparoît auffi-tôt en coulant à fonds; mais comme on l'avoit vu tomber, plufieurs personnes, & particulièrement le père, s'empressèrent à le chercher, & le repêchèrent peu de temps après. Il donnoit encore quelques fignes de vie, mais il n'avoit plus de connoissance. Il fut sur le champ porté au Corps-de-Garde de la Grenouillère, on le déshabilla pour l'envelopper dans la couverture ; après l'avoir bien essuyé, on le réchaussa en l'agitant & le frottant avec les Flanelles chaudes; & comme il ne tarda pas à recouvrer la connoissance, on ne crut pas nécessaire de lui administrer d'autres fecours, on fe contenta de lui faire boire du vin chaud avec du sucre, ce qui fuffit pour le ranimer. On eut grande attention de le tenir chaudement dans le Corps-de-Garde dont on avoit allumé le poële ; & il n'en est forti que vers deux heures après midi; on avoit eu soin de lui faire prendre quelque nourriture.

XIX. Le 9 Juillet 1774, à 7 heures du foir.

La nommée Marie-Magdeleine OLI-VIER, âgée de 57 ans, dans l'intention de laver du Linge à la Rivière, s'étoit avancée fur les Trains de bois audeffus de la rue de Poitiers, elle tombe dans l'eau, & est apperçue par la Sentinelle, qui fiffle pour avertir au Corpsde-Garde, & qui néanmoins se met en devoir de la secourir, autant qu'il lui eft est possible. Cette Femme, en tombant, avoit été accrochée par ses hardes à une branche du Train, il n'étoit question que de lui prêter la main, & il eût été barbare de ne le pas faire fous le prétexte de la faction, aussi la Sentinelle ne délibera-t-elle pas fur le parti qu'elle avoit à prendre, & ce Soldat charitable fauva cette Femme qui étoit dans le plus grand danger de périr. Plusieurs personnes étant accourues, la conduifirent au Corps-de-Garde de la Grenouillère, où elle s'évanouit deux fois en peu de temps; cependant il ne fût nécessaire que de la sécher & la réchauffer, & deux ou trois cuillerées d'Eau-de-vie camphrée qu'elle a avalé, l'ont mise en état de fe retirer chez elle.

## XX. Le 15 Juillet 1774, à 7 heures 1 quart du foir.

Le nommé Gaspard CLAIRET, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Mortellerie, s'étoit glissé dans des bateaux en vuidange garrés sous le Pont de l'Îsle Louvier: voulant passer d'un bateau dans un autre, il fait un faux pas, tombe dans la Rivière & est en-

III. Part. (1774)

traîné par le courant vers d'autres grands bateaux, à quelque distance de l'endroit où il étoit tombé. Le nommé Jouanne, Soldat des Ports, s'en étant apperçu s'empressa de courir à son secours, & vint à bout de le ratraper dans l'instant qu'il alloit couler sous les fusdits grands bateaux, d'où il auroit été très-difficile de le rechapper. Porté au Corps-de Garde de l'Isle Louvier, il a été déshabillé, féché & réchauffé, & on lui a fait avaler une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée.

#### XXI. Le 24 Juillet 1774, à 3 heures de relevée.

Le nommé Jacques VITAL, Garçon Cordonnier, âgé de 25 ans, demeurant chez le fieur Rigolet, Maître Cordonnier à la Halle, rue du Marché-aux-Poirées, fe baignoit dans l'Isle Merdeuse, vis-àvis du Palais-Bourbon: voulant s'avancer en pleine eau, il est entraîné dans un hay, au fond duquel il se sent précipiter; mais comme il se débattoit beaucoup, & qu'il conservoit toujours sa tête, il revint cinq à six sois à la superficie de l'eau; enfin, moyennant les efforts prodigieux qu'il n'avoit cessé

SI

de faire, il parvient à se tirer du précipice où il étoit, le courant l'entraîne vers un grand bateau, où il a encore la force de crier à son secours & de s'accrocher avec ses mains à des pieux; mais le courage l'abandonnant bientôt, fa connoissance se perd, il devient fans mouvement, il se laisse tomber au fond de la Rivière; &, malgré tous les efforts de ceux qui s'étoient employés à le secourir, il n'en est retiré qu'après un quart-d'heure de sub-mersion totale. Il avoit alors tous les fignes de la mort la plus caractérifée; on le porte aussi-tôt au Corps-de-Garde de l'Isle des Cygnes, d'où il est fur le champ transféré dans une chambre voisine à la Triperie. Là on l'esfuie, on le frotte vivement avec des Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée, on l'agite, on le tourmente beaucoup, on lui fouffle par la bouche de l'air dans les poumons; on lui présente à boire de l'Eau-de-vie camphrée, elle passe sans difficulté; on essaie en vain de le saigner à la jugulaire, le gonflement du col étoit trop confidérable; on s'adreffe au bras, mais il ne fort pas de fang; on a recours

E i

à la machine fumigatoire pour lui infinuer de la fumée de tabac par le fondement, on lui fouffle de la même fumée dans le nez & dans la bouche: on lui donne encore de l'Eau-de-vie camphrée, qui ne paroît pas inutile; on lui introduit dans le nez une méche de papier imbibée d'esprit volatil de Sel-Ammoniac, ce moyen femble un peu l'animer. Pendant qu'on faisoit toutes ces tentatives, les frictions n'étoient pas interrompues, elles fe pratiquoient toujours, ainsi que la sumigation de tabac; ces secours se donnoient alternativement, enforte que le Noyé n'étoit pas un instant tranquille. Il s'étoit déjà écoulé plus de deux heures, fans qu'on pût avoir des fignes de vie bien apparents; enfin, cependant une nouvelle cuillerée d'Eau-de-vie camphrée qu'on lui donna, lui fit faire quelques foupirs, il rejetta, sans beaucoup d'efforts, un peu d'eau glaireuse & de nourriture; l'Emétique administré enfuite, ne fit que le fatiguer sans le faire vomir. On lui introduisit encore de l'esprit volatil de Sel-Ammoniac dans les narines, cette opération parut le chagriner, il s'agita sensiblement; on essaya de nouveau & avec succès de le faigner au bras, le fang fortit affez bien, on en tira environ trois palettes; on s'apperçut alors que sa respiration fe faifoit plus librement, la connoiffance parut aussi beaucoup plus décidée. Il fembloit fe plaindre d'un embarras qu'il avoit dans le col & dans le nez, on lui donna à boire une cuillerée d'Eaude-vie camphrée qu'il avala, & qui parut visiblement le fortifier. Pour lors sa connoissance se manifesta de plus en plus; il fe plaignit, en articulant avec beaucoup de peine, d'un grand mal de tête; on lui tâta le pouls, il avoit une forte fiévre, le Chirurgien vouloit lui faire une seconde saignée, elle auroit été très-à-propos; mais, parce qu'on lui dit que le Noyé alloit être conduit à l'Hôtel-Dieu, il se retira & ne reparut plus. Le malade ne fût cependant pas transporté, comme on l'avoit d'abord projetté & annoncé; on reprit la fumigation de tabac par le fondement, elle fut continuée affez long-temps, & ne lui procura d'autre évacuation que de beaucoup de vents & d'urine claire; il eut aussi une sueur considérable. Ces fecrétions se soutinrent, sans

interruption, jusques vers les quatre heures du matin; pendant presque tout le temps qu'elles eurent lieu, c'està-dire, pendant environ quatre heures, il avoit reffenti des coliques confidérables dans le ventre, qui lui occasionnoient beaucoup de tension; enfin la fiévre tomba, le calme fuccéda, & il dormit très - tranquillement jusques à fept heures. A fon réveil on lui fit prendre du bouillon, ce qui fut réitéré de temps en temps. Le mal de tête dont il s'étoit plaint subsisteit toujours; mais il n'étoit pas, à beaucoup près, aussi violent qu'il avoit été d'abord. A deux heures après midi, il se retira à pied chez son Maître; deux de ses camarades étoient venus pour l'accompagner.

Au bout de deux jours, il avoit encore de la péfanteur dans la tête, il nous a déclaré & certifié qu'il n'avoit aucune idée de tout ce qui s'étoit passé pendant tout le traitement qu'on lui a fait éprouver: il s'est très - bien

porté depuis.

XXII. Le 29 Juillet 1774, à 7 heures du matin.

Le nommé Nicolas BOTTEL, dit

15

la BASTILLE PLUMET, Charbonnier, travaillant à la décharge d'un grand bateau de Charbon, destiné pour l'Hôpital-Général, se trouve sur le plat-bord dudit bateau du côté qui étoit le plus avancé dans la Rivière, il fait un faux pas, & tombe dans un fond de sept à huit pieds d'eau. La tête toujours préfente, il plonge trois ou quatre fois confécutives sans qu'il soit possible de lui donner du secours; enfin à la quatrième ou cinquième submersion, ses forces l'ayant presque abandonné, un de ses camarades parvient à le tirer à l'aide d'un croc. Le bateau de Charbon étant à Port, à l'embouchure de la Rivière des Gobelins, dont l'eau se trouve gâtée par les diffétents travaux qui se font dans cette Rivière, ledit Bottel n'avoit pu se défendre d'avaler de cette eau infecte: & lorsqu'il fut au Corpsde-Garde où il avoit été transporté, il fe plaignit d'un très-grand mal d'eftomach, occasionné par l'eau qu'il avoit avalée. Il n'a eu besoin que d'être déshabillé pour le changer de vêtements, & préliminairement on lui avoit fait boire de l'Eau-de-vie camphrée qu'il trouva très - désagréable; mais

qu'il déclara lui avoir fait un très-grand bien, elle lui avoit excité des envies de vomir; on voulut les réalifer par le moyen de l'Emétique, mais il n'y voulut confentir, il n'eut que le temps de se reposer; &, au bout d'une heure. il reprit fon ouvrage, ayant toujours mal à l'estomach.

XXIII. Le 31 Juillet 1774, à 10 heures du matin.

Germain SANTON, Gagne-Denier, pêchoit à la Ligne avec un de fes camarades dans un bateau avancé fur la Rivière, du côté de l'Isle S. Louis, il tombe dans l'eau, en voulant passer dans un autre bateau; mais il est repêché par fon camarade : & comme il n'étoit qu'évanoui, deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée qu'on lui fit boire, suffirent pour le ranimer.

XXIV. Le 31 Juillet 1774, à 6 heures du foir.

Le nommé Pierre PETIT, âgé de 18 ans, travaillant à la Moisson, passe la Rivière avec neuf ou dix personnes; dans un bateau au Port de l'Hôpital, pour arriver au Port au Plâtre, du côté

des Personne

57

opposé. Quelqu'un de la battelée qui avoit un chien, le jetta dans l'eau pendant le trajet, pour le faire suivre à la nage: voulant, à dix ou douze toifes du bord, retirer le chien, il se fait un mouvement dans le bateau qui le fait pancher d'un côté plus que de l'autre; ce mouvement auquel ne s'attendoit pas Pierre Petit, qui étoit debout à la pointe du bateau, le fait tomber dans l'eau, le courant l'entraîne, il paroît & disparoît alternativement; le Batelier court après, & le retire avec son croc dans le moment qu'il alloit couler fous des Trains de bois de charpente. Le Jeune-homme étoit pâle & défait, il n'avoit cependant pas tout à fait perdu la connoissance. On le mené au Corpsde Garde du Port au Plâtre, on le dépouille de fes habits, on l'effuie, on le frotte avec les Flanelles féches pour le réchauffer; on lui fait avaler, en deux fois, deux cuillerées d'Eau de-vie camphrée, qui lui firent rejetter quelques phlegmes, mais il ne rendit pas d'eau; il dit qu'il ne croyoit pas en avoir avalé. Il resta au Corps-de Garde pendant environ trois quarts-d'heure, on s'occupa à le réchauffer; & comme

il étoit avec plusieurs parents & amis qui alloient avec lui à S. Denys où ils devoient coucher, chacun d'eux se prêta à lui fournir de ses propres vêtements pour le mettre en état de continuer sa route. Avant que de partir, il dit qu'il ne ressentoit qu'un peu de foiblesse, qu'il esperoit qu'elle se pasferoit moyennant l'exercice qu'il alloit faire.

## XXV. Le II Août 1774, à 2 heures après midi.

La nommée TAILLARD, âgée de 14 ans, fille de Taillard, Maître de Berge, descend au bord de l'eau vers le Port de la Grenouillère, elle vouloit laver du Linge, elle tombe à la renverse dans la Rivière, elle est aussi-tôt entraînée par le courant, & passe sous un Train de bois. Une jeune fille, qui étoit venue avec elle, l'ayant vue couler & disparoître, crie de toutes ses forces, appelle du fecours, & indique l'endroit où elle avoit vu couler sa camarade. Les frères Sallé, Compagnons de Rivière, coururent aussi-tôt à la queue du Train; & tout habillés qu'ils étoient, ils n'hésitèrent pas de se jetter à l'eau, l'un d'un côté & l'autre d'un autre; ils plongèrent plusieurs sois, & ne tardèrent pas à repêcher lad. Taillard, elle sut saisse par les cheveux & conduite à bord, elle étoit sans connoissance; mais le mouvement & l'agitation qu'elle éprouva en la portant au Corps-de-Garde de la Grenouillère, lui rappellèrent les sens; & sa mère s'étant aussi-tôt présentée pour la réclamer, on la lui remit pour la réchausser & la soigner.

XXVI. Le 21 Août 1774, à 5 heures après midi.

Le nommé Nicolas HURON, Garçon Cordonnier, âgé de 14 ans, se baignoir dans l'Isle Merdeuse, il est entraîné par le courant: plusieurs Compagnons de Rivière qui s'en apperçurent, coururent à son secours; & l'un d'eux s'étant jetté à la nage pour le ratraper, sut assez heureux pour le faisir dans le moment qu'il alloit couler à sond, il n'étoit qu'évanoui: on le conduisit au Corps-de-Garde de l'Isse des Cygnes, il n'eût besoin que de boire une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée, pour le ranimer & le mettre en état de retourner chez son Maître.

XXVII. Le 23 Août 1774, à 3 heures de relevée.

Le nommé Jacques BIDALLE, Réa pétiteur, tourmenté par la misère qu'il ne pouvoit supporter, à peine rétabli d'une maladie pour laquelle on l'avoir médicamenté à l'Hôtel-Dieu, étoit forti le matin de cet Hôpital, se voyant sans ressource & ne sçachant que devenir. il projette sa destruction; il se trouvoit près le Pont-aux-Choux, il se précipite dans le Fossé en se jettant par-dessus le parapet du Pont. Cette chûte, plus heureuse qu'il ne le desiroit, ne le fit point changer d'idée; au contraire, car, n'ayant pu réuffir, par ce moyen, il prit le parti de se noyer. Pour cet effet, il dirige ses pas du côté de la Rivière vers le Pont-Marie, il parvient à une Boutique de Poissons, de-là il entre dans la Rivière à un endroit ou il trouve pied, il y marche jusques à une thouë garrée sous une arche du Pont. Alors on le voit s'arrêter pour faire le figne de Croix , il fe laisse enfuite aller au gré de l'eau; on le vit aush-tôt couler par-dessous la thoue, & il disparut. Le sieur Fontaine, Marchand de Poissons, qui étoit à sa fenêtre de l'autre côté de la Rivière, & qui l'avoit fuivi dans cette dernière marche, crie au secours, indique l'endroit où le malheureux avoit disparu. Plufieurs Bateliers se réunirent avec des crocs pour le chercher; & , après environ une demi - heure de recherche, deux d'entr'eux le retirent , le tenant chacun par fon croc, l'un l'avoit aceroché par l'oreille, l'autre par la cuisse gauche, & les plaies qu'ils lui avoient faites, en le repêchant ainsi, faignoient beaucoup; il étoit abfolument privé de connoissance; on appercut cependant quelques foibles mouvements qui annonçoient des restes de vie, & qui encouragèrent à lui administrer les secours. En conséquence, on le porte au Corps-de-Garde du Port-au-Bled, on le déshabille pour l'effuyer; on l'enveloppe dans la couverture; on lui donne les frictions avec l'Eau-devie camphrée, ainsi que l'insufflation par la bouche; on lui fait avaler deux cuillerées d'Eau-de-vie camphrée qui passe & paroît le ranimer, en lui imprimant quelques mouvements plus fenfibles. Un Particulier fumant qui se

trouvoit près le Corp-de-Garde y entre, souffle dans le nez & dans la bouche du Noyé la fumée de fa pipe, ce qu'il répéta affez long temps pour confumer, par ce moyen, une demionce de tabac : enfin, au bout de trois quarts-d'heure de ces soins, on l'entend se plaindre qu'il a froid, on tâche de le réchauffer; on continue les frictions: & comme on ne discontinuoit presque pas de lui fouffler de la fumée de tabac dans le nez & dans la bouche, ce fecours lui excita une toux très-confidérable, qui fut suivie d'un crachement de fang. Il auroit été à propos de le faigner dans ce moment, mais on ne le fit pas. Il y avoit plus de deux heures qu'il étoit au Corps-de-Garde; on requit Me Bega, Commissaire de l'Hôtel-de-Ville, qui jugea à propos de le faire conduire à l'Hôtel - Dieu, où l'on a employé tous les moyens nécessaires pour achever son rétablissement.

XXVIII. Le 18 Septembre 1774, à 5 heures après midi.

Le nommé François dit POIGNON, Garçon au fervice du Fermier des Galhottes de Paris à Séves, étoit sur celle qui descendoit à S. Cloud, il avoit le pied sur la corde qui tiroit à avalant, il ne pensoit pas au départ, il est renversé dans la Rivière, & repêché sur le champ avec des crocs. Il ne resta pas assez long-temps dans l'eau pour perdre tout-à-fait la connoissance, il étoit seulement sais, mais il n'eût besoin d'aucun secours, on lui sit seulement changer de vêtements.

XXIX. Le 21 Octobre 1774, à 2 heures après midi.

Jacques CONARD, âgé de 9 ans, jouoit avec d'autres enfants sur le bord de la Rivière, près l'estacade du bras du Mail, il tombe dans l'eau, on le retire avec des crocs, il n'avoit pas perdu la connoissance; on le remet à sa mère qui l'a réclamé pour lui faire ce qui lui étoit nécessaire.

XXX. Le 8 Novembre 1774, à 1 heure après midi.

Jacques ON FROY, Vigneron, demeurant à Cormeil, ayant bu plus que d'ordinaire, descendit par l'escalier du Quai de la Vallée pour satisfaire à un

besoin, il entre dans la Rivière, & se sentant entraîné par la rapidité de l'eau, il s'accroche à un bateau à Lessive, en criant à son secours. Le nommé Louis Dutalle, Garçon Cordonnier, qui passoit sur le trottoir du Quai, l'ayant entendu, courut en avertir au Corpsde-Garde d'Henri IV, au milieu du Pont-Neus; le Sergent s'y est sur le champ transporté avec son Escouade, & sont arrivés assez tôt pour le retirer; alors les forces lui manquoient, & il commençoit à perdre courage, il a été conduit au Corps-de-Garde, où il n'a eu besoin que d'être séché & réchaussé.

XXXI. Le 18 Novembre 1774, à 5 heures après midi.

Géorges Roux, Compagnon Ebénisse, excité par un mouvement de désespoir à se noyer, monte sur un Train de bois au Port de la Rapée, il se jette dans la Rivière; mais il est heureusement accroché par ses habits à des habillots du Train, sans quoi il auroit été à sond. Le nommé Diot, Remplisseur de Tonneaux, qui l'avoit vu se débattre pour se débarrasser, courut à son secours, & le retira de l'eau, il n'ayoit

n'avoit pas encore perdu la connoiffance, il n'a eu besoin que d'être déshabillé, séché & réchaussé; &, conduit chez Me Morel, Commissaire de Police de l'Hôtel-de-Ville, il a été mené dans les prisons de la Ville.

XXXII. Le 21 Novembre 1774, à 6 heures 3 quarts du foir.

Le fieur DARBLAIT, âgé de 15 à 16 ans, demeurant chez Me Lamotte, Procureur au Châtelet, rue Perdue, voulant noyer un chat, le jette dans la Rivière par - dessus le Pont de la Tournelle; mais s'étant apperçu que cet animal gagnoit le rivage, & craignant qu'il ne retournât à la maison, il descend au bord de la Rivière. Placé à un endroit de la Berge où l'eau est retenue par des pilotis qui forment une digue affez élevée, il veut empêcher le chat de s'approcher; pour cet effet, il lui lance plufieurs pierres dans l'espérance de l'éloigner. Il avoit neigé pendant le jour, & l'endroit où étoit le Jeune-homme étoit garni de verglas, le pied lui glisse en faisant le III. Part. (1774)

mouvement de jetter une pierre, il tombe dans l'eau & est entraîné dans un fond de dix à douze pieds, il revient à la superficie, il crie à son secours ; la Sentinelle qui l'entendit se hâte de se transporter à l'endroit où un instant auparavant il avoit appercu le Jeune-homme; mais il ne le trouva qu'à environ vingt-cinq à trente pieds de-là où le courant l'avoit déjà entraîné. Le Jeune-homme, animé par la crainte de périr, se débattoit de toutes ses forces, & sollicitoit du secours avec le plus grand empressement. Le Soldat, touché de ses prières, fait des tentatives pour l'empêcher de périr, il parvient à le retirer. On le transporte auffi-tôt au Corps-de-Garde, on le met nud, on l'effuie avec une Flanelle, on le couvre avec différentes hardes qui fe trouvèrent alors au Corps-de-Garde; on le réchauffe avec beaucoup de foins; &, après lui avoir fait avaler un petit verre d'Eau d'anis & l'avoir revêtu de nouveaux habits qu'on lui avoit apportés, on le reconduisit chez lui, il avoit passé environ une heure & demie dans le Corps-de-Garde.

#### XXXIII. Le 2 Décembre 1774, à 7 heures du foir.

La nommée Magdeleine BONNOT, Femme de Joseph Dedé, Negre de nation, ci-devant Observateur pour la Police, au service du sieur Landon, Inspecteur, a été précipitée dans la Seine par - dessus le Pont - Rouge. Voulant se défendre, elle trouve le moyen de s'accrocher à une des pieces de bois formant le parapet du Pont, mais elle en fut bientôt détachée par le miférable qui vouloit la faire périr; elle crie à fon secours & tombe dans la Rivière : ses cris & le bruit qu'elle fit en tombant, se firent entendre par la Sentinelle qui fiffla de manière à faire comprendre qu'il se passoit quelque chose d'extraordinaire. Le nommé Condamina, Pêcheur, alors retiré dans fa chambre au quatrième étage Port S. Landry, frappé du bruit qu'il venoit d'entendre, averti en même-temps par le fifflet de la Sentinelle, ne douta pas que ce ne fût quelqu'un qu'on avoit jetté dans l'eau, il descendit promptement avec sa lanterne, & courut à son bateau pour le détacher & se mettre

en état de fecourir la malheureuse Dedé. La Sentinelle qui avoit vu paffer quelque chose sur la Rivière & fuivre le fil de l'eau, dirigea la marche de Condamina, qui, sur son avis, conduifit fon bateau à force de rames du côté du Pont Notre-Dame. Cette Femme, en tombant, avoit été deux fois à fond & étoit revenue à la superficie, elle n'avoit cessé d'implorer du secours, tant qu'elle avoit eu de la connoissance; mais enfin elle la perdit & fut entraînée par le courant au-delà du Pont Notre-Dame; car ce fut près du pasfage de l'ancienne Triperie que Condamina, qui l'apperçut flottante à la faveur de ses hardes, la tira avec son croc, & parvint, à l'aide de quelqu'un, à la mettre dans son bateau; il la conduisit à bord, il la chargea sur ses épaules pour la porter plus promptement, en passant par la Ville, au Corpsde-Garde de la Grève : elle étoit fans connoissance, elle ne donnoit aucun figne de vie, elle avoit les deux bras ployés & écartés de fon corps, fes jambes étoient roides, son visage étoit pâle & défait, elle avoit les yeux à demi-ouverts & fixes, sa bouche étoit fermée, mais ses dents n'étoient pas tout-à-fait ferrées. On voulut la déshabiller, on ne peut en venir à bout qu'en coupant ses hardes, il eût été imposfible, à moins que de risquer de lui caffer les bras, de les lui redreffer; on parvint à la mettre nue, on l'effuya, on lui couvrit la tête avec le bonnet de laine, on l'enveloppa dans la couverture; alors on lui administra les frictions avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée; on ne tenta ni l'infufflation, ni la fumigation de tabac: on lui présenta une cuillerée d'Eau-devie camphrée, elle ne passa pas : on pratiquoit toujours les frictions avec force, & on ne cessoit de l'agiter-en la tournant de côté & d'autre ; au bout d'environ une demi-heure, on lui donna une seconde cuillerée d'Eau - de - vie camphrée, elle l'avala; alors on appercut que ses bras étoient moins roides, on crût même entrevoir qu'elle faisoit quelques mouvements; on lui fit encore avaler une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée qui lui occasionna quelques foulevements d'estomach : enfin elle commença à faire entendre quelques plains qui, par le moyen des frictions que l'on ne discontinuoit pas . dégénérèrent en cris & ensuite en hurlements. Peu de temps après, elle se plaignit distinctement qu'elle étoit gelée, elle frissonna, on chercha à la réchauffer par l'application continuelle des Flanelles chaudes. Sa connoiffance parût successivement se rétablir, elle s'écria: Je n'en reviendrai jamuis, ah le misérable! Après deux heures de ces fecours non interrompus, on lui fit boire un peu d'Eau de-vie simple, elle lui fit plaisir, & elle sentit petit à petit fes forces revenir; enfin, on la conduisit dans une voiture à l'Hôtel Dieu, où on l'a soignée conformément à sa fituation, & elle a achevé de se rétablir: elle jouit actuellement d'une bonne fanté.



#### S.E.CONDE CLASSE.

Novés qui ont éprouvé les fecours fans fuccès. Raifons plaufibles déduites de l'état de plufieurs Noyés, lesquelles font présumer que les succès n'ont pu avoir lieu, au moins à l'égard de quelques-uns.

# I. Le 4 Février 1774, à 5 heures après midi.

Les fieurs Claude CHAPELAIN & François - Géorges -MIGOT, Ecoliers, gliffoient avec des patins fur la glace dans une des flaches de la plaine d'Ivry, où l'eau s'étoit épanchée, la glace se brise, les deux Jeunes-gens enfoncent & fe novent; on les cherche en vain pendant long-temps à l'aide de crocs & de flambeaux allumés. On renonce à cette recherche, on la reprend le lendemain dès le matin; enfin, au bout de quatorze heures de submersion, on parvient à les repêcher. On tente mal à propos tous les moyens possibles pour les rappeller à la vie, mais on n'eût aucun fuccès.

M. Faguer, Chirurgien de l'Hôpital. qui a été requis pour les fecourir. avoit observé que les frictions qu'on leur donnoit détachoient l'épiderme, il conclut que les corps étoient gelés.

Suit le Rapport de M. Faguer, & les Remarques qu'il a communiquées à M' Blanchet, Commissaire de la Ville, qui nous les a remis pour être insérées dans le présent détail.

RAPPORT de M. FAGUER, Chirurgien de l'Hôpital-Général, touchant la fubmersion des sieurs Claude Chapelain & François - Géorges Migot.

J'ai été appellé le 5 du mois de Février, à dix heures du matin, par M. de Vainfrai, pour constater la mort de deux Jeunes-gens, lesquels ont tombés dans l'eau, un peu au-dessus de la Garre, & y ont restés près de quatorze heures, puis ensuite ont été transportés chez le Garde-Chasse du lieu, où j'ai fait ce qui fuit pour m'affurer de leur mort, & pour répondre aux intentions des parents qui se seroient reprochés d'avoir négligé les moyens de rappeller à la vie des enfants qui leur étoient chers. J'ai J'ai employé la chaleur du fumier, celle d'un feu médiocre, les frictions féches fur tout le corps avec des linges chauds, les fécouffes répétées, l'infufflation de l'air dans la poitrine, les fumigations de tabac par l'anus. l'ai versé dans les narines de l'esprit volatil de Sel-Ammoniac & les sternutatoires les plus forts, tous ces moyens méthodiquement administrés ont été fans fuccès. Je n'ai reconnu aucuns fignes de vie: au contraire, j'ai remarqué que les articulations avoient une roideur presqu'invincible, & que les membres restoient dans la position où on les mettoit, que les yeux étoient flafques, & couverts d'une toile glaireuse très-fine, qui se sendoit en plufieurs morceaux quand on y touchoit. Ces derniers fignes, d'après M. Louis, célèbre Chirurgien, constatent la more d'une manière indubitable. Je n'ai pas pouffé plus loin mes tentatives, étant persuadé qu'elles auroient été inutiles.

En foi de quoi je donne le présent Certificat pour valoir à ce que de raison. A Paris, ce 7 Avril 1774,

FAGUER. .

OBSERVATIONS de M. Faguer, Chirurgien de l'Hôpital-Général.

Vous m'avez engagé, Monsieur, à vous faire part de mes Réflexions rélativement à l'administration des moyens qu'on emploie pour rappeller à la vie ceux qui ont resté quelques heures dans l'eau: je vais vous fatisfaire. Il feroit à propos que ceux que l'on a choisis pour remplir ces fonctions scusfent faigner, ou au moins eussent recours auffi-tôt à un Chirurgien, puisque le premier de tous les secours doit être la faignée de la jugulaire. Le Sergent que j'ai vu opérer fous mes yeux, n'a point proposé cette opération. Ce n'est pas dans cette circonstance seulement que j'ai remarqué son impéritie, il y en a bien d'autres que je vais vous exposer. Il a omis de donner à la tête la fituation convenable pendant le temps des frictions féches : elle étoit renversée en arrière. Cette position est nuisible au retour du sang, & est des plus dangéreuses; il faut qu'elle soit un peu inclinée en devant. Il versoit des Liqueurs spiritueuses dans la bou-

che fans être affuré fi le malade pourroit les avaler, autre faute grossière qui peut procurer la suffocation. Lors-qu'il a employé les sumigations de tabac par l'anus, il n'a point eu l'at-tention de vider l'intessin rectum, & les matières dont il étoit rempli bouchoient la canule, la vapeur n'a pû passer dans les intestins. De plus, la mauvaise position qu'il donnoit au malade eût été une double raison pour s'opposer en partie à son introduction, puisqu'il plaçoit le corps en ligne droite, & qu'il faut qu'il décrive une courbe, afin de tenir les muscles du bas ventre dans le relâchement, & que la distenfion du ventre se fasse plus facilement. Il seroit à propos de joindre des cu-rettes de différentes grandeurs aux instruments que contiennent les Boëtes, ainsi que des petites éponges pour boucher exactement l'anus, qui, dans ces circonstances n'ayant aucun resfort, laisse aisément échapper l'air que l'on a introduit. Il ne faut point réchauffer les malades par un trop grand feu, & celui qu'on a fait n'étoit pas supportable. Il faut observer de ne pas trop furcharger la poitrine par le poids du

fumier, crainte de gêner les fonctions de la respiration: si je ne me susse opposé aux intentions dudit Sergent, il auroit étouffé son malade. Jai remarqué que le tuyau dont on se sert pour l'insuffiation de l'air dans la poitrine, est trop court & trop gros. La difficulté que l'on éprouve dans ces circonstances pour écarter les machoires, est un obstacle à son passage. De plus, il faut fermer le nez & la bouche avec la plus grande exactitude, si l'on veut que l'air passe dans les poumons, & c'est ce qui n'a point été observé. J'ai dit qu'il falloit que le tuyau sût plus allongé, afin que l'air, n'ayant pas un espace aussi long à parcoutir, puisse pénétrer avec plus de force. Je n'entrerai point dans de plus longs détails fur cette matière pour prouver la validité de mes raisons, elles sont fondées fur des principes certains, & que l'on ne peut contester. Je serai satisfait, si mes Observations peuvent contribuer à la perfection de l'Art; & si ceux qui ont établis des secours auffi salutaires par un zèle d'humanité & pour la conservation des Citoyens, emploient toute leur sagacité dans le choix qu'ils feront

des Personnes Noyées. 77

des sujets qu'ils destinent à l'administration de ses remèdes.

Ces Observations qui sont de M. Faguer font importantes, elles doivent fervir à toutes les Personnes chargées de l'administration des secours. Nous les faififfons avec d'autant plus d'empressement, que tous les mois, en faifant la visite des Corps-de-Garde & la répétition de la manière dont les secours doivent être donnés aux Noyés, nous avons attention de recommander qu'on évite la plus grande partie des fautes reprochées par M. Faguer. Ces fautes, à la vérité, ont été commises fur deux sujets décidément morts, puisqu'ils avoient passé quatorze heures fous les glaces; mais nous fommes caution, à la honte de l'Humanité, qu'elles se commettent souvent dans des circonstances où elles peuvent être funestes, & nous desirerions que toutes les Personnes qui ont connoissance de quelque imperfection, foit dans l'Etablissement même, soit de la part de ceux qui administrent les secours, voulussent bien les communiquer.

reflivement domicron that I a

II. Le 24 Mai 1774, à 1 heure après midi.

Le Fils du nommé Trouillard, Batelier à Paffy, âgé de 8 à 9 ans, étoit assis sur la levée d'un bachot billé dans les bras de l'Isle des Cygnes; des Bateliers remontoient à bras un autre bachot, ils n'avoient pas eu l'attention d'en retirer les rames, elles étoient déployées sur le bachot, l'Enfant, frappé par une de ces rames, est précipité dans l'eau. Au lieu de le secourir sur le champ, les Bateliers, effrayés de l'accident, se sauvent, & l'Enfant se noie; il est cependant repêché peu de temps après par le moyen d'un filet qui se trouva à portée. L'Enfant étoit encore un peu chand, on auroit du le porter au Corps-de-Garde de l'Isle des Cygnes, mais le père s'y refusa; il crut mieux faire, il le chargea sur ses épaules pour le mettre dans son bateau, il traversa la Rivière pour le conduire chez lui à Paffy. M. du Rocher, dépositaire d'une Boëte-Entrepôt, & la Dame son épouse, s'y sont transportés avec la Boëte, ils ont fait fuccessivement donner à cet Enfant tous les fecours qu'elle contient, ils ont été constamment administrés pendant quatre heures; enfin ne voyant aucun succès, le Chirurgien du lieu, qui avoit dirigé l'administration des secours, jugea à propos de les discontinuer, & l'Enfant sut abandonné.

L'attachement paternel a pu être préjudiciable à cet Enfant, il étoit encore chaud lorsqu'on l'a retiré de l'eau; il y avoit donc beaucoup d'espoir de le faire revenir; un instant de plus ou de moins peut être très-conséquent. D'ailleurs on a employé beaucoup de temps à le transporter à Passy, & les secours ont été beaucoup plus tardiss, que si on l'eût porté sur le champ à l'Isle des Cygnes.

# III. Le 7 Juillet 1774, à 10 heures & demie du matin.

Le nommé Claude Joly, âgé de 50 ans, travailloit sur le grand bras de la Rivière de Seine à débarder des Fagots, il tombe dans l'eau; on est obligé de déranger plusieurs bateaux pour le chercher, il n'est repêché qu'à midi. Porté au Corps-de-Garde de l'Isle Louvier, un Chirurgien qui avoit été requis

l'examine, il apperçoit que Claude Joly a une plaie fanglante à la tempe; malgré cela, on essaie de lui administrer tous les fecours, on n'en omit aucun, & on les pratiqua constamment pendant plusieurs heures sans aucune apparence de fuccès. Enfin, le Chirurgien qui les avoit déclaré inutiles avant qu'on les commençât, & qui voulut ensuite se retirer après avoir tenté une faignée au bras & une à la jugulaire, qui ne fournirent pas de fang, infifta pour qu'ils ne fussent pas continués plus long-temps; & le cadavre a été remis, après les formalités d'usage, à sa veuve pour le faire enterrer.

# IV. Le 24 Juillet 1774, à 4 heures après midi.

Un Jeune-homme inconnu, âgé de 12 à 13 ans, se baignant à la tête de l'Isse Louvier près l'Estacade, est entraîné au sil de l'eau & se noie, il passe par-dessous plusieurs bateaux sans qu'on puisse le secourir; ensin, après environ trois quarts-d'heure de submersion, il est repêché sans aucun signe de vie. On le porte au Corps-de-Garde; on lui administre tous les secours

d'usage en pareille circonstance; on hui ouvre la jugulaire qui ne sournit point de sang, & le Chirurgien jugeant tous ces secours inutiles, les fait discontinuer, & l'Enfant est abandonné après plusieurs heures d'un travail infructueux.

# V. Le 24 Juillet 1774, à 4 heures après midi.

Le Fils du nommé Bigot, Maçon à S. Cloud, âgé de 12 à 13 ans, fe baignant près du Moulin du Pont, se noie & va à fond, ses camarades qui s'en apperçoivent crient au secours; un Batelier arrive, qui essaie à plufieurs reprifes de le repêcher, enfin il le retire au bout d'une grande demiheure de submersion totale. On le porta au loin dans une maison où étoit la Boëte-Entrepôt pour les Noyés (il se passa au moins une demi-heure avant qu'on fût en état de lui donner les premiers fecours), il n'y avoit que des Demoiselles dans cette maison, elles font porter la Boëte chez M. le Comte, Chirurgien, qui fait en vain administrer à l'Enfant tous les secours indiqués, pendant plusieurs heures,

après lesquelles on proposa d'enterrer le Jeune - homme dans du fumier de cheval; on le fit, mais on n'en tira pas plus de fuccès que des moyens précédents. On porte ensuite l'Enfant chez fon père, où le fieur la Bastide, Chirurgien, animé du plus beau zèle pour le bien de l'Humanité, voulut, pour son propre compte, employer de nouveau les moyens contenus dans la Boëte, ils furent encore infructueux. Enfin, après avoir fait pendant trèslong-temps toutes les tentatives poffibles pour rappeller cet Enfant à la vie, il fut abandonné comme sans resfource.

On observe que cet Ensant ayant été repêché avec beaucoup de peine par le moyen d'un croc, il est possible qu'il en ait reçu des blessures mortelles, quoique les Chirurgiens n'en aient pas sait l'observation.

VI. Le 12 Octobre 1774, à 4 heures après midi.

Une petite Fille de Laurent Lemaire, Savetier, rue de Gaillon, âgée de 2 ans & demi, étoit feule dans la cour de fon père, elle s'approche d'un ba-

quet rempli d'eau, elle en fouleve le couvercle, elle regarde dans ce baquet & y tombe à la renverse. (Per-fonne n'avoit été témoin de cet accident, mais on prétend que cet Enfant avoit pu rester submergé au moins un quart-d'heure ). Sa mère & des voifins qui survinrent la trouvèrent les pieds en haut & la tête en bas dans le baquet; on la retira aussi-tôt, elle avoit encore un peu de chaleur, & on remarqua qu'elle avoit au front une contufion très-sensible. On la déshabille à moitié, on attend l'arrivée d'un Chirurgien qu'on envoya querir. Pendant ce temps, on étoit resté tranquille; enfin le Chirurgien se présente, il examine l'Enfant, il la trouve tout-à-fait froide & à moitié nue ; on acheve de la déshabiller, on l'enveloppe dans une converture de laine, on tâche de la réchauffer auprès d'un feu clair; on lui donne des frictions par-tout le corps avec des linges chauds, & on emploie tous les moyens possibles pour la rappeller à la vie. Après environ une heure de ces foins & autres qui furent fagement administrés, la Boëte pour les Noyés arrive, on met en usage tous 84

les fecours qu'elle contient, on les continue constamment pendant plus de deux heures: enfin s'étant apperçu que, loin de prendre de la souplesse & de la chaleur, les membres, ainsi que tout le corps, devenoient de plus en plus roides & froids; le Chirurgien se retira, & l'Enfant sut jugé mort sans ressource.



#### TROISIÉME CLASSE.

Novés repêchés & jugés morts, sur lesquels on n'a fait aucune tentative pour les rappeller à la vie.

No y És dont on a eu connoissance de la submersion, & qui n'ont pas éré retrouvés, malgré les recherches qu'on en a faites.

### I. Le 6 Février 1774.

Un Compagnon - Metteur à Port, travaillant sous une des arches du Pont Notre-Dame à retirer un bateau naufragé, tombe dans la Rivière, & n'est repêché que plusieurs jours après, on ne lui a administré aucun secours.

# II. Le 4 Mai 1774.

Le Fils du nommé Beaulieu, Gagne-Denier, passant sur des planches pour entrer dans un bateau, tombe dans l'eau & se noie, il n'est repêché que le 14 Mai suivant.

### III. Le 6 Mai 1774.

On a repêché dans la Seine le cadavre d'un Homme inconnu, paroissant noyé depuis plusieurs jours. IV. Le 8 Mai 1774.

Idem.

V. Le 18 Mai 1774.

Idem.

VI. Le 17 Juin 1774.

La Demoiselle SAVEUX, qui s'est noyée en voulant secourir sa Tante, n'a été repêchée que trois jours après.

### VII. Le 4 Juillet 1774.

La nommée Rose, Fille Domestique, étant dans un bateau où elle avoit fait la débauche en vin, &c. tombe dans l'eau & se noie, on n'a pû la retrouver quelques recherches qu'on en ait faites.

# VIII. Le 25 Juillet 1774.

Un Particulier inconnu s'est jetté dans la Rivière par-dessus le Pont-Royal, il n'a pû être repêché.

# IX. Le 11 Septembre 1774.

Une Femme qu'on n'a pas connue a été repêchée, & on a jugé qu'elle étoit noyée depuis long-temps.

### X. Le 24 Septembre 1774.

On a pêché, dans les environs du gros Caillou, un Homme qu'on n'a pû connoître.

## XI. Le 28 Octobre 1774.

Une Femme d'environ 40 ans, a été repêchée près le Bacq des Invalides; on n'a pû la connoître.

#### XII. Le 6 Novembre 1774.

On a retiré de la Rivière le cadavre flottant d'une Femme inconnue, noyée depuis long-temps.

colerations and around the less than plot



The Conference of the State of



# DÉTAIL

Concernant les Novés tant dans les Provinces de la France que dans les Pays étrangers,

#### MADRID.

Le 9 Aoset 1774.

Un Enfant de 20 mois, du Bourg de Priego, dans la Province de Cordoue, tomba dernièrement d'une fenêtre dans un canal qui couloit au dessous. Après une demi-heure son père parvint à le retirer; il avoit tous les symptômes de la mort; on lui appliqua les remèdes usités en pareil cas, &, malgré leur imperfection & l'impéritie de ceux qui les employèrent, l'Enfant donna bientôt des signes de vie, & ne tarda pas à prendre le sein de sa mère.

#### LIVOURNE.

# I, Le 4 Août 1774.

Un Enfant de 6 ans, fils d'un Napolitain, établi dans cette Ville, ayant

eu ces jours-ci le malheur de tomber dans la Darsenne de ce Port, sans avoir été apperçu de personne, a eu celui de se noyer. Cependant son cadavre avant été vu flottant sur l'eau, il en a été retiré, & tout le monde qui accouroit en foule, difoit qu'il étoit mort fans ressource; mais un Marin nommé Viola de Naples & un autre nommé Barelli de cette Ville, tous deux experts dans les opérations à faire en pareil cas, les mirent auffi-tôt en ufage; &, au bout d'une demi-heure, le noyé commença à donner des fignes de vie; on a redoublé les foins; & , au bout de quatre heures, cet Enfant a repris connoissance. Transporté sur un lit & fortifié par des remèdes, il a enfin recouvré la fanté, & même dans un état plus parfait; puisqu'avant sa chûte, il avoit une fiévre opiniâtre dont il fe trouve heureusement délivré.

On ne peut trop citer ces fortes d'exemples pour le bien de l'Humanité.

### II. Le 24 Août 1774.

Le Gouvernement vient d'accorder une gratification de cinq sequins (52 l. 10 s.) à un Matelot, pour avoir retiré

III. Part. (1774)

de la Mer un Enfant qui y étoit tombé, & qui, après quatre heures des fecours usités en France en pareil cas, sut rappellé à la vie.

#### no fi mes FLORENCE.

# Le 26 Octobre 1774.

La Méthode publiée dans la ville de Paris en faveur des Noyés, a été adoptée à Florence où l'on vient d'en

éprouver les bons effets.

Vers la fin de Septembre dernier, une Femme tomba dans l'Arno, elle fut apperçue par un homme qui courut à son secours, & parvint à la tirer sur le rivage. Comme elle paroissoit morte, on lui administra les secours prescrits par la ville de Paris; en peu de temps on la vit reprendre ses sens, & bientôt après elle recouvra sa parfaite connoissance.

### LONDRES.

## I. Le 19 Août 1774.

Le nommé Voollecrt qui, après avoir été retiré de l'eau la semaine dernière, avec tous les symptômes de la mort, a été rappellé à la vie par le fieur Hodgson, Chirurgien, a paru, Mardi 16, à l'Assemblée générale de la Société, établie pour fauver les Noyés, & y a fait ses remercîments au Lord-Maire, ainsi qu'aux autres Membres qui la composent, comme aux Auteurs de sa conservation: cet Acte de reconnoissance a ranimé le zèle de la Société.

# II. Le 19 Août 1774.

Une Femme jeune & bien mise se jetta dernièrement dans l'Etang des Prés S. Géorges. Un Passant qui la vit, s'y précipita presqu'en même - temps pour la fauver, & la ramena fur le bord; le Penple s'y attroupa, & les prompts secours qui lui furent donnés la rappellèrent à la vie, qu'elle sembloit avoir perdue. En vain on lui demanda quel motif avoit pu la porter à cette action, & si elle en avoit du repentir? Elle ne fit aucune réponse; celui qui l'avoit retirée de l'eau, & qui paroissoit un homme honnête, se mit à lui faire des reproches sur son silence opiniâtre, &c. On peut voir le reste de l'Histoire dans le Journal Historique & Politique, No XXIV, 30 Août 1774, fol. 326.

# III. Le 30 Août 1774.

Un Particulier du lieu de Poplar, tomba ces jours derniers dans la Tamise, & fut retiré de l'eau avec tous les symptômes de la mort, par un Matelot qui s'exposa lui-même à périr pour le sauver. Les secours ordinaires qui lui furent administrés par les Officiers préposés par la Société pour sauver les Noyés, le rendirent en peu de temps à la vie.

# IV. Le 4 Octobre 1774.

Le fieur Scott, Capitaine du Navire la Favorite, étant tombé dans l'eau, en fut retiré avec tous les symptômes de la mort; mais au moyen des secours qui lui furent administrés, il a été rappellé à la vie.

## V. Le 10 Odobre 1774.

Ces jours derniers on a rappellé à la vie un Particulier qui étoit tombé dans la Tamise, & qui, après être resté huit minutes au fond de l'eau, en avoit été retiré avec toutes les apparences de la mort. Dans un soulevement des Charbonniers, arrivé il y a quelques

des Personnes Noyées.

années, ce même Homme, doué d'une force extraordinaire, en avoit arrêté cing à lui seul.

### DE RIÉS EN BAS POITOU.

Le 15 Septembre 1773.

M. Mornet, Syndic de la Paroisse de Notre-Dame de Riés en bas Poitou, Evêché de Luçon, nous mande que le 15 Septembre 1773, un Enfant de 4 ans, fils de Joseph Jonnet, Maréchal-Taillandier du Bourg de Riés, se noya dans la Rivière du Ligneron, auprès du Pont de la Paroisse, & que, par ses soins, il a été rappellé à la vie. Le détail qui suit est tel que nous l'avons reçu. Signé DE M. MORNET.

Le père de l'Enfant, averti par les cris de deux Voyageurs qui apperçurent les premiers cet Enfant que la Mer entraînoit en se retirant, sut aussi-tôt tendu que moi sur la Rivière, il se jetta à l'eau & retira son Fils dans le moment qu'il couloit bas ayant la tête plongée; il étoit sans connoissance, il avoit le corps froid, les membres roides, l'estomach & le ventre gros & tendus, les paupières, la bouche & quelques

autres parties du corps violettes, & on pouvoit le regarder comme mort. Un des Voyageurs, dans le premier moment du trouble, & suivant cette ancienne coutume aussi ignorante que meurtrière, commença à le tenir par les pieds la tête en bas; étant un peu instruit par les papiers publics, je m'y opposai & commençai par lui faire ôter fa robe, & le fis mettre dans une pofition naturelle. Sa mère arrive, elle le fait porter dans une maison voisine, alors je hui fis chauffer des vêtements de Molleton & de Flanelle pour le couvrir ; je lui fis des frictions par-tout le corps; je le couchai dans un lit bien baffiné: pendant ce temps, je fis chauffer des cendres pour y enterrer le corps de l'Enfant, excepté la tête. Au bout d'une demi-heure, il donna quelques fignes de vie, il fit quelques mouvements de ses bras, il remua les lévres, le visage alors étoit moins froid, j'entretins la chaleur des cendres en les renouvellant; &, au bout d'une autre demi-heure, cet Enfant parut reconnoître sa mère, il articula quelques mots, alors je lui présentai à boire un peu de Cardamôme, il en but trèspeu, & parut y répugner. Trois quartsd'heure après, il eut bonne connoisfance, & il tomba dans un grand affoupissement; alors sa mère l'emporta chez elle pour le coucher dans un lit chaud. On l'agitoit de temps en temps pour le réveiller, & chaque fois il demandoit à boire; on lui donna du vin blanc du Pays qu'il but fans répugnance. Il eut des évacuations abondantes par haut & par bas, & il urina beaucoup. Il dormit ensuite fort tranquillement le reste de la nuit. Le lendemain il déjeûna avec appetit comme à fon ordinaire. Il s'est toujours bien porté depuis cet accident; mais il craint l'eau au point de le faire pleurer, lorsqu'on lui propose d'aller à la Rivière.

# DE CROISIC EN POITOU.

### Le 5 Avril 1774.

Nous transcrivons le Rapport que nous a envoyé M. Pellu, Chirurgien du Croific.

Le 5 du mois d'Avril, vers les onze heures du matin, à l'iffue de la Grand'-Messe, j'apperçus sur le bord du Quai une foule de personnes qui excita ma curiofité, & m'engagea de m'y tranfporter; mais je n'eus pas le temps d'y aller, plufieurs Particuliers vinrent audevant de moi, & me prièrent d'examiner un Enfant qu'on venoit de pêcher flottant entre deux eaux. Je l'examinai très - scrupuleusement, je le trouvai froid, fans mouvement ni respiration. la bouche couverte d'écume; enfin. selon moi, tous les signes caractéristiques d'un parfait noyé. On reconnut cet Enfant dans l'instant; je le fis transporter chez lui; je fis faire du feu; pendant ce temps on le déshabilla; je fis chauffer une couverture de laine; je le fis étendre dessus vis-à-vis le feu; en même-temps je lui fis des frictions féches avec un morceau d'Etoffe aussi de laine, & chaude fur toute l'habitude du corps, fur-tout au col, à la poitrine & au bas ventre; ensuite je lui introduifis de la fumée de tabac dans le bas ventre par l'anus avec deux pipes, & fuivant la Méthode indiquée par M. Louis dans une de ses Leçons de Phyfiologie. Après un quart - d'heure de mes foins répétés, le Noyé fut affez heureux d'en éprouver l'efficacité, je fus aussi très-satisfait. Je redoublai mes foints foins, l'Enfant fit quelques mouvements, la bouche s'ouvrit tant soit peu; aussi-tôt je lui introduiss de la fumée de tabac dans la poitrine, le Noyé fit quelques efforts pour tousser, il alla à la felle; je le fis envelopper dans une couverture & le fis porter dans fon lit, la poitrine & la tête un peu élevées, puis j'essayai de lui faire prendre, à la cuiller, d'un petit Cordial, le malade en avala; alors les fignes de vie se fortifièrent, l'Enfant se tourna de côté & d'autre, il cria, il ouvrit les yeux, se plaignit; enfin tout cela se passa dans l'espace d'une heure de temps; mais l'Enfant ne recouvra sa parfaite connoissance qu'à huit heures du foir. Le lendemain matin, cet Enfant demanda à déjeûner dès cinq heures; enfuite il fe leva & alla courir avec ses camarades comme à l'ordinaire.

Cet Enfant a fept ans, il appartient à une pauvre veuve de Marin chargée de quatre autres. On conjecture qu'il a pu rester au moins une demi - heure dans l'eau avant qu'on le repêchât.

# Toleans and Y on Nicol

# I. Le 30 Juillet 1774.

La Femme FATTEL, Batelière, venant de se baigner dans la Saône, près du Pont de pierre, & arrivée au Port de S. Antoine, voulant traverser d'un batelet dans un autre, elle tomba dans la Rivière, & fut retirée fur le champ par son mari; elle étoit sans connoisfance & fans mouvement dans fon bateau, lorsque j'arrivai avec Me Maréchal mon Confrère; je la fis secouer & agiter, je lui fis respirer de l'Eau de Luce; elle fut déshabillée & féchée avec des draps chauds; le pouls se faifoit à peine fentir, je lui fis avaler une cuillerée d'Eau-de-vie animée avec de l'Eau de Luce : après cinq ou fix minutes de secours, elle revint à elle en poussant des cris, & paroissant agitée de mouvements convulfifs; je lui présentai sous le nez mon flacon d'Eau de Luce, & l'instant d'après elle parut tranquille, ce qui dura environ un quart-d'heure. Retombée en évanouiffement, je l'agitai de nouveau, & lui fis avaler une seconde cuillerée d'Eaude-vie animée avec l'Eau de Luce, ce qui lui rendit encore l'usage des sens; mais ayant dit qu'elle reffentoit une grande douleur dans le ventre, qui me parut soulevé de façon à me faire foupçonner qu'elle pouvoit être groffe d'environ fix mois; je la fis porter dans un lit à cinquante pas de l'autre bord de la Rivière. Pendant ce trajet, elle perdit encore la connoissance; & ce ne fut qu'en redoublant les mêmes secours & en lui faisant avaler une cuillerée d'Eau de Canelle à laquelle j'avois ajouté quelques gouttes d'Eau de Luce, qu'elle revint à elle en demandant où elle étoit, & elle se mit à pleurer; cependant ayant reconnu qu'elle étoit chez ses parents, elle devint tranquille, elle me remercia des fecours que je lui avois administrés; & demi-heure après, elle se leva & eut assez de force pour retourner sur le Port : je l'ai vue depuis conduifant fon bateau.

Signé FAISSOLES.

# II. Le 28 Août 1774.

Le nommé MICHALLET, Ouvrier en Etoffes de Soie, âgé de 18 ans, s'amufoit à pêcher à la Ligne au bord

de la Saône sur le Quai de Villeroi. La Rivière est très - profonde dans cet endroit, & les Vuidangeurs y jettent toutes les nuits les matières fécales. Le Jeune-homme tomba dans l'eau en cet endroit & se noya; un Batelier le retira demi - heure après sa submersion, il avoit la face converte d'excréments. Il fut porté au Corps-de-Garde du Change, là il fut déshabillé & laiffé nud fur une planche pendant plus d'une demi-heure, il n'y avoit dans le Corpsde-Garde, confié à la Bourgeoifie, que la Sentinelle: enfin on vint me chercher, j'y courus à l'instant; je me hâtai de l'essuyer; je sis faire un seu clair avec des fagots; je le féchai bien, & le frottai avec les Flanelles chaudes imbues d'Eau-de-vie camphrée animée avec l'esprit volatil de Sel-Ammoniac; j'effayai de lui faire avaler de cette même Eau-de-vie, mais elle ne passa pas. La jugulaire ouverte ne fournit point de fang, la faignée au bras n'en donna que quelques gouttes; la fumigation de tabac ne fut pas négligée; l'infufflation dans la bouche, la vapeur d'esprit volatil de Sel-Ammoniac dans les narines, trois lavements avec du

Sel de tabac & du vin trouble emétique, ne produifirent aucun effet. Les ventouses scarifiées sur la nuque, sur les épaules, sur les fesses & sur les cuisses, n'apportèrent aucun changement; ensin après quatre heures & demie de secours non interrompus, les cuisses se roidirent, il rendit par les narines un peu d'eau écumeuse trèsnoire, mêlée de sang, & j'eus le chagrin de voir que le Jeune-homme étoit mort sans ressource.

Il étoit d'une maigreur extraordinaire, & n'avoit aucune marque de puberté, ses jambes étoient couvertes de cicatrices d'ulcères, il étoit continuellement malade, & alloit à l'Hôtel-Dieu, presque tous les mois, y passer sept à huit jours. Il est à présumer que si les secours ont été insructueux, on doit l'attribuer à son état de marasme & au temps qui s'est écoulé depuis l'instant où il a été retiré jusques à celui où je suis arrivé, ce qui a employé plus d'une heure, &c. &c.

Signé FAISSOLE.

III. Le 20 Septembre 1774, à 3 heures après midi,

Au Fauxbourg de la Guillotière.

La Femme BOUVARD, en puisant de l'eau, tomba la tête la première dans un puits de vingt-cinq pieds de profondeur (elle étoit groffe de fix mois), elle n'en fut retirée que trois quartsd'heure après. M. Teiffier, Chirurgien audit Fauxbourg, lui administra tous les secours; il la saigna au bras après l'avoir bien essuyée, séchée & enveloppée dans la chemife de laine; il lui administra les frictions avec les Flanelles imbibées d'Eau-de-vie camphrée animée avec l'esprit volatil de Sel-Ammoniac; il mit en usage les fumigations de tabac, la vapeur de l'esprit du Sel-Ammoniac & la poudre sternutatoire. Au bout d'une heure de ces foins, elle revint à elle & sentit les mouvements de son enfant. Les secours ont été continués pendant plus de trois heures: je la vis le lendemain, elle est dans le meilleur état possible, & je pense que les plaies qu'elle s'est faites à la tête en tombant, seront guéries dans peu de temps.

#### IV. Le 5 Septembre 1774.

Le Consulat de Lyon, frappé d'étonnement du succès qu'on va rapporter, l'a fait imprimer en Précis pour le faire afficher dans tous les Quartiers de la ville de Lyon; il est ainsi conçu:

" Le 5 Septembre 1774, à 8 heures " du matin , Claude BRIGNAI eft » tombé dans le Rhône en traverfant » au-dessous des Moulins de la Qua-» rantaine; on l'a retiré de l'eau, il » y avoit été pendant plus d'une heu-» re, & il avoit tous les symptômes » de la mort. On l'a abandonné fur le » rivage, parce qu'on le croyoit sans » ressource; on a cependant imaginé » de le conduire dans la Ville, & on » l'a porté dans l'Entrepôt des fecours " pour les Noyés, que MM. les Rec-» teurs de la Charité ont bien voulu " recevoir dans leur Maison. Les se-» cours ont été administrés avec zèle " & prudence pendant trois heures par " M. Buitoufac, Major, & par les au-» tres Chirurgiens, fous les yeux de » M. Defnoyer, Recteur de Jour. Le » Noyé a été rappellé à la vie, & » placé ensuite dans l'Infirmerie pour » lui rendre la force dont il avoit be-» foin: il se porte bien. On ne sçauroit

" affez louer les attentions & l'empres-

" fement de M.M. les Administrateurs

» de la Charité à se prêter ains, & à » concourir à tout ce qui peut être

" utile aux Citoyens ".

Nota. Charles Bonnet qui a repêché le Noyé, & qui l'a porté à la Charité, a reçu du Consulat 24 liv. de gratification.

C'est ainsi qu'a été redigé le Placard qu'on a affiché dans tous les Quartiers de Lyon, pour faire part à toute la Ville d'un succès aussi surprenant, la situation du Noyé ayant parue tout-à-fait désespérée. Nous allons rendre compte des moyens qui ont opéré ce succès si heureux, & qui a fait dans toute la Ville la plus grande & la plus agréable sensation.

Pendant que l'on conduisoit le Noyé dans l'Entrepôt, on ne cessoit de l'agiter; on l'a ensuite déshabillé & séché avec les Flanelles chaussées; on l'a saigné au col & au bras; on lui a donné deux lavements avec le Sel de tabac, les sumigations ont été employées, ainsi que l'insufflation dans la bouche. Deux heures s'étoient écoulées avant

qu'il donnât aucun figne de vie. Six grains de tartre Emétique ont produit un vomissement assez considérable, qui a été excité par le chatouillement du fond de la gorge avec des plumes barbues; alors on apperçut quelques mouvements convulfifs dans la machoire inférieure ; & enfin après deux heures de seçours prudemment administrés, le Noyé a commencé à respirer. Les mêmes fecours ont été continués, la respiration est devenue plus libre, & il a proféré quelques paroles. Je fuis arrivé \* dans le moment qu'il commençoit à être un peu à lui, il nous regardoit tous avec un air étonné, & nous demanda où il étoit. Nous le fimes porter dans une Infirmerie de la Maison; lorsqu'il fut couché dans un lit, il demanda à avoir la tête bien élevée, je lui en demandai la raison; c'est, me dit-il, parce que je suis oppressé depuis plufieurs années; une femme de fa connoissance nous dit en effet qu'il étois affecté d'un afthme humide; il toussa presque toute la nuit; le lendemain sa langue étoit chargée, il fut purgé, &

<sup>\*</sup> M. Faissole.

la toux s'est calmée l'après - midi. Il a pris une seconde médecine deux jours après; le Jeudi & le Samedi il se portoit si bien, qu'il est sorti pour faire ses visites de remerciments.

Signé FAISSOLE.

#### ROUEN.

# Le 19 Juin 1774.

Les fumigations avec la pipe à deux tuyaux à l'usage des Personnes Noyées, ont rendu dernièrement à la vie un Religieux du Couvent du Mont-au-Malade.

#### NANTES.

## Le 13 Avril 1774.

La nommée Laurence PICHAR, Femme de Pierre Guihot, Fermier de la Boussardière, âgée d'environ 60 ans, étant à Rennes, tomba de trente pieds de haut, du Rempart dans la Rivière, d'où elle sut tirée environ quinze minutes après. Les sieurs Rapatel & le Beau, Chirurgiens, appellés sur le champ pour lui administrer des secours, la trouvèrent très-froide, sans mouvement sensible ni aux artères des extrêmes.

mités, ni à la région du cœur, avec le sternum & les côtes très-élevées, la face livide, les veines jugulaires trèsdilatées: elle rendoit par la bouche une eau écumeuse : enfin , elle étoit dans un état complet d'asphixie, ou sans vie apparente. On la fit déshabiller & fécher devant un grand feu; on lui fouffla de l'air dans les poumons; on lui fit des frictions fur toute la surface du corps; elle fut saignée au bras, & ensuite à la jugulaire. Après ce traitement qui dura environ une heure, on fentit un léger frémissement dans les artères; la respiration commença presqu'insenfiblement à se rétablir; on lui souffla de la fumée de tabac dans les intestins, elle en parut affectée, & l'on entendit un mouvement affez confidérable dans son ventre. On irrita les fibres intérieures du nez avec les barbes d'une plume & l'esprit volatil de Sel-Ammoniac, ce dernier moyen augmenta le jeu du diaphragme, la respiration devint plus forte, mais semblable à celle d'un asthmatique expirant ; la malade rendit par la bouche une quantité d'eau écumeuse : on la fit passer successivement d'un lit dans un autre lit bien

chaud. Ce travail dura depuis trois heures & demie après midi jusques à fept heures & demie que la malade prononça: Ah mon Dieu! on fit ensuite d'inutiles efforts pour lui arracher d'autres paroles, elle resta comme assoupie; on lui fit alors paffer un lavement âcre & très-purgatif qui détermina une felle très-abondante. Peu à peu elle respira pus librement, ses forces augmentèrent, enfin elle recouvra la parole & en partie la connoissance à trois heures du matin. Aussi-tôt qu'elle put avaler, on lui fit prendre quelques cuillerées d'une potion expectorante emétifée. Le lendemain 14 elle parut affaissée, son pouls étoit très-languisfant & fon vifage rouge; on l'auroit faignée fans fon grand âge & fon extrême foiblesse; on lui donna une ptifanne rafraichissante, des lavements, un bain de pieds, un looch. Le 15 au matin ses forces parurent se ranimer; mais l'après-midi, s'étant levée, elle ne put rester long-temps debout, la tête lui tourna, elle eut un frisson considérable, on eut de la peine à la réchauffer.

Le 16 elle fut mieux

Le 17 les Chirurgiens la jugèrent entièrement rétablie. On ne sçauroit donner trop d'éloge au zèle éclairé de MM. Rapatel & le Beau, ainsi qu'à M. l'Abbé Germé, Professeur au Collége de Rennes, lequel a travaillé toute la nuit à l'administration des secours, & a fourni tout ce qui pouvoit contribuer à leur succès, comme matelats, couvertures, argent, &c. &c.

#### RENNES.

Le 10 Juillet 1774, à 7 heures du soir.

Un Enfant de 10 ans, fils de M. Jollivet, Négociant à Rennes, est tombé dans un Vivier très-profond, où il a passé environ une demi-heure sous l'eau; on l'en a retiré & a été porté, la tête haute, à la maison paternelle, éloignée environ de trois cents pas dudit Vivier. On l'a dépouillé de ses vêtements; on l'a étendu sur un matelas devant un grand seu, après l'avoir enveloppé dans une couverture de laine. Quatre personnes se sont aussité tôt occupées à le frotter avec de la laine chaude, une autre s'est chargée

de lui fouffler dans la bouche, pendant qu'avec deux pipes on lui infinuoit de la fumée de tabac par le fondement: ces opérations ont duré un quart-d'heure, & jusqu'à l'arrivée de M.M. Ellevion, de la Hardouyere, Dufresne & Maugé, Chirurgiens & Médecin.

M. Ellevion, Chirurgien, qui étoit arrivé quelque-temps avant les autres, avoit remarqué 1° que les extrêmités inférieures & supérieures étoient froides; 2° que la tête l'étoit de même; 3° que les dents étoient fortement ferrées; 4° que la poitrine n'avoit de mouvement qu'autant que l'on souffloit de l'air chaud & de la fumée de tabac dans la bouche; 5° que le cœur n'avoit aucun mouvement fensible; 6° que le bas ventre étoit aussi tendu que les muscles de cette capacité pouvoient le permettre; 7° que les vaissaux sanguins & les nerss ne faisoient aucune sonction; le Médecin l'observa de même.

M. Ellevion commença par faire une faignée à la jugulaire, d'où on tira environ douze onces de fang à différentes reprises. Pendant cette évacuation, les frictions sur toutes les parties du corps avec la laine chaude ne su-

rent pas interrompues, & l'on continua auffi de fouffler de la fumée de tabac dans le nez & de l'air chaud dans la bouche. La faignée faite, on donna un lavement composé de tabac & de senné; mais le malade ne put le garder. Alors les muscles de la respiration commencèrent à reprendre un peu de jeu, on apperçut même quelques mouvements irréguliers dans les autres muscles. Le petit malade eut ensuite des convulsions dans les extrêmités, & le pouls alors commença à se faire sentir foiblement, il y avoit huit à dix secondes d'une pulsation à l'autre.

Tel étoit l'état du malade lorsqu'arriva la Boëte qui contient les remèdes
& les machines pour les Noyés. Sur
le champ on mit en usage le foufflet
fumigateur, les frictions avec l'Eau-devie camphrée, l'esprit volatil de SelAmmoniac. Ce dernier sut de tous les
remèdes celui qui parut affecter d'avantage le petit malade; &, au bout d'une
heure, il tournoit la tête, & toutes les
parties de son corps se contractoient
chaque sois que l'on portoit dans le
nez la barbe d'une plume trempée dans
cette liqueur; le malade porta même

20m63 -

plusieurs sois la main au nez pour empêcher de continuer. Tous ces moyens ranimèrent de plus en plus le mouvement vital, le pouls s'éleva par dégrés. &, au bout de trois heures, le malade vomit les aliments qu'il avoit dans l'eftomach; les vomissements furent fréquents, & la quantité d'aliments fut très. confidérable. On profita des inflants qui suivirent les premiers vomissements, pour faire avaler plusieurs cuillerées d'eau emétifée, dont jusques alors on n'avoit pû faire ufage, parce que les dents étoient constamment serrées. Lorsqu'on jugea que l'estomach étoit suffisamment évacué, on fit avaler un peu d'Eau-de-vie camphrée.

Au bout de quatre heures de traitement continu, la chaleur naturelle se trouva ranimée dans toute l'habitude du corps, & la circulation libre & régulière. Alors on crut pouvoir, sans aucun risque, faire préparer un lit chaud, & on y coucha le malade, en lui enveloppant les extrêmités insérieures dans des Flanelles bien chaudes; on le laissa environ une heure dans cet état; ensuite on lui donna un lavement purgatif, qu'il rendit quelque temps temps après. Le pouls, depuis ce moment, s'éleva toujours de plus en plus, avec un mouvement de fiévre jusques vers une heure après minuit; ce qui détermina à laisser le petit malade en repos : d'ailleurs la respiration étoit ailée, & il paroissoit jouir d'un fommeil paifible. Une demiheure après, il se déclara une douce transpiration, qui devint si abondante, qu'il fallut changer de linge plufieurs fois. MM. Ellevion & Dufreine, reftés auprès du malade, osèrent, alors, affurer qu'après la fueur, le malade recouvreroit l'exercice des facultés de l'ame ; ce qui arriva entre quatre & cinq heures du matin. L'Enfant dit à M. & à Madame Jollivet qu'il n'avoit pas bien dormi, parce qu'il avoit tonné toute la nuit; ce qui étoit vrai, mais que du reste, il se portoit bien. On le laissa dormir de nouveau; & depuis ce temps, il jouit de la meilleure santé.

Ce Procès-verbal n'est pas signé; il nous a été envoyé par M. le Boucher, Trésorier de la Ville de Rennes, dont on connoît le zèle pour le bien de

l'humanité.

#### LA ROCHELLE. ours ide photosom

#### Le 2 Janvier 1774.

Le 2 du mois de Janvier, fur les cinq heures du foir , le Gardien d'un Navire, nommé Automne, tomba dans le Port ; il fut retiré de l'eau peu après : mais ne donnant aucun figne de vie, le Bureau des Fermes, établi à la Chaîne, en fut averti, & le fieur Poitevin, Capitaine de ce poste, s'étant transporté sur le champ à la maifon de ce Particulier, avec la Boëte dépofée à son Bureau, pour secourir les personnes Noyées, lui administra les premiers secours indiqués; alors, la respiration devint sensible; les secours ayant été continués pendant environ une heure, cet homme parla librement, parut en bonne santé, & témoigna qu'il vouloit dormir. Le sieur Poitevin se retira. Il fut très-surpris d'apprendre le lendemain que ce malheureux étoit mort sur les onze heures du foir, comme subitement. Sa mort peut être attribuée à fa chûte, du haut d'un Navire très-élevé, & à une incommodité dont il étoit attaqué depuis

long-temps ; il étoit d'ailleurs âgé de 74 ans. Par les informations qui ont été prises par M. le Procureur du Roi & de la Ville, la vérité de tous ces faits a été constatée; & le Corps de Ville a fait payer au Bureau des Fermes, & aux Particuliers qui ont retiré le corps de l'eau, la rétribution promise. Le Corps de Ville croit devoir profiter de cette occasion pour avertir de nouveau que les dépôts des Boëtes, pour secourir les personnes Noyées, sont 1º l'Hôpital - Général , 2º le Bureau des Aydes de la Porte Saint-Nicolas, 3º le Bureau des Fermes de la Chaîne, 4º le Bureau des Fermes de la Porte des deux Moulins, 5° le Bureau des Aydes de la Digue, 6º le Bureau de la Porte-Neuve.

Ce rapport est tiré d'une seuille périodique de la Rochelle, qui m'a été adressée par M. Seignette, Maire & Assesseur de ladite Ville.

#### MOUTIÈRES-EN-BEAUVAISIS.

## Le 24 Janvier 1773.

Un Enfant de quatre ans, fils d'un Ouvrier de la Manufacture de Papier nouvellement établie à Moutières \*. tomba dans la Rivière de Bresse, d'où on ne put le retirer qu'une heure après. On le mit dans un lit, où il fut furchargé de couvertures. Deux heures après, un homme de l'Art étant furvenu, s'étendit sur le corps de cet Enfant, fouffla fortement dans fa bouche, en lui ferrant les narrines, le porta ensuite auprès du feu, & le frotta fuccessivement avec de la Flanelle, de l'Eau de-vie & du Sel fondu, tandis qu'on étoit allé chercher une pipe &

Ce fait, qu'on ne peut révoquer en doute, est très-intéressant pour l'humanité, & prouve combien il importe de procurer aux Noyés des fecours analogues à leur fituation, & combien il est quelquesois facile de les rappeller

du tabac. Ce secours n'étoit pas encore arrivé lorsque l'Enfant commença à donner des fignes de vie; & peu de temps après, il se trouva en aussi

bonne fanté qu'auparavant.

à la vie.

<sup>\*</sup> Journal Historique & Politique, No III, année 1773, fol. 55.

# Le 8 Mai 1774.

PROCÈS-VERBAL fait à Amiens, au sujet d'un Noyé rappellé à la vie.

Nous Jean-Charles-François Caudron & Jacques-Guillaume Collignon, Maîtres en Chirurgie à Amiens, y demeurants: nous nous ferions transportés le 7 Mai 1774, fur les 11 heures du foir, chez le nommé Delacroix, Portefaix , Paroisse S. Germain , pour y visiter le nommé Jean HULINNE, Ouvrier Tondeur, que l'on venoit de tirer de la Rivière qui fait tourner le Moulin du Roi. Après nous être informé de l'état dans lequel étoit le malade lors de fa chûte, du temps qu'il resta dans l'eau, & combien il sut traîné loin. Les Particuliers qui l'avoient tiré de l'eau, & qui affurèrent l'avoir entendu tomber, répondirent qu'il étoit mort ivre; qu'il étoit resté trois quartsd'heure ou environ dans l'eau; qu'il étoit tombé entre les deux Boucheries, & qu'il avoit été retiré au Pont S. Germain. Nous le visitames; &, à force de recherche, nous reconnûmes un léger

118

mouvement convulsif du globe de l'œil. Nous le fimes déshabiller, bien essuyer. & le mîmes dans un lit très-chaud, ne pouvant le frotter près du feu, n'y ayant pas de cheminée dans la Chambre où il étoit. En attendant la Boëte, on le frotta heaucoup avec des linges chauds; & , lorsqu'elle arriva , nous fimes chauffer la chemise de Flanelle; nous l'en couvrîmes & le frottâmes avec différentes piéces de laine qui se trouvèrent. On se servit de la canule à bouche pour infinuer de l'air dans la poitrine. On mit dans les narines des morceaux de coton imbus d'esprit volatil de Sel-Ammoniac: on fit des fumigations de tabac par l'anus, au moyen de la canule adaptée au foufflet; & l'on continua tous ces moyens jusqu'à minuit, fans interruption. Jusqu'à cette heure, il n'avoit encore donné d'autres fignes de vie que le précédent. Sur les minuit & demi, il se manisesta un peu de chaleur au visage & à la poitrine; mais pas encore de pouls. Sa bouche s'entr'ouvrit, & nous en profitames pour luifaire passer six grains d'Emétique en deux fois, à peu de distance. Nous lui fimes prendre quelques cuillerées d'eau,

qu'il avala avec peine. Une heure après qu'il eut pris l'Emétique, nous appercûmes que le ventre se balonoit; nous lui fimes prendre un lavement purgatif, fait avec la décoction de tabac & le Sel marin. Le premier lavement ne fut pas recu en entier; ce qui nous détermina à en donner un second; cependant notre malade n'évacua pas. A deux heures & demie , il reprit un troisième lavement qui entraîna quelque peu d'excréments. Après cette légere évacuation, le malade donna quelques fignes de connoissance, mais qui ne durèrent pas; ce qui nous détermina, à trois heures & demie, à lui donner trois autres grains d'Emétique. On ne cessa de l'agiter, de rappeller sa chaleur, de lui donner de l'eau tiède en petite quantité, eu égard à la difficulté de la lui faire passer. Jusqu'à quatre heures, où il sortit de l'assoupissement dans lequel il n'avoit cessé d'être jusqu'à ce moment, il se plaignit beaucoup de douleurs aiguës & de brisements par tout le corps (ce font ses propres termes), & demanda quelle étoit la cause de l'état fâcheux dans lequel il se trouvoit. On lui rappella sa chûte. Il ne s'en

fouvint pas. A quatre heures & demie: il lui prit quelques légers mouvements convulsifs de l'estomach qui durèrent trois ou quatre minutes, auxquels fucceda un vomissement très - abondant. Le malade ne rendit que des matières poracées & de l'eau. Le ventre aussi-tôt se lâcha. Il évacua beaucoup. Il recouvra toutes ses facultés; & il ne lui reste de ces accidents qu'un peu de fiévre & beaucoup de douleurs par toute l'habitude du corps; ce que nous certifions véritable. En foi de quoi nous avons figné le présent Procès-verbal. A Amiens, ce 8 Mai 1774.

Signés COLLIGNON & CAUDRON.

#### SÉZANNE-EN-BRIE.

#### Le 3 Juin 1774.

Le Procès-verbal qu'on va lire est tel que nous l'a envoyé M. Rochard, Médecin à Sézanne, aux foins duquel la petite Fille dont il y est question, aura une éternelle obligation d'avoir été rappellée à la vie.

Le 3 Juin dernier je fus appellé pour voir la petite Fille de la Méneuse des Nourrices, âgée de 9 ans. On veneit de

de la retirer d'un puits très - profond, où elle avoit voulu puiser de l'eau. Heureusement qu'on la vit dans le même instant, on descendit, &, après des tentatives qui durèrent une demiheure, on la retira du fond bourbeux où elle étoit enfoncée, avec un crochet qui se prit à ses juppes; j'arrivai comme on venoit de la retirer, elle étoit entourée de plusieurs personnes qui lui tenoient les pieds en haut, pour évacuer, disoient-ils, l'eau qu'elle avoit avalée. Je fis cesser cette dangereuse manœuvre. Comme elle étoit froide par tout le corps, n'ayant nulle pulsation artérielle, point de respiration, les yeux que recouvroient à peine les paupières ternes & fixes, enfin tous les fignes de la morr; je la fis poser tout de son long sur de la cendre très-chaude, mife dans un drap en double, je la fis frotter par tout le corps avec des Flanelles chaudes; pendant qu'on employoit ces fecours, je lui soufflois de l'air par la bouche 'avec un tuyau de plume en lui bou-chant les narines. Au bout d'un quartd'heure la chaleur revint, le visage se colora un peu; je fis mettre fur une III. Part. (1774)

122

pelle rouge du tabac dont je lui foufflois la fumée dans les narines; cette fumigation, répétée pendant près d'une demi-heure, produifit enfin, au grand étonnement des Assistants, un léger éternument ; je lui fis donner dans l'instant un lavement d'une décoction de tabac, n'ayant rien de commode pour lui en introduire la fumée. Alors je sentis le pouls s'animer, la respiration se fit sentir, & tout-à-coup la petite malade évacua en même-temps par haut & par bas très-copieusement; &, une heure & demie s'étoit à peine écoulée depuis nos travaux, qu'elle commença à bégayer quelques mots inarticulés; elle rejettoit du fang écumeux par la bouche; effet de la commotion occasionnée par la chûte ou de la rupture des petits vaissaux pulmonaires. Ayant fait chercher un Chirurgien inutilement, je la faignai moimême; &, cinq minutes après, elle reconnut ceux qui l'entouroient : le lendemain elle se leva & ne se plaignit que d'un étourdissement considérable, pour lequel je lui fis prendre une infusion de vulnéraires Suisses, qu'elle continua jusques au cinquième jour,

temps auquel elle a repris le cours de fes petites occupations, au grand étonnement de toute la Ville qui l'a crue morte. J'ai passé sous silence les odeurs, l'Eau de Luce, que j'ai fait respirer à la petite Noyée, qui ne sont que des accessoires.

Cette petite Fille jouit actuellement de la meilleure fanté. Puisse cet heureux succès, réuni à tant d'autres, encourager ceux qui ont de pareilles occasions. Quand nos descendants ne devroient à notre siècle que de pareils exemples, nous aurions lieu de prétendre à la reconnoissance.

Signé ROCHARD, D. M. à Sézanne.

#### DE L'ISLE D'OLÉRON.

OBSERVATION sur un Jeune-homme resté sous l'eau pendant une heure, & rappellé à la vie.

Le 22 Odobre 1774, un Jeune-homme de S. Sorlin de Taillebourg en Xaintonge, nommé Jacques VIEN, âgé de 15 ans, étant au Port de cette Ville vers les fix heures du foir, voulut passer dans une barque, au moyen d'une planche qui servoit à cet usage, le pied lui glissa & il tomba dans l'eau;

L ij

124

un autre jeune-homme qui l'avoit appellé à son bord, fit long-temps du bruit pour demander du secours, sans pouvoir être entendu; la Garde, destiné à la sûreté de ce Port, s'en appercut enfin: on fit beaucoup de recherches fans fuccès; ce ne fut qu'environ une heure après qu'on parvint à le trouver comme le courant l'entraînoit au large, suivant passivement le mouvement de l'eau; les Soldats de la Garde l'en retirèrent & l'apportèrent à l'Hôpital Militaire qui se trouva fermé. Au bruit qui se répandit de cet accident, j'y courus & le trouvai encore étendu fur le boyard qui avoit servi à le transporter. Je fis ouvrir la porte, & le fis placer dans un lit de bâle d'avoine bien bassiné; il étoit froid à glacer, la tête, le corps & les extrêmités inférieures étoient inflexibles; les extrêmités supérieures avoient un peu moins de roideur, il avoit la face & le col fort enflés & livides, les dents serrées, les yeux fixes & tournés en haut, avoient la prunelle fort dilatée, les narines étoient remplies d'une écume blanche, froide & fort épaisse; le bas ventre étoit extraordinairement gonflé,

le pouls ne se faisoit point sentir, & on n'appercevoit aucun mouvement de la part de la respiration. On vit, en le déshabillant, que la nature opprimée avoit expulsé les matières stercorales. Quoique cet état me parut laisser peu d'espoir, je le fis envelopper, & lui fis faire des frictions par tout le corps & aux extrêmités avec des linges bien chauds; mon premier foin avoit été de lui ôter l'écume des narines, afin de faciliter la respiration; &, considérant son état comme apoplectique, je jugeai que la faignée à la jugulaire étoit nécessaire. Elle fut faite aussi-tôt, & le fang qu'elle fournit au delà de ce que j'osois attendre, me flatta de quelques espérances; je lui fis administrer un lavement fait d'une forte décoction de tabac, qui lui fit rendre par le bas quatre à cinq pintes d'eau; après cette évacuation, le pouls & la respiration commencèrent à se faire appercevoir, la chaleur naturelle se ranima peu à peu, les mouvements des membres devinrent plus libres; peu de temps après il fut saigné au pied, alors la connoissance revint un peu au malade, mais ne pouvant articuler à cause du gon-L iij

flement de la langue; & la tête étant toujours très-affectée, il fut saigné une feconde fois au pied dans cette même nuit; &, comme le bas ventre étoit encore très-volumineux, je lui fis prendre, dès le matin du 23, deux onces de Manne fondues dans une infusion de deux gros de Senné, ce remède lui fit rendre encore quatre à cinq pintes d'eau par le bas. Après en avoir vomi quelques gorgées, la poitrine paroiffant affectée & la respiration fort gênée. je le fis saigner au bras dans le jour, & lui fis donner une infusion pectorale pour boisson ordinaire, & un looch fait avec partie égale d'huile d'Amandedouce & de Sirop d'Althea, à prendre à cuillerée, afin de calmer l'irritation qu'avoient occasionnées les parties salines de l'eau de la Mer; en effet, il en reçut beaucoup de foulagement, le ventre se tint affez libre pour être difpensé de recourir aux lavements, le pouls étoit vif & ferré, le malade prit un peu de bouillon, & passa assez bien la nuit du 23 au 24: ce jour il commença à parler avec affez de liberté; mais ne se rappellant rien de ce qui lui étoit arrivé; il se plaignit sur le

foir d'oppression & d'un grand mal de tête, il y avoit de la fiévre, &, comme la langue étoit chargée de beaucoup de matières blanches & limoneuses, il fut purgé le 25 avec une pareille médecine que la première, l'évacuation fut très-copieuse, & soulagea beaucoup le maiade; par ce moyen le bas ventre fut rendu à son état naturel : & je distinguai un peu d'obstruction à la ratte; mais cette indisposition étoit antérieure à cet accident. La nature agit affez bien par les selles & les urines : cependant le 26 il restoit encore un peu d'embarras à la tête, je n'avois pas manqué d'examiner cette partie avec foin, pour reconnoître fi, dans fa chûte, le malade ne se seroit pas blessé; je n'en vis aucune marque, la toux devint plus fréquente; mais les crachats plus abondants n'éroient ni purulents ni fanguinolents, je fis seulement ajouter aux pectoraux marqués ci-deffus, le fuc de Réglisse. Le 27 tout alla bien, la fiévre céda, l'appetit se fit sentir, il lui fut accordé un peu d'aliments folides ; il a été chaque jour de mieux en mieux, les forces se sont rétablies, & le 8 Novembre il est forti de l'Hôpital en trèsbonne santé.

J'ai remarqué que le premier point de chaleur qui s'est manisessé, a été au sommet de la tête, & que les autres parties ne se sont échaussées que lentement & successivement, en proportion de leur éloignement du centre de la circulation, & de l'impression plus ou moins sorte des parties srigorisques de l'eau, quoique l'air sut assez temperé ce jour-là. M. de la Carre, Lieutenant de Roi, a retiré cet infortuné chez lui, pour achever de réparer ses sorces, & le mettre en état d'être utile & de gagner sa vie.

# Signé MILLERET.

5. HEROT 3V 10/10 157 158 1

en of populations, it is not to mention

Live the stand at producer and of the state of the common of the common

'Al' Isle d'Oléron, le 19 Novemb. 1774, pays d'Aunis (en Xaintonge.)

uet e el Considerer in del considerer. Na electron de considerer de considerer

#### LILLE EN FLANDRE.

#### Le 7 Novembre 1774.

Un Vieillard de 74 ans entra le soir dans un Cabaret, & n'en fortit qu'après s'être enivré. Soit par mégarde ou autrement, cet homme est tombé dans la Rivière de la basse Deulle, où il s'est noyé; & il n'a été repêché qu'après environ une heure & demie de submersion. On le transféra sur le champ au Cabaret d'où il étoit sorti, en le traînant par les pieds. Arrivé à ce Cabaret, on le tint suspendu la tête en bas, & on l'agita beaucoup : on l'approcha ensuite d'un grand feu dans l'intention de le réchauffer; mais on lui avoit brûlé le côté gauche. On avoit remarqué qu'il avoit à la tête plusieurs contusions, provenant sans doute de la chûte qu'il avoit faite lorsqu'il s'est noyé. Cependant, on lui administra les secours dusage en pareil cas; ils furent sans fuccès, quoiqu'on les pratiqua conftamment pendant plus de trois heures.

M. Decroix , Apoticaire très-zélé & très-intelligent , affisté de M. Prevost , Chirurgien très-connu , veilla 130

à l'administration des secours; &, quoiqu'il les eût jugé inutiles avant que de les employer, il les mit cependant en œuvre pour satisfaire le Public, qui les demandoit. Et il profita de cette inefficacité des moyens employés, pour remontrer à tous les affiftans l'énormité des fautes qui avoient été commises; il fit sentir combien il étoit essentiel dans ces circonstances de ne recourir qu'à des moyens reconnus utiles, & de proscrire ceux que l'expérience a presque toujours déclaré sunestes; tels ont été dans cette occafion la suspension par les pieds; l'approche fans aucune précaution d'un feu trop ardent, capable de brûler plutôt que de réchauffer, & le traînement par les pieds. Ainsi, trop d'obstacles se sont présentés pour qu'on ait pu se flatter de réchapper ce Vieillard. On fera plus heureux une autre fois.

A peu-près pareil événement étoit arrivé à Lille au mois de Juillet dernier, à l'égard d'un Enfant de 12 ans. Le réfultat des moyens employés pour le rappeller à la vie, n'a pas été plus heureux. Cet Enfant, en tombant dans l'eau, s'étoit cassé la tête contre une pille du Pont; il en portoit une marque très-sensible au front; &, avant qu'il pût être traité, on l'avoit couché sur le dos auprès d'un grand seu, qui lui avoit occasionné beaucoup de grosses ampoules: sa peau étoit pres-

que grillée du côté gauche.

M. Prevost, Chirurgien de Lille, a témoigné la plus noble ardeur dans les différentes occasions relatives aux Noyés ; elles ont été jusqu'à présent infructueuses, mais elles ne lui font pas moins d'honneur; il fera vraisemblablement plus fortuné par la fuite; & on doit lui sçavoir gré des tentatives qu'il a faites de concert avec M. Decroix : celui-ci , qui lui rend toute la justice qu'il mérite, conviendra sans doute que les sages conseils de M. Prevost, lui ont été très-utiles dans l'administration des secours ; mais ils n'ont ni l'un ni l'autre le don de résufciter les morts. Les deux faits que nous venons de rapporter, étoient trop désespérés pour qu'on pût se flatter de réuffir.

Nous terminerons ce Chapitre des Provinces de la France & Pays Etrangers, par un fait que nous avons trouvé dans la Gazette de Santé, du Jeudi 5° Mai 1774. Nous le rapportons avec d'autant plus de satisfaction qu'il servira à prouver qu'il ne faut jamais abandonner les Noyés, & les regarder comme sans ressources, puisque trèsfréquemment les plus petits soins qu'on leur donne leur sont de la plus grande utilité, & que quelquesois la Providence se fert pour les rappeller à la vie de moyens très-simples & très-naturels, quoiqu'à nos yeux ils paroissent souvent très-peu vraisemblables.

#### COPENHAGUE.

## Le 15 Avril 1774.

Un jeune Paysan, robuste & vigoureux, tomba dans l'eau pendant les
grands froids, & fut environ une heure
dans cet état sans recevoir aucun secours. Au bout de cet intervale assez
long, on le tira de l'eau, froid, roide
& ne donnant aucun signe de vie.
D'abord on ne l'en sortit qu'à moitié,
n'osant aller plus loin sans que la
Justice n'eût été avertie, & que l'état
d'asphixie ou de mort véritable du
Noyé sût juridiquement constaté;

usage barbare contre lequel la raison ne cesse de réclamer, mais que les préjugés entretiennent encore dans bien des pays. Tandis qu'on étoit ainsi dans l'attente, sans oser secourir le Noyé, toujours dans l'eau à moitié corps, & l'autre moitié fur la neige, un des affistants moins appréhensif & plus humain, le retira tout-à-fait hors de l'eau; mais aussi tôt qu'il eût fait cette action très-louable, il s'enfuit bien vîte, comme s'il eût mérité d'en être puni. Au bout de quatre heures arrivent enfin les Officiers de Justice, dont la marche toujours grave & compassée eût laissé au Noyé le temps de mourir, si la nature n'eût pourvu autrement à ses jours. En effet, tandis qu'on remplifsoit toutes ces longues formalités, le Noyé, abandonné sur le rivage, revint de son asphixie & disparut. Les premières recherches furent inutiles; ce ne fut qu'après bien du temps qu'on découvrit qu'il étoit à demi-liene de l'endroit, mangeant & buvant comme en parfaite fanté.

Ce fait est arrivé en Jutland, près d'un Village nommé Sund, & on l'a configné dans le Greffe du lieu afin

que personne ne pût en douter.

9BIUM

134

#### Tableau

M. Gardanne fait à ce sujet des obfervations que nous transcrivons également.

Rien, dit-il, n'est impossible dans cette observation, qui peut devenir d'un très-grand secours, lorsqu'elle fera constatée par des esfais plusieurs fois répétés. On a vu dans nos feuilles que rien n'étoit plus utile que l'air frais contre l'asphixie causée par les moffettes. La fraîcheur de la terre, & l'odeur d'herbes fraîches est encore un bon moyen contre cette cause de mort, & contre les effets meurtriers de la fumée de charbon de terre, & des autres vapeurs suffocantes & méphitiques. On sçait encore que rien ne réfuscite mieux l'action de la fibre, & la vie des parties gangrénées par un froid exceffif, que l'application de la neige. N'est-ce pas à la propriété de cette substance glaciale, sur laquelle la moitié du corps du Noyé a repofé pendant quatre heures , qu'est due son apparente & subite résurrection? Cette apperçue mérite d'être approfondie: souvent les rivages de la Mer, où l'on fait naufrage, font éloignés de tous secours : il en est de même quelquefois

du bord des Lacs & des Rivières; il est encore plus difficile d'y trouver de quoi faire du seu, l'allumer & l'entretenir, sur-tout en hiver, où l'on ne rencontre sous ses pas que de la glace

& de la neige.

Combien précieuse seroit donc la découverte que nous annonçons (c'est toujours M. Gardanne qui parle), si jamais elle étoit confirmée par plufieurs essais? Peut-être le desir de voir multiplier les moyens de secourir les hommes nous fait-il illusion en ce moment; mais la recherche de ce nouveau moyen n'est ni coûteuse ni dissicile, & pour peu que les présomptions, d'après lesquelles nous sommes partis, paroissent fondées, rien ne doit empêcher les Physiciens d'essayer sur des animaux un secours qui pourroit être très-utile aux hommes,



CIRCONSTANCES de la mort des Sieur & Dame LEMAIRE \*, suffoqués (la nuit du 2 au 3 Août 1774) par la vapeur du Charbon allumé.

MOYENS éprouvés pour rappeller à la vie les Personnes que des vapeurs Mosétiques, de différente nature, ont frappées d'une mort apparente.

On ne connoissoit autresois aucun reméde efficace dans ces sortes d'affection dont la suite étoit toujours une mort véritable.

Les Sieur & Dame LEMAIRE s'étoient emménagés depuis peu de temps dans un appartement, où ils avoient faits différents arrangements en menuiferies & en peintures vernissées (quelques personnes assurent que l'odeur du vernis a été la cause de leur mort, mais il est certain que leur appartement n'exhaloit aucune odeur de peinture). Au-dessous de cet appartement est un rez-de-chaussé, occupé par un Chirurgien-Baigneur-Etuviste. Ce Baigneur étoit dans l'usage de faire chausser ses étuves & bains avec du char-

<sup>\*</sup> P. LEMAIRE & Agnès CAMÉ, sa femme, Merciers-Marchands de Modes rue S. Honoré, à la Corbeille galante, à côté de l'Hôtel d'Aligre, hon:

bon; & il avoit obtenu des fieur & dame Lemaire, la permission de faire passer par la cheminée de leur chambre à coucher, le tuyau qui sert à éconduire la sumée : ce tuyau ne montoit dans la cheminée qu'à deux pieds environ au dessus de la tablette de ladite

cheminée. Le Baigneur, à qui on avoit demandé un bain pour sept heures du matin , avoit allumé fon fourneau avant cinq heures ; la fumée de ce fourneau ne pouvant monter dans la cheminée, parce que l'athmosphère de l'intérieur du tuyau de cheminée étoit trop concentrée, se rabattit au-dessous & se répandit dans la chambre des sieur & dame Lemaire. Ils dormoient alors très-profondément ; les pores de leur peau étoient ouverts par une transpiration générale; ils étoient couchés tous deux dans un grand lit, dont les rideaux étoient ouverts; en forte que la vapeur mofétique ne trouvant aucun obstacle, les saisit par tout le corps; peut être même avoient-ils la bouche ouverte, & alors la vapeur avoit plus de prise pour pénétrer plus profondément dans l'intérieur. Ils III. Part. (1774)

avoient l'habitude de coucher avec eux un petit Chien: cet animal fut faisi de la même vapeur, & étoussé. Le Mari, qui s'étoit réveillé, frappé & presque mort par cette vapeur, étoit sorti de son lit vraisemblablement pour se procurer du secours; mais il n'alla pas loin; on le trouva étendu par terre, à côté du lit, paroissant avoir fait quelques tentatives pour réveiller sa semme, dont il tenoit un pied dans une de ses mains.

A sept heures, le Domestique des fieur & Dame Lemaire, ne les voyant point paroître, comme à l'ordinaire, frappe à leur porte pour les éveiller. Point de réponse. Il fait du bruit, appelle, frappe de nouveau à coups forts & redoublés; personne ne lui donne figne de vie. Enfin il se détermine à enfoncer la porte ; il n'entend personne, il entre; mais une fumée épaisse, ayant l'odeur du charbon enflammé, se fait sentir & lui obscurcit les objets contenus dans l'appartement : il n'entrevoit que la lueur du foleil, qui lui permet de courir à la fenêtre; il l'ouvre, porte ses pas vers le lit de ses Maîtres, il apperçoit le Mari fur le carreau. A peine veut-il en croire les yeux; il regarde plus attentivement, & ne voit que trop qu'il ne s'est pas abusé; la Femme étoit restée dans son lit, une de ses jambes que tenoit fon Mari, étoit seulement dehors; cette Femme lui parut morte; le Chien couché à côté d'elle étoit aussi sans mouvement. A ce spectacle, le Do-mestique effrayé, sort de la chambre, crie au fecours : les voifins arrivent. Le bruit de cette scène tragique se répand dans toute la maison; le Quartier en un instant en est instruit; chacun accourt, & cherche à donner des fecours aux deux Infortunés. On les fort du lit; on les expose au plus grand air de l'appartement dont les portes & les fenêtres étoient ouvertes. Un Chirurgien se présente, il les examine, & les juge morts. Il tente la saigné à la Jugulaire, fans aucun fuccès; il leur fait des Scarifications affez profondes aux jambes, il en découle du fang; mais nul figne de fentiment ne se manifeste. Il parvient à leur faire passer dans l'estomach quelques grains d'Emétique; toutes ces tentatives sont inutiles. Quelqu'un imagine que les se-M ij

140

cours destinés à rappeller les Noyés à la vie, pourront être utiles. On s'adresse au Corps-de-Garde du Quai de l'Ecole; deux Soldats se chargent de porter la Boëte, & mettent en ufage les fecours. On nous appelle enfin pour les diriger; il étoit alors huit heures & demie: nous nous y transportons, & après avoir examiné les deux Malheureux, nous demandons quelle est la nature des secours qui leur ont été administrés : l'insufflation dans la bouche étoit le feul moyen de la Boëte qui eut été pratiqué, & sans fruit. Alors nous fîmes mettre en jeu, quoique sans grande espérance, la Machine Fumigatoire par le fonde-ment \*. Les frictions avec les Flanelles

<sup>\*</sup> Cette Machine est jugée en Hollande par tous les connoisseurs, la plus simple, la plus commode, la moins couteuse, la moins susceptible de réparations & d'inconvénients, en un mot la plus solide & la plus durable de toutes les Machines sumigatoires qui ont été imaginées.

Elle est composée d'une Boëte ayant à peu près la figure d'une pipe; cette Boëte est couverte d'un chapiteau, au haur duquel est une petite cheminée pour donner de l'air au tabac à volonté, à la partie latérale de ce chapiteau est un bec de quarre à cinq pouces qui fait corps avec le chapiteau, on adapte ce bec au tuyau

imbibées d'Eau-de-vie camphrée & d'Esprit de Sel-Ammoniac ne furent pas oubliées: l'intromission dans les narrines, de la méche de papier imbue d'Esprit de Sel-Ammoniac se sit à plusieurs reprises. Quoique ces secours eussent été continués pendant plus de deux heures, ils n'eurent aucun succès, & on ne les interrompit que parce que nous nous apperçûmes que loin de reprendre de la chaleur, les Corps devenoient sensiblement plus froids; ce qui nous détermina à nous retirer,

fumigatoire, qui est une spirale de fil de laiton recouverte d'une peau blanche. À l'extrêmité de ce tuyau est une canule amovible pour pouvoir être changée, si elle venoit à s'engorger pendant l'opération, on assujetit au manche de cette Machine, lequel est placé dans sa partie la plus inférieure, un sousset dont la douille est introduite dans le manche, & sixée par une siche de fer qui traverse du dessus en dessous, de saçon que, lorsque le tabac est allumé, on est dispensé de toucher à la Machine, autrement on se brûleroit, & le sousset sustement on se brûleroit.

Cette Machine est faite de cuivre rouge dont toutes les parties sont brasées. La gorge & l'embosture sont de cuivre jaune poli sur le tour & également brasées avec le reste de la Machine, ensorte que, telle chaleur qu'on lui fasse endurer, il n'y a nullement à craindre que les soule cœur navré de douleur de ce spec-

tacle, & de n'avoir pu réussir.

Alors on fait fortir tout le monde de l'appartement ; on garde toutes les issues : le Commissaire qui étoit venu des premiers, & qui avoit été témoin de tout ce qui s'étoit passé, ne désempare pas de la chambre, il verbalife, &c.

Comme on accouroit de tous les Quartiers de Paris, soit par curiosité, foit pour indiquer des moyens de guérison, un Particulier se présente &

dures manquent, ce qui interromproit l'opération, Toute la Machine est blanchie avec de l'étain, afin qu'elle soit plus susceptible d'être nettoyée, & pour pouvoir l'entretenir dans un état de propreté convenable.

On donnera par la suite la figure de cette Machine, & on pourra la comparer avec toutes les autres Machines connues que l'on fera graver

séparément.

Inventa aliorum, aliorum inventis subdole Addere, est perficiendi modus inglorius.

Nous ne craignons pas qu'on nous fasse le reproche d'avoir copié quelque part la description de cette Machine, pour nous en attribuet l'invention; nous craignons encore moins qu'on nous taxe de n'avoir pas fait connoître la source où nous l'aurions trouvée, fi nous l'eussions copiée.

propose de faire revenir ces deux Malheureux; il demande des cendres; on rassemble toutes celles qu'on put trouver dans la maison: on les chausse au point de les faire bouillir, & on y enterre les Corps des deux malheureuses victimes. Il étoit question, dit-on, de donner aux liqueurs des corps un dégré de chaleur considérable; on en vient à bout, mais ce sut au dépens de la peau, qui par cette opération, sut entièrement grillée. Il ne résulta de ce moyen autre chose que la destruction de la peau, & il n'opéra rien en qualité de secours.

Après cette épreuve, un autre Particulier, qui avoit appris la cause de la mort des deux Infortunés, offre de leur administrer un secours dont on lui avoit assuré des essets victorieux en pareille circonstance. Il indique son procédé. Quelques personnes bien intentionnées, sans avoir égard à l'état dans lequel le moyen qui avoit précédé, avoit réduit les sieur & Dame Lemaire, sont descendre les deux Cadavres dans la cour; on les étend sur le pavé, on leur jette plusieurs sceaux d'eau sur le corps, & on ne cessa de les inonder, que parce

qu'on voyoit clairement que cette eau n'avoit d'autre effet que d'entraîner avec elle la peau grillée par le moyen

précédent.

Tels ont été les fecours qu'on a administrés aux fieur & Dame Lemaire, Ce récit est d'autant plus exact, que nous avons été témoin d'une partie, & que nous tenons le reste d'une perfonne très-respectable & digne de foi, qui en a été également témoin, qui s'intéressoit à la résurrection des deux Infortunés, & qui nous a prié de rendre ce compte tel qu'on vient de le

rapporter.

Qu'il eût été flatteur pour nous de parler de ce Traitement en annonçant sa réussite! Mais nous avons cepen-dant cru devoir le détailler, par la raison même qu'il n'a point eu de succès; & nous en profiterons pour faire part de ce que nous pensons qu'on auroit dû faire en pareille circonstance: c'est le bien de l'humanité qui nous anime, qui nous fait desirer ardemment qu'on publie des moyens de secourir dans des cas semblables, qui ne sont malheureusement que trop fréquents.

En attendant que ces moyens soient publiquement publiquement connus, & que par leur publicité ils foient devenus familiers, & mis à la portée de tout le monde, qu'il nous foit permis, en passant les bornes du devoir que nous nous sommes imposé, de mettre sous les yeux la manière dont nous nous y ferions pris fi nous euffions été appellés dans les premiers instants, & ce que nous croyons qu'on auroit dû faire pour obtenir des succès. Nous ne nous étendrons pas en raisonnements anatomiques; ils ne sont pas de notre compétence, ils regardent les Gens de l'Art, qu'on invite à s'en occuper, pour diriger plus sûrement les Personnes qui seroient dans le cas d'employer les moyens que les Praticiens pourroient prescrire d'ailleurs.

En supposant donc que pareil accident arrivât; notre premier soin seroit de faire ouvrir toutes les portes & les senêtres pour faire dissiper la sumée & la vapeur répandues dans l'appartement, Cinq ou six Personnes zélées seroient invitées de nous affister dans l'administration des secours, on auroit attention de ne pas permettre l'entrée de l'appartement à un plus grand nom-

III. Part. (1774)

bre, afin de n'être ni embarrassé, ni contredit; car, dans de semblables circonstances, chacun donne son avis, il defire qu'on le suive; &, si on vouloit avoir égard à tous les propos qu'il est d'usage de tenir en pareil cas, on ne feroit rien d'utile à la Personne qu'on voudroit fecourir, & on perdroit un

temps précieux.

La Personne suffoquée seroit placée dans l'endroit de la chambre le plus avantageux, c'est-à-dire où il y auroit un courant d'air, on l'étendroit sur une paillasse par terre, on la convriroit d'un fimple linge, cette précaution ne feroit que pour garder une forte de décence; mais ce moyen n'est pas néceffaire. Alors, fi on appercevoit dans les yeux du suffoqué, une tension considérable, une saillie extraordinaire, on recoureroit à la faignée de la jugulaire, qu'il ne faudroit pas faire très copieuse d'abord, sauf à y revenir dans un autre moment; &, pendant qu'on pratiqueroit cette faignée, une autre Personne s'occuperoit de l'insufflation dans la bouche avec la canule faite pour cet usage, en prenant toutesois la précaution de pincer les deux na-

rines pour empêcher, autant qu'il seroit possible, l'air que l'on soussleroit par la bouche de revenir par le nez. Une troisième Personne se chargeroit d'une Flanelle imbibée d'Eau-de-vie camphrée animée d'esprit de Sel-Ammoniac, pour mettre en usage les frictions fur tout le corps aussi-tôt que la saignée seroit faite. On auroit attention de faire ces frictions particulièrement le long de l'épine du dos, fur le ventre & la poitrine; mais ces dernières feroient dirigées de bas en haut, c'està-dire du ventre à la poitrine, il ne faudroit pas les ménager. On ne doit pas craindre de faire du mal à la Perfonne que l'on fecoure, ces frictions au contraire doivent se faire avec vigueur, fans interruption & fans autre précaution que celle qu'on vient d'indiquer. Si la faignée ne peut avoir lieu à la jugulaire, on doit la tenter au bras, ou au pied; car il est essentiel de tirer du fang. Si cependant on ne pouvoit en avoir d'aucune manière, il ne faudroit pas se rébuter; il seroit à propos d'y revenir après les frictions & l'infufflation. Il conviendroit d'efsayer l'introduction dans le nez de la

méche de papier imbue d'esprit volatil de Sel-Ammoniae. Il ne faudroit pas non plus négliger la fumigation du tabac par le fondement; l'irritation que l'âcreté de cette fumée causeroit aux intestins, ne peut être regardée comme indifférente; il faut, dans ces cas, ranimer, par tous les moyens possibles. toutes les parties qui se trouvent alors dans une atonie générale. On pourroit aussi, pour les raisons qu'on vient de dire, porter, par le moyen de la Machine fumigatoire, de la fumée de tabac dans le nez & dans la bouche du fuffoqué, ce qui se feroit en détachant pour un instant le tuyau fumigatoire du bec de la Machine armée de fon chapiteau & de son soufflet : on préfenteroit le bec du chapiteau au nez & à la bouche du suffoqué, & on se contenteroit de donner deux ou trois coups de foufflet pour faire fortir la fumée qui feroit dirigée dans les deux parties fusdites, ou l'on voudroit occasionner de l'irritation; on reprendroit ensuite la fumigation par le fondement, en réunissant le tuyau sumigatoire, resté dans l'anus, au bec de la Machine, & faisant mouvoir le soufflet

comme auparavant. (On infifte fur la fumigation de tabac, parce que ce moyen est plus utile & moins embarraffant, plus efficace même, & plus actif que ne le feroit un lavement irritant qui y suppléeroit; il est d'ailleurs notoire que beaucoup de personnes, en bonne santé, se servent de la Machine fumigatoire, lorsqu'elles ont besoin de prendre des lavements purgatifs, voyez le Livre de M. Louis, page 282). Si, moyennant tous ces secours qui doivent être administrés, pour ainsi dire, dans le même temps, ou tout au moins fe succéder très-promptement, on étoit affez heureux pour pouvoir envilager quelque espérance de succès, on présenteroit au suffoqué une demi-cuillerée d'eau: si elle passe, & que la dé-glutition se fasse, alors on lui sera boire une cuillerée d'Eau-de-vie camphrée animée avec l'esprit volatil de Sel - Ammoniac; & si cette Eau-de-vie camphrée lui occasionnoit des envies de vomir, il n'y auroit aucun risque de les déterminer avec de l'Emétique. Pour cela, on en feroit dissoudre trois grains dans cinq ou fix cuillerées d'eau, qu'on feroit avaler en plufieurs fois au

malade. De tous les Noyés dont l'état est à peu-près le même que celui des Suffoqués en question, & pour lesquels on pourroit également craindre les fuites des effors violents que peut occasionner un vomitif, il y en a bien peu qu'on n'ait fait vomir, & cependant ils n'en ont pas été moins complettement rappellés à la vie, fans qu'on ait apperçu le plus petit motif de reproche à faire au vomitif qu'on leur avoit donné, & qui a toujours paru fi manifestement les soulager. Ainsi, fans trop s'arrêter aux contradictions qu'une théorie quelconque pourroit susciter, pour empêcher de mettre ce moyen en pratique, nous suivrions ce que l'expérience journalière nous a appris, & ce qu'elle nous indique encore tous les jours. On observe cependant que l'Emétique ne se donne jamais dans les premiers instants de l'administration des secours, que la plûpart du temps il n'a lieu que lorsque la faignée a été faite, & qu'on ne le donne que lorsqu'après avoir fait prendre de l'Eau-de-vie camphrée, il se maniseste des envies de vomir; ainfi, par exemple, il n'est guère présenté à un Noyé

que quand lui-même, pour ainsi dire, le demande, ou qu'il témoigne en avoir besoin pour réaliser les envies de vomir qui le tourmentent sans effet; & il est constant que toutes les sois qu'il a opéré chez les Noyés, loin de les avoir fatigués, ils ne s'en font trouvés que plus forts & plus vivants, malgré les fécousses & les évacuations qu'il leur avoit procurés. D'ailleurs, on n'a jamais remarqué que les fécouffes fusient, aussi violentes que dans l'état de maladie ordinaire; & en effet l'Emétique, dans des cas d'atonie telle que celle où se trouvent les Noyés, &c. est autant fondant qu'il est un stimulus qui sert à ranimer le viscère dans lequel on le porte, & la sécousse qu'éprouve ce viscère mettant en jeu toutes les parties intérieures qui l'avoisinent, & auxquelles il correspond, la révivification de toutes ces parties doit fe rétablir bien plus promptement, & d'autant plus efficacement que, par ce moyen, elles agissent toutes ensemble & de concert.

Alors on continue à ranimer le malade, en lui faisant passer de temps en temps une petite cuillerée d'Eaude-vie camphrée animée par l'espritvolatil de Sel-Ammoniac. Cette Eande-vie, ainsi composée, est tellement indiquée, que, s'il restoit dans l'estomach quelques portions d'Emétique capables de tourmenter encore le malade, elles seroient décomposées & annullées par la présence de l'Alkali volatil qui entre dans la composition de cette Eau-de-vie. Autrement, on pourroit fe fervir d'une potion cordiale quelconque, ne fût-elle qu'un mêlange de vin & de sucre, lequel, à coup sûr, seroit plus du goût du malade. Le reste du traitement confisteroit à transporter le malade dans fon lit, lui faire prendre du bouillon de temps en temps, le réchauffer extérieurement, &c. &c. &c.

On propose ce traitement tel qu'il auroit été pratiqué, si nous eussions été appellés dans les premiers instants; nous n'en connoissions alors point d'autre qui pût y suppléer. Nous nous rappellions le fait que nous avons cité dans notre premier Supplément , publié au mois de Juin dernier, & qu'on peut y lire à la page 103, où il est rapporté en entier.

D'ailleurs, nous étions fondés à ad-

mettre ce traitement avec d'autant plus de raifon, que nous nous fouvenions que dans la cinquième partie des Mémoires de la Société d'Amsterdam en faveur des Noyés, il étoit question de deux faits analogues à celui des fieur & Dame Lemaire; le premier, qui est du 20 Mars 1773, est rélatif à un homme que le défespoir avoit déterminé à se pendre lui-même, & qui, ayant effectué son abominable projet, ne présentoit, à ceux qui l'ont secouru, qu'un cadavre inanimé. Cet Homme, auquel on a administré les secours utiles aux Noyés, à été complettement rappellé à la vie. le sa sa sa mande

Novembre 1773, mérite d'autant plus d'être cité, qu'il est précisément de la même espèce que celui des sieur & Dame Lemaire, & que les mêmes moyens qui auroient été pratiqués à leur égard, ont été mis utilement en œuvre à l'égard de celui dont nous allons mettre le traitement détaillé sous les yeux. On peut lire ces deux faits à la page 132 jusques & comprise la page 138 de la cinquième partie des Mémoires de la Société d'Amsterdam

154

en faveur des Noyés; mais comme ces Mémoires ne feront vraisemblablement pas entre les mains de tous nos Lecteurs, nous allons en transcrire mot à mot ces deux faits, afin qu'on puisse y avoir tout l'égard qu'ils méritent.

PREMIER FAIT d'un Pendu résuscité par les sécours qu'on emploie en saveur des Noyés, pages 132 & suivantes des Mémoires de la Société d'Amsterdam, publiés en 1774.

« Le 20 Mars 1773, on exécuta une » Sentence de la Justice d'Amsterdam, » contre un de mes Voisins. Lorsque » la plûpart de ses effets eurent été » portés hors de fa maifon par les » Sergens, & pendant que ceux-ci » étoient dans le jardin, mondit Voisin » se pendit dans la chambre de devant. » Aussi-tôt qu'on l'eut trouvé dans » cette fituation , les Sergens coupé-» rent la corde, & l'on me fit appeller » comme Chirurgien. Ce Malheureux » étoit couché par terre, ne donnant » aucun figne de vie; ses yeux étoient » à demi ouverts & sortant de la tête, » & sa face livide; sa bouche fermée, » & une partie de sa langue prise entre

" fes dents. Je ne découvris point de " pouls ni de battement de cœur, » autant que mon émotion & la brié-» veté du temps me permirent d'exa-» miner le corps. Je lui foufflai d'a-» bord une bonne quantité de fumée » de tabac dans les intestins, & lui " ouvris la veine au bras droit ; quoi-" que l'ouverture fut affez grande, il » ne fortit pas plus de trois onces de » fang; cependant il s'ensuivit une » foible pulfation & respiration. Je lui » tins sous le nez de l'Esprit de Sel-» Ammoniac ; de temps en temps je » mettois ma main sur sa bouche, afin » que cet Esprit pénétrât davantage, » & irritât les nerfs du cerveau. Je » repris la fumigation, & fis une fe-» conde faignée d'environ neuf onces » à la main droite : j'y fus engagé, » parce que le pouls étoit fort déré-" glé, & que les mouvements con-» vulfifs par tout le corps alloient en » augmentant. l'espérois que , par » cette opération, les vaisseaux se dé-» gageroient, & qu'en conféquence » les esprits animaux circuleroient » plus régulièrement. Je pris quelques » gouttes de la liqueur anodine miné156

» rale d'Hoffmann & d'Esprit de Sel-» volatil huileux, mêlés avec de l'eau, » que je versai dans la bouche du " Patient : mais il ne put les avaler ; » d'un côté, parce qu'on ne pouvoit " l'aider en ceci ; & de l'autre , parce » qu'il en étoit empêché par l'enflure » des parties glanduleuses & muscu-» leuses de la gorge : enflure qui pro-» venoit de ce qu'il étoit fort pesant, " & de ce que la corde, dont il avoit » fait un si funeste usage, étoit fort » mince. Afin , cependant , de faire » passer, s'il étoit possible, du moins » un peu du médicament susdit, j'y » trempai fouvent les barbes d'une » plume de cygne, que je lui enfonçai » bien avant dans la gorge : il en ré-» fulta quelque écume fur la bouche, » un pouls plus réglé & une respira-» tion plus libre. En ayant obtenu la » permission de la Justice, je le fis » porter dans un lit d'une Auberge " voifine, & je fis ouvrir toutes les » fenêtres de la chambre pour y faire » entrer de l'air frais. Comme alors, » il pouvoit avaler, je lui fis prendre » toutes les heures une cuillerée d'une » boisson que j'ordonnai ; & les mou-

" vements de tout le corps devinrent " plus fenfibles. Il demeura dans cette " fituation jufqu'à neuf heures , qu'il " montra, pour la première fois, quel-" que connoissance & présence d'ei-» prit. Il fut fort inquiet & agité juf-" qu'à une heure après minuit, qu'il » s'endormit tranquillement : & ce » fommeil lui fit tant de bien , que le " lendemain matin , il étoit passable-" ment & pour le corps & pour l'esprit. » Il se plaignoit encore de douleurs » dans les membres, & fur-tout de » mal à la tête. Je lui fis prendre une » purgation douce ; de temps à autre » un peu de vin rouge avec du fucre " & de l'eau chaude; & à midi de la » foupe du bouillon de veau. Il fut » paisible ce jour là, & reposa bien la » nuit suivante; en sorte que le Lundi " matin , à sept heures, il fut en état de » fe rendre en bateau au Beerebyt, près » d'Amsterdam, d'où il s'en alla à pied " avec sa femme & son enfant à l'Over-" toom, hors de la Porte de Leyde de » la même Ville, où je le visitai d'a-" bord, & lui prescrivis encore quel-» que chose pour fortifier ses nerfs. » Le Mercredi , j'allai le voir de nou» veau, & le trouvai si bien rétabli » que je jugeai qu'il n'avoit plus besoin

» de remèdes.

"C'est par un traitement si simple "qu'il a plu au Dieu de toute béné-"diction d'empêcher par mon entre-"mise la consommation d'un si sunesse

» attentat ».

SECOND FAIT plus analogue que le premier, à l'accident des Sieur & Dame Lemaire.

HOMME suffoqué par la vapeur du Charbon & rappellé à la vie par les moyens d'usage en faveur des Noyés, page 135, des Mémoires de la Société d'Amsterdam.

Voici un nouvel exemple d'un homme fuffoqué, qui a été redevable de sa conservation aux mêmes moyens qu'on a coutume de mettre en œuvre à l'égard des Novés.

« A Rotterdam le 2 Novembre 1773,

" Bernard BEUKMAN, dont le bateau se étoit attaché au bord de la Rotte,

» entra à huit heures du foir dans sa » cahute, avec un pot de terre où il y

" avoit du feu; il avoit mis un mor-

» ceau de bois fous l'écoutille pour

» avoir de l'air ; mais on ne sçait " comment ce bois fortit de sa place, " & l'écoutille se ferma. Ce qu'il y a » de certain , c'est que le lendemain " matin , environ à huit heures , Guil-" laume de Koster & Guillaume de Vinter " virent le bateau flottant, ouvrirent " la cahute, & y trouvèrent ce Bate-» lier fuffoqué, ne donnant pas le " moindre figne de vie, & ayant en-» core le pot à feu entre ses pieds. Ils » appellèrent, pour leur servir de té-" moins, Simon Van Yperen, qui alla » aush-tôt chercher M. Adrien Vender " Ceys. Celui-ci lava le desfous du nez » avec de l'Esprit de Sel-Ammoniac, » & ouvrit la bouche, dans laquelle il » versa du Genèvre. Ensuite, il le fit » porter dans une maison au bord de » la Rivière, où il lui frotta la poitrine » & les reins avec des linges chauds, " Une demi-heure après, on lui fit au » bras une faignée de fix onces, n'ayant » pu en tirer d'avantage. Il lui ouvrit " la bouche pour la feconde fois » & ayant versé dans la gorge de l'eau » avec de l'Esprit de Sel-Ammoniac : » il s'imagina d'avoir fenti un batte-» ment de l'artère jugulaire, quoique » tous les Affistans affurassent que » l'homme étoit mort , & resteroit » mort. Le Chirurgien le plaça devant » un grand feu, lui nettoya le bas du » corps , parce qu'il s'étoit fali ; lui » fouffla d'abord de l'air & puis la fu-» mée de tabac dans le fondement, & » lui appliqua, à deux reprifes, un la-» vement de décoction de tabac, mais » inutilement, parce que les muscles » de cette partie étoient entièrement » relâchés. Alors, il perdit presque " courage; cependant, il réitéra la fu-» migation, tandis que deux hommes » continuoient les frictions; & il crut » de nouveau fentir quelque mouve-» ment. Il redoubla ses efforts, versa » encore dans la bouche de l'eau avec » un peu plus d'Esprit de Sel-Ammo-» niac, & eut reçours à un troisième » lavement, que le Patient garda. Peu » de minutes après, le sang coula » abondamment de sa plaie au bras, » fon visage parut s'enfler & rougir, & » il vomit quelques morceaux de lard » & de pain d'épice qu'il avoit mangé » la veille. Après environ une heure » & demie de travail, il fembla tom-» ber dans un profond fommeil, fans » aucun mouvement néanmoins de la riete , Alaban antidate est m tête " tête, des mains, ni des pieds. Le
" Chirurgien prit la réfolution de lui
" appliquer quatre vessicatoires aux
" jambes: il l'exécuta en présence &
" avec l'approbation de M le Docteur
" Veirac: & le succès sut tel, qu'à
" sept heures du soir, Beukman re" couvra le sentiment, la connoissance
" & la parole; & que le lendemain, il
" vint en assez bonne santé dans la
" maison où il avoit été traité, & y
" rapporta ce qui avoit précédé sa suf" focation.

" focation.

" L'exacte conformité entre les opé" rations par lesquelles cet homme a
" été rappellé à la vie, & celles qu'on
" recommande le plus quant aux Noyés;

" & en même temps le desir de témoi" gner publiquement à M. Vander Ceys,
" l'estime que son zèle nous inspire
" pour lui, nous ont engagé à rendre
" compte d'une aussi belle cure, & à
" donner à son Auteur une de nos

» médailles en argent ».

Voilà donc deux circonstances de suffication différentes, dont une se trouve absolument semblable à celle des sieur & Dame Lemaire, & pour lesquelles on a employé avec le plus

III. Part. (1774)

grand avantage les moyens que l'expérience journalière confirme en faveur des Submergés. Ces mêmes moyens, qui ont si complettement réussi dans les différentes occasions que nous avons citées, & dont on pourroit encore rapporter un plus grand nombre d'exemples, ne sont cependant pas les feuls qu'on puisse employer avantageusement: nous allons en indiquer un autre, dont nous ne nous doutions pas lors de l'accident des fieur & Dame Lemaire, mais que depuis nous avons appris avoir été tenté avec le plus heureux fuccès, dans les cas de fuffocation, causée par la vapeur de charbon allumé. Ce moyen ne ressemble point du tout à celui dont nous venons de rapporter le procédé, & que nous aurions fait pratiquer dans la vue de rappeller à la vie, s'il en eut été encore temps, les fieur & Dame Lemaire. Il paroît au contraire, qu'il doit agir d'une manière tout-à-fait opposée; mais au reste, que nous im-porte la manière dont agissent ces différents moyens? C'est aux Gens de l'Art à l'approfondir, ils en donneront sûrement l'explication au Public, en lui faisant part de leur manière probable

de penser à ce sujet. Quant à nous, il doit nous suffire de sçavoir que le fecond moyen que nous allons décrire, a réussi presque toutes les sois qu'on l'a tenté, pour que nous nous croyions obligés de le détailler avec la plus grande exactitude & avec la même bonne foi que nous avons montrée à l'égard du premier que nous aurions adopté par préférence, parce que nous ne connoissions pas le second; c'est pour quoi, dans la vue de donner, à ce sujet, toute satisfaction, & pour ne point nous mettre dans le cas de mériter le plus petit reproche de réticence relativement au bien de l'humanité, nous allons copier l'article tout entier qui fait mention de ce moyen victorieux, & nous le donnerons tel que nous l'avons trouvé décrit dans le Journal Historique & Politique. Si ce moyen est aussi efficace qu'on l'assure, il est infiniment présérable au nôtre par sa simplicité, & par la facilité avec laquelle il peut être employé par toute forte de personnes, dans toutes les circonstances & dans tous les lieux possibles, & qu'ensin il réunit tous les avantages qu'on peut desirer.

M. Harmant, Médecin du feû Roi de Pologne à Nancy, qui en a fait l'heureuse expérience il y a quelques années, & qui l'a répété huit à neuf fois avec un égal succès, se propose de donner au Public l'Historique de fes Expériences, & leur résultat heureux. Il auroit été sans doute à souhaiter que cet Historique eût été publié depuis long-temps, l'humanité en auroit retiré le plus grand avantage, & l'on auroit eu la douce satisfaction d'avoir par cette publicité, contribué à la confervation de plufieurs Sujets utiles à l'Etat.

Quoi qu'il en soit, le procédé de M. Harmant ne diffère de celui que nous allons rapporter d'après le Journal Historique & Politique, que parce que M. Harmant fait jetter l'eau la plus froide, par verrées, à la face du Suffoqué, qu'on a étendu fur une table, ou fixé fur une chaife dans une cour ou au grand air; & il fait continuer cette manœuvre jusqu'à ce que le Malade donne des signes de vie, & même de mécontentement sur l'usage d'un semblable fecours; au lieu que par le procédé dont on va lire le détail, on re-

commande tout simplement d'étendre le Suffoqué sur le pavé d'une cour ou de la rue, & de lui jetter sur le corps indistinctement de l'eau froide par sceaux : au reste on sera à portée d'en juger par le récit suivant. Voyez d'ailleurs le Journal cité, page 40, 6° Octobre 1774.

EXTRAIT du Journal Historique & Politique. Paris, le 6 Octobre 1774, fol. 40.

On mande de Nancy, qu'un Cuisinier, qui avoit commencé les apprêts d'un grand repas, se trouvant fatigué, dit à un de ses Garçons de porter du feu dans sa chambre pour la réchauffer; que le Garçon y porta imprudemment du charbon ; & que le Cuisinier étant allé se coucher, sans soupconner ce qu'avoit fait son Garçon, on le trouva mort dans son lit. Le bruit de cet accident s'étant répandu dans la Ville, un Anglois qui étoit sur les lieux, accourut, dit qu'il résusciteroit le Cuisinier, s'il en étoit encore temps, & pria le Maître d'ordonner à ses Gens de faire tout ce qu'il leur commanderoit. Quoiqu'on comptât peu sur sa promesse, on ne voulut pas cependant avoir à se reprocher de n'en avoir pas essayé l'esset. L'Anglois sit descendre le corps du Cuisinier, ordonna qu'on l'étendit nud sur le pavé de la cour, & qu'on lui jettât des sceaux d'eau froide fur le corps. Après un quart d'heure, le Cuifinier pouffa un foupir; auffi-tôt on le transporta dans la cuisine, on l'étendît fur le carreau à une certaine distance du feu, & on continua de jetter fur lui quelques sceaux d'eau, qui le firent revenir tout-à-fait ; il se mit fur fon féant, & demanda où il étoit, & ce qu'on lui faisoit. On cessa l'opération, on l'approcha du feu, on le mit ensuite dans un lit bien bassiné, & on lui donna un bouillon; il s'endormit, & quelques heures après, il se réveilla bien portant. L'Anglois assure qu'il a répété plusieurs fois cette expérience, & toujours avec le même fuccès.

Et pour donner encore plus de confiance en ce remède, pratiqué si heureusement dans un cas de suffocation produite par la vapeur du charbon allumé, nous allons donner un second exemple du même moyen employé avec autant d'avantage dans une suffocation, causée par la vapeur d'une cuve en fermentation. C'est le même Journal Historique & Politique qui nous fournit encore cet exemple. On peut s'assurer du fait en lisant le n° 32 de ce Journal, 20 Novembre 1774, page

295 & 296.

Un Journalier de Montpellier a été dernièrement suffoqué par les vapeurs d'une cuve en fermentation. On le tourmentoit inutilement pour lui rendre l'usage des sens, lorsque le sieur Arquier, Chirurgien, instruit de l'accident, vola au secours de cet Infortuné. Son premier foin fut de l'expofer à l'air libre, & de lui faire jetter quantité d'eau froide sur le visage; on lui mit fous le nez de bon vinaigre, & de l'esprit volatil de Sel-Ammoniac; enfin, il fut faigné. Ces foins réuffirent: trois quarts d'heure après , la faignée fut réitérée, pour faciliter la respiration qui étoit très-pénible. Insensiblement, le Malade recouvra ses forces; & le même jour il continua ses travaux.

Enfin, à l'appui de ce second fait, la Gazette de France, du 12 Décembre 1774, nous en sournit un troisième;

168

il est trop intéressant pour que nous ne le donnions pas de même en entier.

Le 28 Novembre dernier, environ à fix heures du foir, l'Abbé Briquet de la Vaux, Prêtre à la Communauté de Saint-Jacques du Haut-Pas, voulut prendre un bain, qui avoit été chauffé avec un cylindre, dans lequel on avoit allumé du charbon. A peine y fut-il plongé qu'il perdit connoissance. Personne n'étoit resté dans sa chambre; mais le fieur Rouyer, fils du Premier Chirurgien du Roi d'Espagne, & moi, qui étions dans un appartement voifin, entendîmes une voix baffe, plaintive & mourante, qui nous fit aller à lui. Nous le trouvâmes la tête penchée, & pendante en dehors de la baignoire; nos cris attirèrent quelques voisins, qui nous aidèrent à le tirer hors de l'eau; & quoique la chambre fut spacieuse, nous le transportâmes dans une autre, où il y avoit un plus grand courant d'air. Ce transport se fit avec tant de précipitation, qu'ayant poussé violemment le corps contre une porte vitrée, les éclats d'une vitre le blessèrent profondément au bras dans deux endroits. L'Abbé de la Vaux ne donna aucun

aucun figne de douleur. Il étoit absolument sans pouls & sans respiration: il avoit le visage bouffi & extrêmement rouge, les yeux faillans, & le corps très-chaud. Nous crûmes devoir suivre le traitement que le fieur Portal confeille dans son Rapport à l'Académie Royale des Sciences. En conféquence, nous étendîmes le corps tout nud fur le carreau; & quoique les fenêtres fusfent ouvertes, & qu'il y eût ce foirlà dans la chambre un courant rapide d'un vent glacial, nous le baignames d'eau froide. Bientôt nous vîmes la bouche du Suffoqué se couvrir d'écume, les muscles de la face & ceux des yeux commencer à se mouvoir affez irrégulièrement, les yeux rouler dans leurs orbites, & les lèvres fe contracter. Alors, profitant de cette agitation , nous lui fimes flairer & avaler du vinaigre. Aux premières impressions que cet acide, qui parut l'affecter agréablement, fit sur lui, l'Abbé de la Vaux attira avec une avidité extraordinaire l'air glacial; & peu de temps après, il prononça d'une voix embarrassée : Je me meurs. Nous efsayâmes encore de lui faire prendre III. Part. (1774)

du vinaigre; mais le gosier étoit en si grande convulsion qu'il ne put l'avaler. Cependant les efforts qu'il fit , lui fu-rent falutaires ; & peu-à-peu , il recouvra l'usage de ses sens, & se rétablit parfaitement. Il ne se rappelloit rien de ce qui s'étoit passé : à peine se souvenoit-il du moment où il s'étoit plongé dans le bain. Il assure, qu'il ne s'est point trouvé affecté de la vapeur du charbon, qu'il n'a point senti les éclats du carreau de vitre, qu'il n'a pas non plus été saisi par le bain de glace dans lequel on l'a mis en fortant d'un bain chaud. Il est revenu à la vie, comme on revoit le jour quand on s'éveille. Il a seulement éprouvé pendant une demi-heure, un mal de tête violent, & tel qu'il lui fembloit qu'on la serrât étroitement avec un bandeau. Il jouit actuellement de la meilleure santé.

Cette Lettre, que nous avons simplement abrégée, est signée BANAU,

Docteur en Medecine.



# PRÉCIS

#### DE LA LISTE CHRONOLOGIQUE

Des Etablissements faits en faveur des Novés, dans les diverses Provinces de France & Pays étrangers.

Nous nous fommes engagés de produire cette année la Liste Chronologique des Etablissements en faveur des Personnes Noyées, à l'exemple & sur le modele de la Ville de PARIS; mais certains faits que nous avons rapportés dans cette troisième Partie, nous ont conduit plus loin que nous ne l'imaginions; nous avons voulu n'omettre aucun exemple de Curation qui fit connoître l'efficacité des moyens que nous y proposons, afin qu'ils puissent être utiles par la fuite, & nous remettrons à l'année prochaine l'accomplissement entier de notre promesse. La Liste que nous donnerons alors, fera d'autant plus intéressante, que son époque en sera plus éloignée, & qu'elle offrira un plus grand nombre d'institutions. En attendant, nous ne laisserons pas que de donner, pour satisfaire nos Lecteurs, un fimple Tableau qui présentera seulement les noms de tous les lieux où l'on a fait de ces Etablissements d'après celui qui a été formé dans la Capitale.

Le projet conçu de venir au secours des Noyés, n'a eu lieu à Paris que dans le mois de Juin 1772; & les succès qu'on y a obtenus, ont fait naître ailleurs un semblable dessein, qui a été successivement exécuté dans les dissérents endroits dont on va lire les noms.

#### SCAVOIR:

dans le Duché DE LA VRILLIÈRE, dans la Terre de M. DE LA MICHO-DIÈRE, Prevôt des Marchands,

à celle de M, DE CHABANNES, près Orléans,

à la Ville d'Eu en Picardie,

à Epinai près S. Denys,

à Nantes,

à Amiens,

à Metz,

à Rhedon,

à Guingamp,

à Boulogne-fur-Mer,

à la Rochelle,

à Dinan,

à Châtou près Paris,

à Orléans,

à Seaux .

à la Roche-Bernard,

à Avignon,

à Tours,

à Chartres ,

à Choify-le-Roy,

à Rennes,

aux Villes Maritimes du Boullonnois,

à Amboise,

à Calvisson en Languedoc,

à S. Quentin,

à Vannes,

à Saumur,

à Rochefort,

à Sully,

à Mesnil-Voisin,

à Rouen,

à Meaux,

à Soucy,

à l'Isle S. Denys,

à la Terre de M, le Marquis DE Ro-CHEROTTE,

à Triel près Poissy,

à Lille en Flandre .

à Melun,

à Taillebourg,

à Valenciennes,

## 174 Piéces en faveur

à Moyenvic,

à Lyon, à Perronne,

à S. Cloud,

à Passy près Paris,

à S. Malo,

à Ancenny,

à S. Savinien,

à Bruxelles,

à Pontaver,

à Bacq-à-Berry,

à Mézi en Champagne,

à Maletroit,

à Beauvais en Picardie,

à la Cour-Roland près Versailles,

à M. Tenon, Chirurgien pour ses Démonstrations,

à Cofne-fur-Loire,

à Auxerre,

à la Terre de M. le Comte DE Moussy,

à Mont - Pertuis en Brie,

à Toulon,

à Epernai en Champagne,

à Roche-Chouard en Limofin,

à Auteuil près Paris,

à Turin en Sardaigne,

à Ribemont en Picardie,

à Soleure en Suisse,

à la Terre de M. Mignon, Procureur du Roi de Tours,

à Lathan en Anjou, à Cany en Normandie,

à Neuilly près Paris,

à Condé-Sainte-Libière en Brie,

à S. Maur près Paris,

à Verderonne en Beauvaisis,

à Arles en Provence, au Parc de Versailles,

au Jardin du Terrein de l'Archevêché de Paris,

à Blois,

à Epinay près S. Denys,

à Bretenay en Touraine,

à Nemours,

à Troissy en Champagne,

à Anette en Beauce,

à Châlons - fur - Marne,

à Elbeuf en Normandie,

à Bourges en Berry,

à Arcis-fur-Aube,

à Saragosse en Espagne,

à Pampelune en Espagne,

à Abbeville en Picardie,

à Vendosme,

au Havre-de-Grace,

à Bauves en Picardie,

à Cherbourg en Normandie,

à M. le Veyer-de-Belair pour les Indes,

à M. Journu pour les Isles de l'Amérique, P iv SEUM

176 Pièces en faveur

à l'Isle d'Oléron en Xaintonge,

à Malte,

à Gien dans le Gatinois,

à Toulouse,

à Vaize près Lyon.

Ces quatre-vingt-dix-neuf endroits dont on vient de lire les noms, ont opéré plus de cent soixante Etablissements, sans compter tous ceux que nous ignorons, qui ont été exécutés d'après les Boëtes-Entrepôts qu'on nous a demandées pour servir de modéles.

Nous donnerons l'année prochaine une Liste plus circonstanciée.



#### OBSERVATION fur les Remèdes.

Enfin, nous terminerons, quant à nous, cette troisième Partie, en nous acquittant d'une obligation que nous avons jusques à présent omis de remplir, & à laquelle on n'a pu suppléer

qu'à peu près.

L'Eau-de-vie camphrée animée avec l'esprit volatil de Sel-Ammoniac que l'on trouve dans les deux grandes bouteilles de la Boëte-Entrepôt, est la feule chose que l'on soit dans le cas de renouveller, lorsqu'on a l'occasion de traiter plufieurs Noyés, & l'on peut se trouver embarrassé pour la remplacer quand elle a été consommée, c'est pour cette raison que nous en donnons ici la Recette; nous y joindrons aussi la composition du Nouet qui se trouve dans la même Boëte; il n'est utile que pour préserver les laines des attaques des vers; ce Nouet est susceptible d'être renouvellé au moins tous les ans, parce que le camphre, qui est une fubstance très-volatile, s'évapore de lui-même, & laisse le souphre tout feul, c'est pour cela que nous croyons BIUM

## 178 Pièces en faveur

à propos de donner la Recette de chacun de ces deux articles.

L'Eau-de-vie camphrée animée, &c. est faite avec une pinte de bonne Eau-de-vie de vin, une demi-once de camphre & une once d'esprit volatil de Sel-Ammoniac préparé par la chaux éteinte.

Le Nouet est composé de Fleurs de fouphre & de camphre, de chaque deux gros.

On ne met pas le camphre en poudre, il fussit qu'il soit cassé par petits morceaux, afin qu'il se dissipe moins vite.

On enferme ces deux substances dans un linge, & on en fait un Nouet qu'on laisse dans la Boëte où il est attaché par une ficelle, pour pouvoir être placé au milieu de la couverture.



## SUITE DE LA NOTICE

#### DES LIVRES

Publies sur les moyens de rappeller les Noyés à la vie.

M. LE BEGUE-DE-PRESLE, Docteur en Médecine & Censeur Royal, choisi par M. de Sartine, pour examiner notre Ouvrage, ayant eu connoissance de plusieurs Ecrits relatifs aux Noyés, dont le texte est en Anglois, a voulu manisester son amour pour le bien de l'humanité, en nous communiquant la traduction des uns & l'extrait des autres.

Cette Notice est donc en entier de M. le Bégue, qui veur bien nous en aider. On y verra de quelle manière les Anglois pensent à l'occasion de ces Etablissements, & avec quelle noblesse & quelle générosité ils traitent ceux qui par leurs soins auront contribué à rappeller à la vie un Noyé.

An Account of Some Societies, &c. 1773. by Alexander Johnson. London, in-8°.

A Short Account of a Society, &c. by Alexander Johnson. London, in-8°, 1773.

Ces deux Titres différents se trouvent à la tête du même Ouvrage fait par le D' Johnson; le premier page 1; le second page 5, voici la traduction Françoise du contenu de ces Titres.

Exposé de l'Institution des Sociétés d'Amsterdam & de Hambourg pour rappeller les Noyés à la vie, & de divers Etablissements pareils faits à Venise, Milan , Padoue , Vienne , Paris ; avec une Collection d'observations authentiques, qui prouvent l'avantage de procurer les mêmes secours aux Noyés en Angleterre, & la possibilité d'employer les mêmes moyens pour rappeller à la vie les Personnes qui paroissent l'avoir perdue par les vapeurs des mines, l'étouffement ou la suffocation, L'étranglement, les commotions, convulsions; ainsi que pour ranimer les sujets tombés en défaillance, syncope, &c. par Alexander Johnson, Docteur en Medes cine. A Londres, 1 volume, in-8°, 1773.

Le but de cet Ouvrage est de faire voir, par les rélations authentiques de ce qui s'est passé dans plusieurs parties de l'Europe, qu'un grand nombre de personnes qui perisfent journellement par différents accidents, peuvent être rappellées à la vie par divers moyens appropriés, quand ceux-ci font appli-

qués à temps & comme il convient.

Les accidents accompagnés des apparences de la mort subite, sont occasionnés, ou par des causes externes, comme chez les Noyés, ou par l'étranglement, l'aspiration de vapeurs nuisibles, le manque d'air propre à la respiration, &c. ou bien par des causes internes comme dans l'apoplexie, la paralysse des organes de la respiration, les spasmes, affections hystériques, hypochondriaques, nerveuses ou vaporeuses.

Les heureux succès que l'on a eu dans le traitement des morts subites apparentes, caufées par divers accidents, autorisent à en espérer de plus fréquents & de plus étendus, lorsqu'on sera plus familiarisé avec l'usage des dissérents secours ou moyens de

rappeller à la vie.

Voici les divers articles de l'Ouvrage de

M. Johnson.

Précis historique de la Société formée à Amsterdam, pour procurer des secours aux Noyés.

Avis qu'elle a publiés.

Récompenses qu'elle a accordées.

On rapporte soixante observations de Noyés rappellés à la vie en Hollande; enfuite plusieurs cas du même genre observés hors de la Hollande, dont trois en Italie, un à Lille en Flandre, quatre à Londres, plusieurs à Hambourg & à Paris.

Les autres heureux fuccès des mêmes

182 Pièces en faveur secours employés dans différents accidents, font : une Femme réputée morte de froid; un Homme étouffé par la vapeur de la tourbe Hollandoise; un Homme étouffé par la vapeur du charbon dans une mine de charbon de terre; une Femme étouffée par la vapeur du charbon de terre; une Femme de 80 ans jugée morte naturellement depuis deux jours; une Femme jugée morte après l'accouchement; un Enfant réputé mort après des convultions; un Criminel pendu depuis vingtneuf minutes. On y voit aussi les succès publiés par M. Jannin sur un Enfant étouffé par sa Nourrice, & un Jeune-homme qui s'étoit pendu.

Address for extending the benefits of 774. à practice, &c. c'est-à-dire, Requête aux Magistrats de Police tendante à rendre plus communs, par des Etablissements convenables, les moyens de rappeller à la vie les personnes frappées de mort apparente accidentelle, par Alexander

Johnfon.

M. Johnson excite les Magistrats de Police à favoriser des Etablissements de secours en faveur des malheureux frappés de mort apparente, & à faire employer les moyens qui ont eu d'heureux succès. Il donne une Notice des personnes rappellées à la vie, en 1774, par les secours qu'il propose. Ces personnes sont : un Homme qui s'étoit jette dans la Tamise; un autre Nové en passant un gué à Durrham; un Enfant nové à une des Personnes Novées. 183

bonde de moulin à Musselbrugh ; un Jeunehomme noyé dans un Etang près Dumbarton en Ecosse, & un à Corke en Irlande.

The efficacy of the Method of relieving, &c. c'est-à-dire, efficacité de la Méthode de secourir les personnes qui paroissent mortes subitement, établie par la comparaison entre les Conseils généraux donnés par M. Mead, les régles de pratique tirées de la Collection des observations publiées par le Docteur Johnson, & l'extension de cette pratique recommandée par le Docteur Fothergill, & autorifée par le plus heureux succès dans des cas de morts apparentes, caufées par divers accidents.

Les Conseils du Docteur Mead se réduisent à introduire la fumée de tabac dans les intestins, échauffer le corps par le mouvement, le frotter dans le lit avec la Flanelle chaude, mettre le fang en mouvement par tout autre moyen, faire respirer des Sels ou esprits volatils, & faigner.

Les Régles de pratique qui sont le résultat des observations réunies & publiées par le Docteur Johnson, confistent 1º à introduire la fumée de tabac dans les intestins par le fondement au moyen de pipes à fumer, ou des fumigatoirs adaptés à cet usage.

2º Déshabiller le corps promptement, le mettre dans des couvertures devant le feu, lui donner successivement diverses positions.

## 184 Pièces en faveur

3° Frotter le corps, sur-tout l'épine du dos, le ventre, la poitrine, le cou, la tête, avec de la Flanelle chaude imbibée d'Eaude-vie ou de toute autre Liqueur spiritueuse,

4º Coucher le corps dans un lit chaud, lui appliquer à la plante des pieds, des bouteilles remplies d'eau chaude, ou des briques chaudes enveloppées de Flanelle.

5º Renouveller la circulation du sang, en faisant entrer, avec violence, l'air dans la bouche, tandis qu'on tient les narines serrées, & qu'on frotte la poitrine; en pressant, ou pastrissant doucement le bas ventre avec les mains; en excitant l'éternument & la toux, par le moyen d'irritations faites dans le nez & la gorge, avec une plume, ou par des matières qui picotent.

6º Persévérer à employer ces secours sans perdre de tems, parce qu'on les a vu quelquesois ne réussir qu'après cinq ou six heures.

7º Dès qu'il y a quelque indice de retour à la vie, faire respirer les Sels & esprits volatils, faire avaler du vin & des cordiaux.

8° N'employer la faignée que quand on s'apperçoit que le sujet qui commence à donner des signes de vie, a de l'oppression, ou difficulté de respirer, ou un grand mal de tête.

L'extension du traitement des Noyés à d'autres morts apparentes, par le Docteur Fothergill, se trouve à la suite de l'observation, citée ci-dessus, d'un Homme étoussé par la vapeur du charbon de terre, & rappellé à la vie en lui soussant fortement dans la bouche, tandis que ses narines étoient fermées,

fermées, ce qui rétablit le mouvement de la poitrine, & en agitant, frottant, secouant tout le corps, &c. Les maladies dans lesquelles ces secours se trouvent utiles, sont les morts fubites par causes invisibles, comme apoplexies, accès vaporeux, ou nerveux, fuffocations & autres cas dans lesquels une personne perd tout-à-coup ses forces & paroît expirer. Les différents accidents contre lefquels ces secours peuvent être essayés avec espérance de réussir, sont en grand nombre, & spécialement les suffocations, ou étouffements par les mouffettes, vapeurs sulphureuses des mines, l'air des cavités fermées depuis longtemps, les exhalaisons des Liqueurs en fermentation, les émanations du charbon embrasé, des acides minéraux, des substances arfénicales, la fuffocation par le connerre, les impressions excessives des passions, comme la joie, la peur, la surprise, la colère, &c. l'étranglement, &c.

Les conseils de M. Fothergill, fondés sur le raisonnement & sur des faits anciens, ont fait employer les secours dont il s'agit avec le plus grand succès dans plusieurs des cas où il les recommande, & dans une multitude d'autres qui leur ressemblent par l'état des personnes frappées de ces morts subites

apparentes.

Accidental death, c'est-à-dire, mort occasionnée par accident.

Cette Piéce paroît avoir été une espèce d'avis au Public, par lequel on avertit le Peuple que nombre de personnes qui pa-

III. Part. (1774) Q

roifioient noyées, étranglées, étouffées, suffoquées, au point d'être jugées mortes, ont été rappellées à la vie par des secours convenables, employés peu de temps après ces accidents; que les corps des Noyés doivent être tirés de l'eau avec l'attention de ne les pas heurter, frotter rudement, ou bleffer; qu'il faut les étendre tout de leur long fur une planche, tourner le corps fur un des côtés pour faciliter l'évacuation de l'eau, & les couvrir, les apporter promptement à la maison la plus prochaine & avec beaucoup de précaution, pour qu'ils ne soient pas bleffés dans le transport; qu'il ne faut pas les secouer, frapper, fuspendre la tête en bas, ni les faigner, ou tourmenter, avant qu'ils foient déposés dans un lieu convenable où il y air quelque personne instruite à donner les secours appropriés ; que ces foins généraux doivent être donnés à tous les sujets auxquels une cause quelconque occasionne toutes les apparences d'une mort subite.

Instructions given by the general Institution, &c. c'est-à-dire, Instructions données par l'Etablissement général formé en Angleterre & Irlande, pour rappeller à la vie les personnes qui paroisfent frappées d'une mort subite accidentelle, publiées par le Docteur Alexander Johnson.

Lorsqu'un accident quelconque a occafionne une mort subite apparente, fi cela est arrivé en plein air, il faut 1º rapporter

## des Personnes Noyées. 187

le corps dans une maison le plutôt qu'il est possible, & en évitant tout ce qui peut le bleffer; on se servira pour cela d'un brancard ou civière, ou bien d'une autre voiture convenable. Il fera déshabillé à l'instant, couché dans un lit ordinaire, ou dans un autre fait à la hâte avec ce qu'on trouvera, mais un peu élevé de terre, afin que l'on puisse agir plus aisément sur le sujet : le lit sera fait en pente douce, de manière que la tête foit un peu plus élevée que le corps. On examinera avec foin & promptement tout le corps du Noyé, pour sçavoir s'il n'est pas blessé; ce qui se fera devant le feu s'il fait froid, ou que le corps soit humide on froid; autrement il fuffira que cet examen se fasse dans une chambre où l'air soit modérement chaud. Le fuccès des secours qu'on s'appréte à administrer dépend beaucoup de l'état du corps, parce qu'il y auroit d'autant moins d'espérance à concevoir du Nové, qu'il auroit une bleffure plus grave.

2º Faire des frictions sur tout le corps est l'opération la plus essentielle; il faut commencer par ce secours, le continuer avec action & pendant long-temps. Le procédé le plus actif, le plus essicace, est d'employer la Flanelle séche & chaude pour frotter, & de frotter l'épine du dos, les côtés, le ventre & la poitrine, ensuite les paumes des mains & les plantes des pieds: ce qui se sera par plusieurs personnes à la fois, autant qu'elles le pourront saus s'interrompre, ou par la même personne qui parcourera ces parties

Qi

fuccessivement & avec promptitude. Si on a fous la main une brosse à peau, on peut très - bien s'en servir pour cette opération nécessaire.

Si le corps est humide, gluant, il est à propos de répandre sur les frottoirs de Flanelle un peu de quelque Sel volatil, ou de l'esprit de Sel-Ammoniac, ou de l'esprit de corne de Cerf, qu'on aura étendu dans de l'Eau-de-vie; & on frottera principalement avec les Flanelles mouillées de ce mêlange, l'épine du dos, la poitrine, le cou & le visage: mais il faut se garder de rien employer qui, par sa qualité violente ou sa dos,

puisse offenser la peau.

3º Austi - tôt après avoir déshabillé le corps, & pendant qu'on fait les frictions, ou même avant les frictions; le corps étant placé comme il faut, on doit introduire dans les intestins par le fondement, quelque vapeur chaude. On choifira la fumée de tabac pour les sujets forts & vigoureux; mais pour les fujets foibles, délicats ou trèsfensibles, comme les Femmes & les Enfants, auxquels cette fumée pourroit causer des convulsions, ou nuire d'une autre manière, on injectera la vapeur ou fumée des feuilles féches de romarin, marjolaine, menthe ou d'une autre herbe aromatique, & des lavements irritants d'un usage ordinaire. Ces injections de fumée, ou vapeur, se feront avec des pipes à tabac, des féringues, ou foufflets adaptés à cet usage, & appellés Fumigatoirs, ou bien avec tout autre Machine que la

forme rendra propre à cet usage. Quant aux lavements fluides, ils se donneront avec les séringues ordinaires; l'air commun est souvent suffisant, & peut être injecté avec les soufflets ordinaires. En même-temps que se soufflets ordinaires. En même-temps que se soufflets ordinaires. En même-temps que se soufflets ordinaires, il saut avec les mains manier, presser doucement le bas ventre, pour que les matières injecté s remontent plus haut, & pour favoriser le renouvellement du mouvement des solides & des fluides. Cette opération indispensable, c'est-à-dire les injections avec les précautions cidessus, doit être répétée & continuée jusqu'à ce qu'il paroisse des signes de vie, ou qu'on

ait perdu toute espérance d'en voir.

4º Si le corps se trouve glacé, gêlé, il faut le garantir de l'air froid, & le réchausser par les moyens fuivants : des bouteilles de terre remplies d'eau chaude & entourées de Flanelle, des briques chaudes pareillement envéloppées, seront employées avec la précaution qu'exigent leurs formes, leur dureté: elles seront appliquées sur les côtés, la paume des mains & la plante des pieds. Si on peut se procurer un nombre suffisant de couvertures, on les chauffera & on les étendra fur les parties les plus froides du corps, excepté fur la tête : elles seront renouvellées fuccessivement à mesure qu'elles auront perdu la plus grande partie de leur chaleur. Voyez encore, pag. 191, 80, un autre moyen de communiquer de la chaleur au corps. Les autres Méthodes ou procedés inventés & essayés pour produire cet effet, ou ne font point efficaces, ou ne sont pas pratiquables dans 9BIUM

# 190 Pièces en faveur

les lieux où on manque de beaucoup de commodités.

5° Quand un corps conferve encore quelque dégré de chaleur, il faut tenter coup fur coup, & avec autant de force qu'il est possible, de faire pénétrer l'air dans les poumons par la bouche, en tenant en mêmetemps les narines fermées. L'air de la chambre dans laquelle se font les tentatives étant meilleur, plus actif que celui qui est expiré immédiatement par l'Opérateur; une personne tiendra d'une main le bout propre d'un soufflet ordinaire assujetti dans la bouche du Noyé, de l'autre main elle serrera les narines; & une seconde personne mettra le soufflet en mouvement. S'il y a parmi les Affistants quelqu'un qui soit adroit, il se chargera d'introduire dans la trachée artère l'extrêmité recourbée d'une canule de métal, qu'il y conduira doucement avec le doigt, afin que l'air du foufflet parvienne plus raffemblé & avec plus d'activité dans les poumons.

66 Si durant l'administration de ces secours la couleur livide du corps se change en une couleur naturelle, il est à propos de l'agiter, le remuer, lui donner diverses pofitions naturelles, & même le secouer modérément. On irritera les narrines assez profondément avec une barbe de plume, ou autre corps sexible, incapable de blesser. On frottera les tempes, les oreilles & le cou avec l'Esprit Aromatique, connu sous le nom de Sel Volatil, qui se trouve chez les Apothicaires, ou bien avec l'Esprit de come des Personnes Noyées. 191

de cerf, mêlé avec de l'Eau-de-vie. On tien-

dra fous le nez des Sels volatils.

7° Si l'on s'apperçoit de quelque mouvement ou pulfation dans une partie du corps, que l'on s'occupe à rappeller à la vie, il faut redoubler d'attention pour faire exactement tout ce qui vient d'être recommandé, l'inftant étant critique & l'opération décifive. On versera dans la bouche un peu de vin, ou d'Eau-de-vie affoiblie avec de l'eau, ce qui se fera par degrés; & on ne versera pas à la fois plus d'une petite cuillerée. On laissera descendre lentement cette liqueur dans l'estomac, & on en redonnera une nouvelle dose lorsqu'il sera sûr que la première est avalée; il ne faut pas employer la force pour cette opération.

8° Lorsqu'on remarquera que la chaleur du corps augmente par degrés, on le laissera quelque temps tranquille sur le lit avec les couvertures & bouteilles chaudes ou autres amas de chaleur artificielle, conseillés cidessus Art. 4°. Pendant ce temps les sécourisses se reposeront, sans cependant perdre de vue le corps dans un moment où il est si sus-

ceptible de changements subits.

Si les progrès de la chaleur ou du retour à la vie ne sont pas sensibles, on aura recours à un lit chaud, dans lequel on couchera le corps entre deux personnes nues, qui par leur âge & leur tempérament ayent une forte chaleur naturelle. Ces deux personnes frotteront continuellement & avec légéreté ce corps, l'agiteront doucement pour lui conserver la portion de vie qu'il a

@BIUM

192 Pièces en faveur

déjà, & l'augmenter le plus qu'il est posfible.

9º La Saignée, pratiquée jusques ici indifféremment presque dans tous les cas de mort apparente, ne doit pas être faite sur les corps froids, glacés. Il n'est pas raisonnable de la tenter avant que le corps ait recouvré un peu de chaleur; elle ne doit pas être regardée comme absolument nécessaire en pareil accident; on a même vu fouvent la saignée retarder & rendre plus lent le retour à la vie; & quelquefois elle a été fatale au sujet qu'on s'efforçoit de rappeller. Quelque bon effet que l'on attende de la faignée, il est important d'avertir qu'elle ne doit pas être un des premiers secours employés pour ranimer la vie : l'écoulement du fang empêche évidemment la continuation des opérations plus nécessaires, plus actives; & le bandage arrêtant le fang, arrête ou détruit une partie du mouvement des fluides & des solides que l'on cherche à rétablir par les fecours auxquels on doit avoir plus de confiance

s'appliquer avec succès à des corps frappés de mort apparente, occasionnées par diverses causes, les conseils ou règles exposés ci-dessus, que l'on jugera pouvoir s'accommoder à des cas particuliers, c'est-à-dire à d'autres qu'aux Noyés, doivent être également observés avec la plus grande exactitude. Ces opérations doivent être continuées durant plusieurs heures, & au moins durant six

heures

## des Personnes Noyées. 193

heures \* sans se décourager, jusqu'à ce que le Sujet ait recouvré la vie, ou du moins jusqu'à ce qu'il soit bien constant qu'il n'en peur plus résulter de bien, & que le corps

est devenu entiérement froid & roide.

La manière de traiter les Sujets que l'on vient de rappeller à la vie, mais dont le rétablissement est si lent qu'on ne peut les mener chez eux dans le cours de la journée, consiste à les tenir dans le repos & la tranquillité de corps & d'esprit, dans une chaleur modérée, à leur faire prendre une infusion de feuilles de sauge ou de melisse, à les soutenir avec du petit-lait préparé au vin, des substances fortissantes, des épices; on en donnera fort peu à la fois, & on répétera souvent ces doses légères.

Il est à propos de désigner maintenant en général les dissérens cas ou accidens dans lesquels on peut administrer avec avantage les secours précédens, asin que ceux qui se porteront avec zèle à administrer ces secours, puissent avoir la consiance satisfaisante qu'ils ont suivi le meilleur traitement ou procédé,

<sup>\*</sup> M. Wincel, Oculifie, dont la dextérité dans l'Opération de la cataracte par l'extraction du crystallin, est connue dans toute l'Europe, ayant fait naufrage avec sa famille en passant de France en Angleterre; sa Femme sur tirée de la Mer à une heure après midi, sans apparence de vie : il lui administra tous les secours que le lieu permettoit d'employer; mais ce ne fut qu'à neus heures du soir qu'elle donna les premiers signes de vie, qui surent suivis d'un parsait rétablissement.

©BIUM

## 194 Piéces en faveur

& pour indiquer ce qu'exigent spécialement

les diverses circonstances particulières.

L'apparence de la perte de la vie, soit sans cause connue , soit par l'effet subit des liqueurs froides bues durant une abondante transpiration, ou par la violente agitation & l'action des passions, par l'étouffement, l'étranglement , la suffocation ; l'apparence, dis-je de la perte de la vie, par les causes ci-dessus , demande que l'on fasse , parmi les moyens propres à rappeller à la vie, un choix de ceux qui sont les plus appropriés aux circonftances : or dans les cas spécifiés ici, on réitérera spécialement les efforts pour faire soulever les poumons, élever la poitrine, enfin renouveller les mouvements de la respiration; & ces tentatives doivent être faites sans aucun délai, lorsque le corps n'est pas froid.

La suffocation, l'étouffement produits par un air ou insuffisant à la respiration ou malfaifant d'une autre manière, soit par des vapeurs qui y sont mêlées, soit par la fumée des charbons de bois, de terre, les mofétes des mines, ou par des exhalaisons empoisonnées, & par la percussion du tonnerre; cet étoussement, dis-je, demande un traitement attentif, scrupuleux & beaucoup de patience; car quoique quelques Sujets retirés des Mines avec les apparences de la mort, ayent été rappellés à la vie en peu de temps, néanmoins il y a beaucoup plus de cas de personnes suffoquées par la vapeur du charbon, que l'on n'a pu ranimer, qu'en y employant beaucoup de semps & de peine. Après divers secours esfayés sans heureux succès, les remèdes qui ont été les plus actifs & avantageux, sont l'application des vessicatoires, & de plonger le corps dans l'eau froide. Il y a lieu de croire que de jetter presque continuellement de l'eau sur le corps, est un secours encore plus actif que de le plonger dans l'eau.

Les personnes qui s'empresseront à donner des secours aux Noyés, ne doivent pas s'occuper de faire sortir l'eau contenue dans leur corps: la quantité qui en a été avalée n'est jamais assez grande pour empêcher les essets des secours qu'on administre. D'ailleurs les premiers essorts dont la nature sera capable, évacuéront cette eau; on la voit souvent rejettée avec violence, lorsque le Sujet

recouvre la connoissance.

Il faut, pour plufieurs raifons, nettoyer la bouche des Noyés, en enlever la substance visqueuse qui la tapisse, & les autres matières étrangères qu'elle contient fouvent. Les injections réitérées, faites avec des infusions tiédes, le corps du Noyé étant couché sur le côté, détacheront ces matières & les emporteront avec elles en s'écoulant au dehors. Ce qui ne sortira pas ainsi, doit être lavé & emporté avec un petit pinceau, ou bien avec une broffe douce, ou éponge à nettoyer les dents. Il n'est pas nécessaire, pour faire cette opération, d'employer la force pour entr'ouvrir les machoires ; les lévres & la face interne des joues laissent souvent affez de place à nettoyer, jusqu'au moment où la bouche s'ouvre d'elle-même par l'heureux succès des autres secours.

Rij

## 196 Piéces en faveur

Il y a de vieilles pratiques, fondées sur l'usage ou les préjugés, qu'il faut soigneusement éviter d'employer; telles que de rouler le corps sur un tonneau, de tenir la tête du Sujet basse, soit en le suspendant par les pieds, ou par toute autre position: ensin il ne faut faire aucune violence à un corps qui est dans un pareil état de soiblesse, & qui peut être offensé par les causes les plus légères. Ces positions contre nature, violences, offenses, sont toujours accompagnées des suites les plus facheuses, l'empêchent de revenir à la vie à laquelle il tient si peu, causent des hémorrhagies & hâtent la mort parsaite.

Les pratiques ou méthodes qui sont embarrassantes à mettre en usage, & qui ne promettent rien de bon, doivent être évitées avec soin: les cendres chaudes, les sels séchés, les liqueurs irritantes dont on a conseillé l'application sur le corps des Noyés; ensin les piquures avec des épingles, & les autres manières d'irriter la peau vivement, ne doivent pas être employées avant d'avoir fait usage des secours plus naturels & plus

doux.

La manière de varier tous les secours conformément aux circonstances particulières; les affais sur les autres secours rationels, & principalement l'opération de la bronchotomie, ou ouverture extérieure de la trachéeartère avec le fer, ne peuvent être décrits dans ces instructions, quoique la bronchotomie ait été faite plusieurs sois avec succès, & qu'elle ait été très-salutaire dans certaines eirconstances critiques; mais ces derniers secours ont encore besoin d'être appréciés par l'observation & la réflexion, ainsi que d'être administrés avec sagacité dans les cas nouveaux, par des personnes expérimentées.

Une attention convenable à ces regles de conduite, fuffira probablement pour mettre tout homme raisonnable en état de sauver la vie de son voisin, & de décider des cas douteux dans lesquels se trouvent des Sujets qui, après quelque temps de maladie, paroissent expirer; enfin d'éviter le blame d'avoir abandonné, ou laissé enlever trop tôt des corps qui avoient les apparences de la mort, tandis que la chaleur du lit auroir pu les rappeller encore à la vie, comme on l'a

vu arriver plufieurs fois.

Des précautions de ce genre remédieront aussi à un mal jusqu'ici très-redouté, avec affez de raison ; celui d'être enseveli , enfermé dans le cercueil, ou enterré avec des restes de vie. Il y a lieu d'espérer que l'inquiétude, qui est la fuite des impressions que font les exemples des personnes enterrées encore vivantes, sera heureusement écartée de l'esprit le plus timide , par l'espérance que ces secours faciles seront mis en usage par ceux qui leur feront attachés, pour s'affurer qu'il ne reste plus d'espérance.

Society for the Recovery of Persons ap- 1774. parently drouned, instituted 1774, &c. c'est-à dire, Société pour ranimer les personnes qui paroissent avoir perdu la vie en se novant, établie en 1774.

On a mis à la tête de cet ouvrage un Pré-

Ruj

198 Pièces en faveur cis historique de ce qui s'est passé relativement aux nouveaux Etablissements & Secours institués en faveur des Noyés. Ces Etablissements, commencés par les Hollandois dans plufieurs de leurs Villes principales, ont été successivement imités à Milan & Venise en 1768, puis à Hambourg; en 1769 en Allemagne, en 1772 à Paris. Leurs nombreux succès ont été divulgués à Londres par le Docteur Cogan. Ce Médecin & M. Hawes ont réuni leurs efforts pour attirer l'attention du Public fur ces Etabliffements, & ont proposé d'en faire un semblable en faveur des trois Royaumes de la Couronne Britannique. Le plan que ces Messieurs ont proposé a été bien reçu, & tellement adopté qu'on a été bientôt en état de former une Société en faveur des perfonnes Noyées, ou frappées de mort apparente subite par tout autre accident. Il y a lieu de croire que cette Société s'accroîtra bientôt de tous ceux dont le cœur sensible s'intéresse aux Infortunés, & multipliera les encouragements & les secours pour rappeller à la vie des Sujets qui ont été très-près de la perdre, ou en maladie comme dans la phrénésie, les sièvres avec délire; ou par les accidents imprévus auxquels chaque homme, & le panvre sur-tout, est expose; ou par des suicides que des sensations extrêmes font entreprendre, même à des gens honnêtes, chers ou nécessaires à leur famille. Ainsi, en contribuant à un aussi utile Etablissement, c'est pour soi, sa famille, fes amis; c'est pour les malheureux enfin qu'on fait cette légère dépense.

des Personnes Noyées. 199
Plan de la Société formée à Londres, en faveur
des Noyés.

La Société a réfolu

1º De publier dans un aussi grand détail qu'il est possible, les moyens les plus propres à se-

courir les Noyés.

2º De donner deux louis à chacune des personnes qui auront retiré un Noyé; c'està-dire aux quatre premières; pourvu qu'il soit constaté qu'il y avoit au plus deux heures que le Noyé étoit sous l'eau, & que l'on a mis les secours en usage sans interruption pendant deux heures.

3° De donner quatre louis à chacune de ces quatre personnes, si le Noyé est rendu à

la vie.

4º De donner un louis à la personne qui aura prêté sa maison avec empressement, & fourni les choses usuelles dont on aura eu besoin.

5° Les Médecins, Chirurgiens, Apothicaires ont promis de donner avec la plus grande promptitude leurs foins sans demander d'honoraires, & même des machines sumigatoires, médicaments, &c.

Traitement pour rappeller à la vie les personnes Novées.

1º En transportant le corps d'un Noyé dans une maison ou autre endroit convenable, il faut bien prendre garde qu'il ne soit manié trop rudement, secoué avec violence, froissé, écorché, & sur-tout au point que les os soient déplacés ou fracturés; on ne doit pas soussir ni que personne charge ce corps

K IV

200

fur ses épaules, de manière que la tête reste pendante, ni qu'on le roule par terre, ou sur un tonneau, ni qu'il soit levé par les pieds qu'avec la plus grande précaution. L'expérience démontre que toutes ces pratiques sont nuisibles, & détruisent souvent les

foibles reftes de vie.

Il faut que deux personnes, ou un plus grand nombre, portent avec précaution le Noyé ou couché sur leurs bras entrelacés, ou assis sur leurs mains jointes; ou bien on l'étendra dans une voiture sur de la paille, comme il seroit dans un lit, mais avec l'attention de tenir la tête un peu élevée; ensin on doit le mettre dans une position aussi naturelle qu'il est possible.

2º Ce transport doit se faire avec célérité, pour moins retarder l'usage des secours suivans. Le corps sera placé près d'un seu modéré; & là il sera essuyé, frotté légèrement avec de la flanelle ou autre tissu de laine, jusqu'à rendre la peau sort séche.

On tiendra pendant cette opération les fenêtres ou portes de la chambre ouvertes. On n'y laissera entrer que les personnes qui sont absolument nécessaires, le retour du Noyé à la vie dépendant beaucoup de la pureté & de l'activité de l'air qui l'environne.

La chaleur qui promet le plus de succès est celle d'un lit, ou de couvertures qui auront été chaussées à un degré modéré. On appliquera à la plante des pieds du Noyé, sous l'articulation des genoux & sous les aisselles, des bouteilles remplies d'eau échauffée à un degré modéré. On paffera aussi sur tout le corps successivement & légèrement, spécialement le long de l'épine du dos, une bassinoire modérément chaude; ou des briques chaudes, enveloppées de

linges doux ou d'un tissu de laine.

La chaleur naturelle & douce d'une ou deux personnes en bonne santé, couchées nues de chaque côté du Noyé, a été sort salutaire dans bien des cas. On met le malade sur un des côtés, & les personnes qui se couchent avec lui, appliquent le devant de leurs corps sur les deux faces du corps du Noyé. La peau d'un mouton qu'on écorche dans le moment, peut aussi s'employer avec avantage, pour couvrir & réchausser le Nové.

Lorsque ces accidents arrivent dans le voisinage d'un Baigneur, d'un Brasseur, d'un Pâtissier ou Boulanger, d'une Verrerie, d'un Potier de Terre, ensin de toute maison dans laquelle on peut avoir facilement & promptement des cendres, grains, eaux, sables, &c. qui sont chauds; il faut plonger le malade dans une de ces matières; en ayant soin que le degré de chaleur qu'éprouvera le corps du Noyé, excéde très-peu la chaleur natu-

relle en fanté.

» On conseille souvent par présérence la cendre chaude, à cause de sa propriété d'échausser le corps, d'imbiber toute l'humidité de la peau, & de produire, par ses parties salines sur tous les points de la peau qui en sont couverts, une irritation très-propre à ranimer, la chaleur & le mouvement des solides & des fluides. Mais il est encore incertain si les secours indiqués (par ce présent Article) font bons; ainsi il faut employer de présérence les précédens & les suivans ».

3º Le Noyé se trouvant porté le plutôt qu'il a été possible dans un des lieux commodes indiqués ci-dessus; il faut sans dissérer mettre en usage divers procédés pour le

ranimer. Les plus actifs sont :

De soussiler avec force dans ses poumons, en appliquant sa bouche sur celle du Noyé, & Serrant avec deux doigts ses narrines assez exactement pour que l'air ne sorte pas par cette voie. Ensuite il faut faire sortir cet air doucement en appuyant l'autre main sur la poitrine, pour faire jouer les organes de la respiration avec la même sorce que chez une personne en bonne santé.

Tandis qu'un des Secouristes s'occupe sans relâche de cette opération, un autre introduit dans les intestins, par le fondement, de la sumée de tabac, au moyen d'une pipe ou d'un sumigateur pareil à ceux dont on fait usage pour administrer des lavements de sumée de tabac. On peut se servir pour cela d'un sousset ordinaire, jusqu'à ce que l'on ait apporté un instrument plus commode.

Pendant ce temps un troisième Secouriste frottera le ventre, la poirrine, le dos, les bras avec une étoffe de laine, ou une flanelle imbibée d'Eau-de-vie simple ou composée d'Esprit-de-vin, ou de Sel sec & sin; mais il faut se donner de garde de frotter jusqu'à enlever la peau ou l'offenser.

BIUM

des Personnes Noyées. 203

On tiendra aussi sous les narrines l'Esprit de corne de cerf, les Sels volatils, ou toute autre substance aussi irritante, & on en frottera très fréquemment les tempes.

On secouera légèrement le corps, de moment à autre, & on en variera les positions.

4º Si l'on decouvre quelque figne qui indique que le corps se ranime, revient à la vie, comme soupirs, inspiration ou expiration naturelles, mouvements convulsiss, battements de cœur, retour de couleur naturelle & de chaleur à la peau, pour lors la saignée à la veine jugulaire, ou à l'artère temporale, devient spécialement nécessaire.

On irritera la gorge avec une barbe de plume afin d'exciter les trémoussements nerveux, les efforts qui accompagnent le vo-

missement, & pour faire vomir.

On irritera les narrines avec une barbe de plume, du tabac, ou tout autre stimulant, asin de provoquer des éternuements, & les trémoussements nerveux des parties voisines, spécialement des organes de la voix & de la

respiration.

De temps en temps on mettra dans la bouche de l'eau chaude, plein une cuillère à caffé, afin de reconnoître si le Sujet recouvre la faculté d'avaler; & s'il peut avaler, il sera utile de lui faire prendre plein une cuillerée à bouche, soit du vin chaud, soit de l'eau-le-vie, du ratasiat, ou même de l'eau. Il ne faut pas mettre de liquide dans la bouche en quantité, jusqu'à ce qu'on soit assuré que le Sujet avale bien, parce que s'il ne passoit pas dans l'estomac, il descendroit

BIUM

204 Pièces en faveur

dans les poumons, causeroit de l'oppression, & feroit obstacle au renouvellement des mouvements de la respiration. Les autres secours doivent toujours être continués avec activité, jusqu'à ce que le Sujet soit revenu par degrés à la vie.

Nous avons détaillé, expliqué le plus qu'il étoit possible, les moyens de secourir les Noyés, afin que, si on manquoit d'un de ces moyens, on pût y suppléer par d'autres.

Quand un Sujet n'a été privé du sentiment que durant un temps court, il a suffit quelquefois pour le ranimer, d'introduire de l'air dans les poumons ou les intestins: cependant il ne faut pas s'attendre que ce secours rappellera promptement la plûpart des Sujets à la vie. Les secours ont en général des effets lents; il faut les continuer avec activité durant deux heures ou plus, jusqu'à fept & neuf heures, quoiqu'il ne paroisse pas encore le moindre figne de retour à la vie, à moins cependant qu'on ne voie les symptômes qui annoncent la mort se décider & se multiplier de plus en plus. C'est un préjugé populaire très fâcheux, qu'un Noyé doit revenir à la vie dès qu'il y a quelques minutes qu'on lui administre des secours, finon qu'il ne recouvrera pas la vie. Ce préjugé a été la cause de la mort de beaucoup de Sujets qu'on cût ranimés fi on cût continué ces fecours plus long-temps. Une autre conduite, qui n'a pas été moins préjudiciable aux Noyés, c'est la persévérance

ou l'opiniatreté de certaines personnes à administrer des secours à des Sujets qui étoient décidemment morts : leur manque de succès décrédite ces secours auprès du Peuple, & l'empêche ou de les mettre en usage dans les cas où ils auroient d'heureux effets, ou de les continuer le temps nécessaire dans des cas susceptibles d'une heureuse réussite.

La plúpart des secours ci-dessus, qu'on conseille d'employer pour les Noyés, sont heureusement tels qu'ils peuvent être administrés sans retard & par les premières perfonnes qui se présentent, sans aucune con-

noissance de l'art de guérir.

Cependant il est toujours prudent de faire venir, le plutôt possible, quelque personne plus instruite des secours médicaux, comme Médecin, Chirurgien ou Apothicaire, non-seulement parce que la saignée est souvent à propos, & quelquesois absolument nécessaire, mais parce qu'il est à présumer qu'une telle personne aura plus de sçavoir, plus d'adresse, d'expérience, & sera plus en état de choisir ou de varier les procédés, selon que les circonstances l'exigeront.

La Société juge à propos de faire observer que ces moyens de rappeller à la vie, sont applicables à divers autres cas de morts apparentes, causées par l'étranglement, l'étouffement, la suffocation; par les vapeurs nuisibles ou moussetes des Mines de charbon, ou autres Mines; par l'air renfermé & stagnant depuis long-temps dans les puits, citernes, caves, puisards; par l'at-

# 206 Pièces en faveur, &c.

mosphère des substances végétales ou animales en fermentation dans un petit espace, qui concentre les émanations; par les accès apoplectiques, les spasmes, les convulsions; par le froid, &c. La Société espère que les personnes qui ont quelque autorité dans les endroits où ces diverses sortes d'accidents sont plus fréquents, formeront un pareil Etablissement pour la conservation des Sujets qui éprouvent ces accidents.

Les personnes qui auront administré ou dirigé les secours qui auront rappellé un Sujet à la vie, sont priées d'en faire parvenir un détail

circonftancié à M. &c.

Les Souscripteurs qui donnent cinq louis d'or, ou plus à la fois, sont Directeurs perpétuels: ceux qui ne donnent qu'un louis d'or par an, ne sont Directeurs que durant cette année.

#### NOTA.

On ne peut s'empêcher de remarquer que la plus grande partie des Souscripteurs sont des diverses Professions qui font partie de l'Art de guérir. Ce sont des Médecins, des Chirurgiens & des Apothicaires; ce qui prouve que la vue fréquente de l'humanité soussrante, n'endurcit point leur cœur comme on le dit, & que l'on a d'autant plus de consiance dans les secours que conseille cet ouvrage, qu'on est plus instruit de l'économie animale, des ressources de la Nature & des personnes sauvées par ces moyens.

On trouve chez les mêmes Libraires,

Le Tome I' de cette Collection, contenant les faits de l'année 1772.

Le Tome IIe contenant ceux de 1773.

Chacun se vend séparément, en brochure, 1 liv. 4 s.

#### ERRATA.

Page 55, ligne première, aulieu de la BASTILLE PLUMET, Charbonnier, lifez, la BASTILLE, Plumet-Charbonnier. g gir (Seis Esterra Lab Sinapigal P. A

## DESCRIPTION

## DE LA BOÎTE-ENTREPÔT,

Pour le secours des Novés.

BIUM

## DESCRIPTION

DE LA BOÎTE-ENTREPÔT,

Pour le secours des Nortes.

# de manière à les faire appercevoir

# DESCRIPTION

DE LA BOÎTE-ENTREPOT,

Contenant les secours qu'on est dans l'usage d'administrer aux Noyés, d'après l'Etablissement que la Ville de Paris à fait en leur faveur.

CETTE BoîtE est saite avec de beau bois de Hollande; elle a 12 per de haut, y compris les 18 per de long, épaisseurs des bois, 9 per de large, qui ont s lignes. Toutes les parties en sont assemblées solidement & proprement en queue d'arronde

On a pratiqué, dans cette Boîte, différentes séparations, dont deux reçoivent chacune une bouteille de 
pinte remplie d'Eau-de-vie camphrée, 
animée avec l'esprit volatil de SelAmmoniac. Une troisième séparation 
est destinée à recevoir le bonnet & 
les deux frottoirs de laine roulés ensemble, dans lesquels on a enfoncé

Ai

( de manière à les faire appercevoir en ouvrant la Boîte) deux tiges de la canule fumigatoire & la canule à bouche.

Au-dessous du bonnet & des deux frottoirs, dans le fond de la Boîte, on a placé les deux bandages à faignée, roulés avec leur compresse. Ces deux bandages sont le seul article essentiel qu'on n'a pû représenter dans le détail en apperçu qu'on va faire de la Boîte.

Une quatriéme séparation est une tablette pratiquée pour la Machine fumigatoire, dans le fourneau de laquelle on loge le flacon bouché en crystal, qui contient l'esprit volatil de Sel-Ammoniac organg 38 anomabilot

Une cinquiéme séparation est une autre tablette apparente à l'ouverture de la Boîte & à sa surface interne, faisant le dessus de la Machine fumigatoire. Cette tablette est fermée de tous les côtés, & forme, à-peuprès, un quarré d'un pouce & demi de haut, dans lequel on voit quatre rouleaux de tabac à fumer, d'une demi-once chaque, & une petite boîte rensermant plusieurs paquets d'Emétique, de trois grains chaque. Is no

Dans le fond de cette Boîte-Entrepôt & dessous la Machine fumigatoire, on apperçoit le sousslet.

On voit, dans cette Boîte, un petit piton à vis, d'où pend, par le moyen d'une ficelle, un nouet de souphre & de camphre qui n'est pas utile aux Noyés, mais qu'on a cru devoir ajouter pour la conservation de la couverture & des autres ustensiles de laine dont il occupe toujours le milieu.

Par-dessus la couverture, on voit la canule sumigatoire, la cuillier de fer étamé & les Brochures contenant les détails des succès obtenus depuis l'Etablissement; (on a soustrait ces brochures comme inutiles à repré-

fenter figurément.)

Pour l'intelligence & la facilité dans l'administration des secours à donner, on a pensé qu'il seroit utile de coller en dedans du couvercle de cette Boîte, l'usage qu'on doit faire des différents articles ci-dessus comportants les secours.

A iij

Et enfin, au-devant de la Boite; on affiche une feuille imprimée, qui présente, en précis & par ordre, les fecours à administrer aux Noyes, & les conditions qu'on fait aux lécon-In voic, dans certe Boite, un saftia

La ferrire de cette Boîte est solide & proprement faite; &, pour empêcher qu'elle ne soit susceptible de la rouille, on a eu l'attention de faire appliquer par-dessus deux couches de venis, l'ob sonne flu sonne sob 3

On a évité de la fermer avec une serrure à elef, parce qu'on a fait réflexion que la serrure peut se mêler, que la clef peut se perdre ; & que, lorfqu'on voudroit faire ufage des fecours (li cet accident arrivoit), on feroit oblige, pour ne pas perdre de temps, à briser la Boite, en faisant fauter la ferrure no gillennil, une

On voit; par ce détail, qu'on a taché de tont prévoir, autant qu'on Pa pû. 19vi

### PREMIÈRE PLANCHE.

Inventaire indicatif & figuré de la Boîte-Entrepôt, dont on a supprimé le couvercle ainsi que le devant, afin qu'on puisse plus facilement voir, dans sa place, chacun des objets indiqués par des lettres relatives. do tabac dans

- (A) Quatre rouleaux, chacun d'une demi-once de tabac à fumer.

(B) Une petite boîte renfermant plusieurs paquets d'Emétique, de trois

grains chaque. I sh exionout xusb rel

(C) Une bouteille de pinte remplie d'Eau-de-vie camphrée, animée avec l'esprit volatil de Sel-Ammoniac; (on ne voit qu'une partie du col de cette bouteille; le reste se trouve caché, dans la profondeur de la Boîte, par la tunique ou chemife de laine.)

- (D) Flacon de crystal contenant de l'esprit volatil de Sel-Ammoniac; (il ne paroît pas dans la Boîte, parce que sa place est dans le fourneau de la Machine fumigatoire, lorsqu'elle left en repos.) and has a mo . man A

(E) Tuyau ou Canule fumigatoire.

(F) Cuillier de fer-étamé.

(G) Nouet de souphre & de camphre.

(H-H) Couverture de laine en

forme de tunique.

(I-I) Deux tiges du tuyau fumigatoire pour faire parvenir la fumée de tabac dans les intestins; l'une supplée l'autre, lorsqu'elle se trouve engorgée.

(K) Canule à bouche.

- (L-M) Bonnet de laine roulé avec les deux frottoirs de laine.
- (N) Deuxième bouteille de pinte remplie d'Eau-de-vie camphrée, animée d'esprit volatil de Sel-Ammoniac.

(O) Soufflet à une seule ame.

- (P) La Machine fumigatoire repofant sur une tablette pratiquée exprès; elle loge, dans son fourneau, le Flacon d'esprit volatil de Sel-Ammoniac.
- (Q) Corps de la Boîte-Entrepôt, dont on a supprimé le devant & le couvercle.

Nota. On n'a pû représenter à l'œil

deux bandages à saignée, des plumes pour chatouiller le dedans du nez & de la gorge, & des Imprimés qui indiquent la manière de faire usage de toutes les choses contenues dans la Boîte-Entrepôt.

## SECONDE PLANCHE.

Développement de la Boîte.

FIGURE Ire. La Machine fumigatoire montée avec son soufflet (A),
fixé (B) par une fiche de ser qui
traverse le manche (C) de la Machine (D), par le moyen d'un trou
qu'on a pratiqué au manche (C) &
à la douille (E) du soufflet (A); de
manière qu'on peut faire saire à la
Machine, ainsi assujettie, tous les
mouvements possibles, en les dirigeant
avec le soufflet; & on est dispensé de
toucher à la Machine lorsque le tabac
est allumé; autrement on se brûleroit.

(F) Chapiteau ou couvercle de la

Machine.

(G) Tubulure ou cheminée du chapiteau. (H) Bouchon de liége, fermant la cheminée (G) du chapiteau (F), dont l'usage est de pouvoir juger à quel point le tabac fournit de la sumée.

(I) Bec ou canal du chapiteau (F) qui conduit la fumée du tabac jusques

dans les intestins du Noyé.

(K) Bout de cuivre-étamé, ou gorge dans laquelle s'infére le bec (I) du chapiteau (F), pour la direction de la fumée jusques dans les intestins.

(L) Tuyau fumigatoire; c'est une spirale en ressort à boudin de fil de laiton recouvert d'une peau blanche de mouton, collée avec de bon

Empois. I movem of ray g.(G) saids

(M) Canule de buis terminant le tuyau fumigatoire. Cette canule est composée de deux piéces, dont le no 3 est sixé au tuyau sumigatoire (L), & fait corps avec lui; & le no 4 est la tige d'une canule ordinaire qu'on peut retirer & remettre à volonté, pour pouvoir lui substituer une autre tige dans le cas où, pendant l'opération des secours, la première viendroit à s'engorger, par la matière qui

te trouve quelquefois retenue dans les gros intestins.

gros intestins.

Le soufflet (A) a cinq pouces & demi de long, depuis sa partie circulaire (A) jusqu'à son mussle (a-a); sa plus grande largeur est de trois pouces quatre lignes.

Le mussle (a-a) a seize lignes, réduites à douze près de la tuyère ou douille (E), laquelle a deux pouces & demi de long, & est percée dans toute sa longueur, pour communiquer le vent du sousset.

Le manche (C) a trois pouces & demi de long, & dix lignes de dia-

La Machine (A-A), fig. II, fans for couvercle, a trois pouces de haut, y compris la gorge (B-B), qui feule a trois quarts de pouce; cette gorge est de cuivre jaune, poli au tour, & a près de deux lignes d'épaisseur. Le corps de la Machine est de cuivre rouge étamé, & toutes ses parties sont brasées à soudure forte; de manière que, si forte que soit la chaleur qu'on peut faire endurer à cette Machine, il n'y a pas à craindre que les soudures manquent; ce qui interromproit l'opération.

Le diamétre de la gorge de la Machine (A-A) est de vingt-une lignes, & celui du fond du fourneau est de

vingt-quatre.

Le couvercle, ou chapiteau (F), a deux pouces de haut, non compris sa tubulure, ou cheminée (G), qui a six à sept lignes de haut, sur autant de diamétre.

diamétre.

Le bec ou canal (I) du chapiteau (F) est long de quatre pouces, il a six à sept lignes de diamétre à la base qui est soudée au chapiteau, & se réduit à deux lignes à l'extrêmité qui s'ajuste à la gorge du tuyau sumigatoire (L).

Le tuyau fumigatoire (L) a quatorze à quinze pouces de long; c'est une spirale en ressort à boudin de silde laiton, recouvert d'une peau blanche de mouton, collée avec de bon empois; sa partie supérieure, no 1, est de cuivre rouge étamé; elle sorme la gorge dans laquelle on insére le bec (I) du chapiteau (F), lorsqu'on, veut faire manœuvrer la Machine. Ce tuyau (L), no 2, est terminé par une canule, no 4, composée de deux piéces, dont le no 3 est fixé au tuyau sumigatoire (L), & fait corps avec lui; & le no 4 est la tige d'une canule ordinaire qui est amovible, pour pouvoir être changée, à volonté, dans le cas où elle s'engorgeroit pendant l'usage qu'on en seroit; & c'est pour cette raison que, dans l'inventaire de la Boîte, on a mis deux tiges de canule indiquées par les lettres (I-I).

On observe que le tuyau fumigatoire (L), adapté à la Machine toute montée, est coupé, pour ne pas le représenter deux fois dans toute sa longueur; mais il est figuré en entier dans la partie supérieure de la Planche IIe, & indiqué par les chisfres

1, 2, 3, 4, figure 9e.

LA FIGURE IIe représente la Machine sumigatoire (A-A) ouverte; on en a fait la description assez détaillée dans la figure Ire, pour n'y pas revenir.

FIGURE IIIe. La couverture de laine en forme de tunique; on a donné la forme d'une tunique à cette couverture qui sert à envelopper les Noyés, pour la facilité de les couvrir promptement, & de les garantir de l'impression de l'air extérieur. On voit assez combien cette forme est commode à tous égards. On a placé, dans la partie supérieure de cette couverture, des rubans en coulisse pour pouvoir être serrés, afin que les épaules soient couvertes; & les cordons qu'on a cousus aux parties latérales de ladite couverture ou chemise, ainsi qu'aux manches, peuvent être noués, si on le juge à propos.

FIGURE IVe. Flacon bouché en crystal rempli d'esprit volatil de Sel-Ammoniac. (La place de ce Flacon dans la Boîte-Entrepôt, est dans le fourneau de la Machine sumigatoire.)

FIGURES Ve & VIe. La cuillier de fer - étamé vue en deux différents fens.

Le bateau de cette cuillier est terminé par un petit bec pour la facilité d'introduire, dans la bouche des Noyés, de l'Eau-de-vie camphrée, ou autre Liqueur, pour peu que les dents foient desserées. Ce bateau est plus profond que celui des cuilliers ordinaires, pour qu'il contienne plus de Liqueur, & qu'il puisse suppléer à un gobelet; son manche est dirigé de manière à pouvoir placer la cuillier pleine, sans qu'elle soit exposée à répandre; & l'extrêmité du manche est faite pour servir de lévier, asin d'écarter les dents si elles étoient trop serrées, en prenant toutesois les précautions nécessaires pour ne pas risquer de dissoquer la machoire du Noyé qu'on voudroit secourir.

FIGURE VII<sup>e</sup>. Canule à bouche; c'est une canule ordinaire divisée en deux pièces réunies ensuite par un boyau de peau large d'un pouce & long de deux, pour intercepter, à volonté, le soussile récurrent, & pour garantir le soussile récurrent, & pour garantir le soussile récurrent du Noyé lorsqu'il commence à revenir. Pour éviter l'inconvénient qui résulte du retour de ces exhalaisons, il sussile de pincer, avec deux doigts, le boyau

de peau lorsqu'on cesse de sousser,

& qu'on veut reprendre haleine.

La tige de cette canule est plus forte que celle des canules ordinaires, pour pouvoir résister aux esforts que font les Noyés pour la casser avec leurs dents; ce qui est arrivé dans le commencement de l'Etablissement; elles n'étoient pas si fortes qu'on les a faites depuis.

FIGURE VIII<sup>e</sup>. Seconde tige de la canule fumigatoire pour être substituée à la première, si elle étoit en-

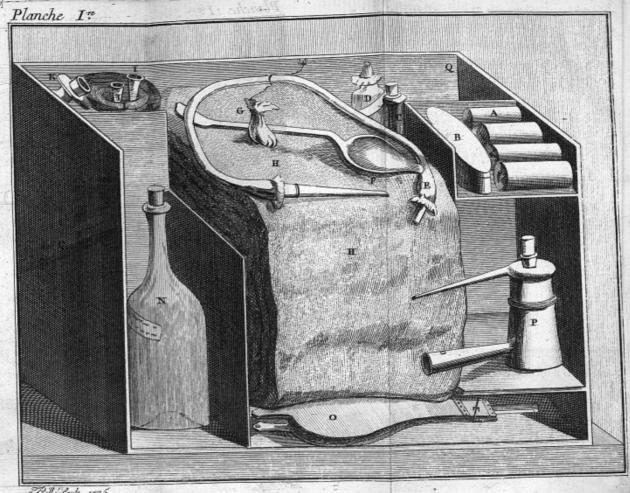
gorgée

FIGURE IXe. Tuyau fumigatoire représenté dans toute sa longueur avec ses divisions 1, 2, 3, 4, dont le détail se trouve développé à la lettre (L), pag. 12.

#### APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU & approuvé cette feuille, comme Censeur du Détail des succès de l'Etablissement en faveur des Noyés, dont la Description ci-jointe fait partie; A Paris, ce 21 Mars 1775.

Signé LE BÉGUE DE PRESLE,



Bille Jeuly . 3776 .

